

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 25<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Dimanche 29 Novembre 1970.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE GARET

1. — Procès-verbal (p. 2361).

2. — Loi de finances pour 1971. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2362).

Jeunesse, sports et loisirs :

MM. René Monory, rapporteur spécial ; Alex Roubert, président de la commission des finances ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs ; Adolphe Chauvin, Pierre Giraud, Jean Noury, Jean-Louis Vigier, Louis Brives, Guy Schmauss, André Dulin.

Sur les crédits :

Amendements n° 112 et 113 de M. Jacques Pelletier. — MM. le rapporteur pour avis, le secrétaire d'Etat, le rapporteur spécial. — Adoption.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

Départements d'outre-mer :

MM. René Monory, rapporteur spécial ; Georges Marie-Anne, Marcel Gargar, Georges Marie-Anne au nom de M. Georges Repiquet, Louis Namy, François Duval, Henry Rey, ministre délégué chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Sur les crédits :

MM. Jean Bertaud, le ministre.

Amendement n° 123 de M. Marcel Gargar. — MM. Marcel Gargar, le ministre, le rapporteur spécial. — Rejet.

Territoires d'outre-mer :

MM. René Monory, rapporteur spécial ; Alfred Poroï, Albert Pen, Henry Loste, Ahmed Abdallah, Henri Lafleur, Henry Rey, ministre délégué chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Adoption des crédits.

3. — Ordre du jour (p. 2406).

PRESIDENTE DE M. PIERRE GARET,  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1971

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 53 et 54 (1970-1971).]

## Services du Premier ministre (suite).

## II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre (II. — Jeunesse, sports et loisirs).

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 5 novembre 1970 sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour la discussion de ce budget sont les suivants :

Groupe socialiste : vingt-deux minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : dix-neuf minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : seize minutes ;

Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : douze minutes ;

Groupe communiste : douze minutes.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

**M. René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, une fois de plus nous nous trouvons réunis un dimanche matin pour discuter du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. C'est un jour maintenant qui est devenu traditionnel pour l'examen de ce budget. Je sais bien que le dimanche est le jour des sportifs et ceci est très sympathique, mais, de ce fait, certains de nos collègues sont empêchés d'être présents.

**M. Alex Roubert, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Alex Roubert, président de la commission des finances.** Vous savez très bien, mon cher collègue, que ce budget est examiné un dimanche parce qu'il y a eu décalage de deux jours en raison des événements que vous connaissez. Initialement il devait être discuté dans la semaine, un jour de grande audience.

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Vous avez tout à fait raison, monsieur le président. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas sûr que notre pays, et surtout le Gouvernement aient pris conscience de ce que représente ce budget pour l'avenir. Les années passent et malheureusement rien ne change.

L'année dernière, à cette même tribune, nous avions l'occasion de déplorer l'insuffisance du budget de 1970. Mais, avec M. Pelletier, j'avais gardé de l'espoir. Dans l'intersession, vous avez eu, monsieur le secrétaire d'Etat, l'amabilité de nous recevoir plusieurs fois, de discuter avec nous des perspectives pour 1971. Avec votre autorisation, nous avions pris contact avec les services des finances et avec ceux du Premier ministre. Qui plus est, ce dernier nous avait demandé de lui fournir un rapport, ce que nous avons fait.

Il devait tenir compte dans ses choix et dans ses arbitrages des décisions de notre assemblée. Forts de ces affirmations, nous avons pensé que 1971 allait être enfin l'année de la reconnaissance de ce grand budget. Mais, lorsque nous avons

consulté les propositions initiales au Gouvernement et vu les prévisions pour 1971, nous avons été fort déçus. Nous avons eu l'occasion de vous le dire parfois un peu vivement ou sévèrement, mais vous n'empêcherez pas les responsables de cette assemblée d'avoir une certaine passion pour leur tâche.

La passion de la jeunesse, qui ne l'a pas aujourd'hui ? Finalement, pour les adultes que nous sommes, cette jeunesse représente une mécanique bien réglée qui ne fonctionne pas aussi mal qu'on le prétend parfois.

Lorsqu'un grain de sable apparaît subitement comme en 1968, on remet dans l'effolement plus ou moins rapidement la machine sur les rails. Quand elle est sur les rails, on oublie qu'il y a eu un grain de sable. Quoi qu'il en soit, l'avenir de la « nouvelle société » dont on parle tant passe par la jeunesse et par le sport. Vous savez que, dans bien des circonstances, les rencontres sportives ont précédé les rencontres politiques et que, parfois même, elles les ont facilitées.

Cette jeunesse est sans doute un peu turbulente, mais combien sympathique ! Parfois même avant les adultes, elle ressent le mal de notre société. Vous connaissez ses réactions devant certains déferlements. Vous connaissez aussi sa prise de conscience vis-à-vis des pays en voie de développement. Je crois que nous avons donc un grand devoir à remplir, celui de prendre en considération ses désirs pour les bien connaître.

Je vous prie de m'excuser de ce préambule un peu pessimiste. J'aborde maintenant l'examen de ce budget, qui est loin de nous donner satisfaction. Les dépenses ordinaires, qui se chiffraient à 662 millions de francs en 1970, atteignent 775 millions en 1971, soit une augmentation de 12 p. 100. Par contre, les autorisations de programme progressent de 0,02 p. 100. Ainsi l'ensemble de ce budget ne progresse que de 7,3 p. 100, quand le budget national progresse d'un peu plus. Or, il y a des retards à rattraper dans bien des domaines. Cependant, je ne serai pas systématiquement critique et je prends acte avec beaucoup de plaisir de certains aspects positifs.

Parmi ceux-ci, un premier est indiscutable : ce sont les créations d'emploi pour 1971. Mais ne soyons pas trop triomphants parce que, si elles dépassent celles d'autrefois, cela prouve que dans les années passées, la situation était très mauvaise. La réalisation du V<sup>e</sup> Plan n'a pas correspondu aux espoirs qu'il avait fait naître. Le pourcentage d'augmentation de 6 p. 100 ne traduit pas un effort identique à celui qui a été fait pour le budget de l'éducation nationale.

Mais nous ne vous accablerons pas de critiques, monsieur le secrétaire d'Etat. Notre cause est la vôtre. Nous connaissons vos difficultés et nous savons que vous faites ce que vous pouvez.

Par contre, les réformes de structures administratives que vous avez décidées et, en particulier, la fusion des deux grandes écoles normales sont un bon point. La France va disposer d'une école de très haute qualité pour former des professeurs qui seront eux-mêmes ensuite chargés de former les enseignants, les animateurs. Cette réforme qui avait été promise l'année dernière est maintenant appliquée et nous nous en félicitons.

Les crédits de personnel sont sensiblement augmentés et surtout ceux destinés au personnel d'encadrement des Jeux olympiques. Cette progression est de l'ordre de 400.000 francs. Selon certains esprits chagrins, le sport d'élite n'est pas indispensable. Nous pensons le contraire. Comme vous l'avez dit récemment, dans un débat télévisé, la compétition de niveau élevé est un complément indispensable aux autres activités.

Les créations d'emplois vont permettre de mettre en application la décision très souhaitable du tiers temps que vous aviez prise l'année dernière. Vous avez reconnu qu'il faudrait parvenir rapidement à dispenser cinq heures de cours dans toutes les écoles. En moyenne, il n'est dispensé que deux heures. Pour rattraper le retard, il faudrait, à la cadence actuelle, sans doute vingt ans. Si l'on ne peut atteindre dans l'immédiat les cinq heures promises il serait salubre de s'en rapprocher rapidement.

Pour que les jeunes et les moins jeunes continuent à pratiquer le sport après l'école, il faut leur donner cette habitude et il faut mettre à leur disposition les formateurs, les animateurs, les structures nécessaires. Dans certains C. E. T., le programme ne comporte actuellement aucune heure de plein air ou d'exercice sportif. Les jeunes qui sortiront de ces écoles seront presque assurément perdus pour les activités post-scolaires.

Monsieur le ministre, une fois de plus, nous insistons pour que le timide effort que vous avez fait cette année en faveur des créations de postes soit poursuivi d'une façon beaucoup plus large dans les prochaines années et qu'il puisse apporter les satisfactions que nous en espérons.

Mon collègue Pelletier doit traiter de façon approfondie les problèmes de personnel. Cependant, je voudrais vous parler de celui qui concerne les chefs de service départementaux.

Vous savez — beaucoup de nos collègues l'ont déjà dit l'année dernière — que leur sort n'est pas tout à fait celui de leurs homologues. Ce que nous vous demandons — je sais que vous vous êtes heurté au refus des finances — c'est de renouveler votre proposition, de remettre l'ouvrage sur le métier et d'essayer, pour l'année prochaine, d'obtenir satisfaction. Si nous voulons, en effet, que ce ministère devienne majeur et ne reste pas mineur ou qu'il ne dépende pas éventuellement d'un autre grand ministère, il faut donner à vos collaborateurs cette notion de majorité en leur accordant les avantages dont bénéficient les autres services.

J'aborderai maintenant un chapitre qui, déjà l'année dernière, a fait couler beaucoup d'encre et qui, cette année, ne nous donne pas encore satisfaction, à beaucoup près, celui des interventions publiques.

L'an dernier, vous aviez, par mesure d'austérité ou pour je ne sais quelle autre raison, décidé d'amputer très sensiblement ce chapitre, dans certains cas de 30 à 40 p. 100. Dans l'ensemble du pays, ces mesures avaient été profondément ressenties. Notre assemblée avait alors manifesté sa désapprobation en adoptant un amendement qui opérait symboliquement un transfert de crédit, mais qui n'apportait pas pour autant une masse budgétaire plus importante.

Cette année, vous avez essayé, dans une certaine mesure, de rattraper le temps perdu, mais malgré vos efforts, vous n'avez pu mettre ce chapitre à parité avec 1969 où il était pourtant déjà assez faible.

Par contre, un effort assez spectaculaire et sympathique a été accompli pour les activités sportives. Je citerai, par exemple, les 200.000 francs accordés pour les Jeux olympiques de 1972, les 400.000 francs pour la semaine pré-olympique de Sapor, les 250.000 francs pour les championnats d'Europe d'athlétisme, les 600.000 francs pour diverses rencontres internationales et, enfin, les 650.000 francs pour les jeux du Pacifique-sud.

Certains collègues m'ont posé des questions sur ces crédits. Je crois qu'il s'agit là d'une initiative heureuse. J'ai eu l'honneur et la chance de participer à ces jeux, il y a deux ans. Ils sont, pour notre pays, d'un intérêt aussi bien politique que sportif et constituent l'occasion, pour les sportifs des territoires éloignés de la métropole, de se retrouver, de confronter à la fois leur pensée et leurs activités; cela nous donne l'occasion aussi, sans vouloir se montrer cocardier, de brandir un peu le drapeau national car, dans cette compétition du Pacifique-sud, en général, nos athlètes remportent la moitié des médailles.

Je rassure donc nos collègues, il s'agit d'un crédit bien employé puisqu'il permet en même temps une rencontre politique d'un caractère peut-être un peu folklorique mais nécessaire, pour ces pays qui se sentent toujours un peu trop éloignés de la métropole.

Je voudrais, concernant les activités socio-éducatives, donner quelques chiffres pour démontrer qu'il reste un effort considérable à faire.

Pour l'éducation populaire, en 1969, les crédits étaient de 19.555.800 francs mais, en 1970, ils étaient tombés à 14 millions 277.800 francs; cette année, vous ajoutez 2.408.233 francs pour aboutir à un total de 16.600.000 francs environ, encore très inférieur à celui de 1969.

Pour les activités de jeunesse, il en est de même. Nous retrouvons, en 1971, sensiblement le niveau de 1969 qui était de 47.387.000 francs alors que, l'année dernière, les crédits atteignaient seulement 45.724.500 francs seulement. Avec les 2 millions supplémentaires du présent budget, le crédit de 1971 est identique à celui de 1969.

Il en est de même encore pour les colonies de vacances auxquelles sont affectés 29.800.000 francs. Les uns et les autres, nous attendions mieux cette année. Après tous les remous qu'avaient provoqués ces décisions, considérées à l'époque comme arbitraires, nous pensions que la situation en 1971, grâce à des formes de participation différentes avec les associations que nous jugeons absolument nécessaires, serait meilleure.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous expliquerez vraisemblablement les raisons qui ont guidé vos choix et qui vous ont amené à maintenir des crédits trop modestes. Si ces explications nous satisfont, peut-être vous donnerons-nous notre approbation. J'en doute tout de même car nous sommes très inquiets.

Vous méritez néanmoins, pour cette partie de votre budget, un bon point. Comme suite à nos demandes, vous avez créé, pour

1971, une soixantaine de postes supplémentaires F.O.N.J.E.P. Ils ne répondent pas à tous les besoins exprimés, mais vous avez essayé de résoudre ce difficile problème dans un sens positif. J'en profite pour dire notre satisfaction de voir réglé le conflit avec la fédération française des maisons de jeunes.

Vous m'avez affirmé, il y a peu de temps, que l'ensemble des problèmes encore pendants seraient résolus d'ici à la fin de l'année. Nous nous en félicitons. Je voudrais souligner aussi — ceci reflète tout à fait la pensée de mes collègues — que la gestion de ces maisons de jeunes et de la culture représente une lourde charge pour les collectivités locales. Si elles sont indispensables et intéressantes, il semble, d'après les statistiques que mes collègues maires ont pu établir, que la part des collectivités locales est trop importante par rapport à celle de l'Etat.

Actuellement, dans un certain nombre de maisons, votre ministère acquitte 50 p. 100 des sommes allouées au directeur et octroie en outre une subvention de 1.000 francs. Mais cela est bien loin de soulager la charge des collectivités locales et nous savons tous les difficultés auxquelles nous nous heurtons, les uns et les autres, pour équilibrer nos budgets.

Si aucun nuage ne vient obscurcir la collaboration entre les maisons de jeunes et le secrétariat d'Etat, il serait bon, dans un avenir assez proche, d'envisager une nouvelle forme de collaboration avec les collectivités locales pour leur procurer un peu plus d'aisance et diminuer leurs soucis budgétaires.

Au titre des activités socio-éducatives, nous nous félicitons également, monsieur le secrétaire d'Etat, de la politique de contrat de subvention que vous pratiquez depuis quelque temps déjà. Nous en avons souligné l'intérêt l'année dernière et j'ai constaté, dans ce budget, que vous envisagiez encore de l'élargir.

Cela me paraît tout à fait souhaitable et les associations y sont également très favorables. Cette formule leur permet, en effet, de prévoir suffisamment tôt une orientation de leurs activités et de mesurer davantage leur utilité dans le circuit.

Je parlerai maintenant des deux offices. Nous avons voulu nous renseigner un peu plus complètement, cette année, sur leur activité et nous avons constaté avec plaisir qu'ils fonctionnent bien. Si, dans sa philosophie, l'office franco-allemand est un peu dépassé aujourd'hui, ses animateurs eux-mêmes en sont conscients car on ne peut pas éternellement confronter deux jeunesse sans leur donner des dimensions géographiques, philosophiques et politiques plus larges. Il a favorisé indiscutablement le rapprochement franco-allemand, ce que souhaitait le Gouvernement, et a donné à la jeunesse française le goût de la confrontation.

Quant à l'office franco-québécois, disposant de moins de crédits, il a dû utiliser une méthode différente; au lieu de l'échange massif, il a pratiqué un échange plus sélectif. Au cours d'une conversation que j'ai eue avec le directeur de cet office, j'ai été très séduit par la méthodologie mise en œuvre et l'idée nous est venue — je crois qu'elle est également la vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat — qu'il serait souhaitable, dans un avenir très rapproché, de créer un véritable office multinational qui permettrait à la jeunesse française de n'être pas seulement en relations avec le Québec et l'Allemagne fédérale, quel que soit l'intérêt de ces deux pays, mais aussi d'avoir un rayonnement, une confrontation, une concertation sur un plan mondial.

On parle toujours de la société moderne; la jeunesse doit y participer. Pour ce faire, il faut la rendre combative; elle doit être à même de comprendre les problèmes des autres, des pays développés comme des pays qui le sont moins.

Cet office multinational, qui pourrait, comme l'office franco-québécois, conclure des contrats bilatéraux avec les gouvernements intéressés, aurait, à n'en pas douter, un rayonnement et une efficacité extraordinaires. C'est le souhait que nous formulons et que, dans un avenir assez proche, vous réaliserez peut-être.

Je dois dire encore un mot, monsieur le secrétaire d'Etat, de la création des éducateurs sportifs pour laquelle vous avez ouvert un crédit. C'est une bonne mesure. Certains d'entre nous ont fait des expériences d'éducateurs communaux qui prolongent effectivement l'action de l'instituteur au-delà du temps scolaire. Ce crédit permettra à nos collègues, animateurs de collectivités locales, de recevoir un soutien, certes léger, mais tout de même très encourageant, qui permettra probablement de multiplier les expériences.

J'en arrive au budget d'équipement. Dans ce domaine, toutes les critiques qu'on a pu présenter auparavant sont peu sévères à côté de celles que je devrais formuler maintenant.

En effet, ce budget d'équipement m'apparaît, cette année, comme une catastrophe. Certes, il comporte des éléments positifs.

Le fait que vous ayez banni de vos préoccupations les grandes infrastructures de prestige permettra, sans doute, de multiplier les infrastructures plus modestes. En outre, vous avez transféré un certain nombre de ces crédits au chapitre des subventions, c'est-à-dire que, cette année, vous construisez moins d'infrastructures dépendant directement du secrétariat d'Etat, mais vous accorderez un peu plus de subventions aux collectivités locales.

Il n'en reste pas moins vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce budget est désolant. Vous le savez, chaque fois que l'on construit un C. E. T., un C. E. S. ou une école primaire, il faut prévoir en même temps l'accompagnement sportif.

Vous savez que de nombreux établissements fonctionnent actuellement sans cet accompagnement. Vous savez également qu'en 1971 un effort particulier est fait par le ministère de l'éducation nationale pour les implantations de C.E.S. et de C.E.T. Comment allez-vous faire, dans ces conditions, pour répondre à ces charges nouvelles ? Non seulement les crédits dont vous disposez ne vous permettent pas de suivre le budget de l'éducation nationale, mais, en outre, ils vous empêchent de rattraper le retard.

J'ai parlé de certains établissements où aucune heure de plein air ou d'éducation sportive n'est dispensée, faute de l'infrastructure nécessaire. Comment ferez-vous avec un budget aussi modeste, aussi mauvais, puisqu'il est absolument étalé ?

C'est vraiment à ce sujet qu'il faut tirer la sonnette d'alarme, car, même si nous entrons dans le détail des crédits, nous n'en trouvons pas qui soient susceptibles d'être dégagés à cet effet. Il faut étudier globalement ces chiffres qui ne répondent pas aux aspirations de la jeunesse.

En dehors de ces infrastructures sportives indispensables pour accompagner l'action du ministère de l'éducation nationale, qu'allez-vous faire en faveur de toutes ces activités socio-éducatives, culturelles, de toutes ces activités de jeunesse qu'il faut prolonger bien au-delà de l'éducation nationale ? Comment pourriez-vous financer une telle politique avec les crédits de 1971 ? Nous écouterons vos réponses avec beaucoup d'attention, monsieur le secrétaire d'Etat, en espérant qu'elles nous apporteront quelques apaisements. Pour l'instant, j'en doute, car vous ne pourrez pas demander à ces crédits plus que ce qu'ils représentent. Notre seule espérance est que, à l'occasion d'un « collectif », en 1971, des suppléments puissent vous être accordés.

J'en arrive à un sujet brûlant. Je ne ferai que l'évoquer car le moment et le lieu seraient mal choisis pour le rapporteur de la commission des finances d'entrer dans le détail.

Il faut être logique avec soi-même et j'essaie de l'être sans toujours y arriver. J'aimerais que M. le secrétaire d'Etat en fit autant.

Un certain nombre d'amis et moi-même avons présenté une proposition tendant à créer des ressources nouvelles pour vous aider dans votre tâche. Elle n'apporte certes pas la solution à tous nos problèmes et à tous nos maux ; ce n'est qu'une proposition. Nous sommes tout prêts à en discuter pour voir s'il y a lieu de l'aménager. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous opposez formellement à cette création de recettes nouvelles au nom de la morale. Je suis surpris que, au nom de cette même morale, comme animateur de la jeunesse française, vous n'ayez pas encore envisagé de supprimer tous les appareils à sous qui se trouvent dans les cafés et absorbent ainsi une partie de l'argent de poche de la jeunesse française.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, on peut invoquer la morale dans ce pays. Mais on peut constater aussi que tous les pays européens, à l'exception de l'U.R.S.S. et de l'Albanie, ont à leur disposition des sources de recettes provenant des concours de pronostics ou de tous autres systèmes similaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si vous décidiez de remplir l'escarcelle nationale grâce à cette importante décision, nous nous en féliciterions et cela serait susceptible de modifier notre position. Si, demain, vous expliquiez à vos collègues du Gouvernement que vous êtes dans un état de totale pénurie et que vous n'êtes pas capable, dans ces conditions, de répondre aux aspirations de la jeunesse et du sport en France, je vous dirais : bravo !

L'ensemble des collègues qui ont déposé cette proposition de loi, qui est certes discutable et revisable, se féliciteraient alors et reconnaîtraient que le secrétaire d'Etat a répondu à leur attente. Car le principal est d'y répondre. Nous essayons de trouver les meilleurs moyens. Nous n'avons pas la science infuse, mais, ce qui est certain, c'est qu'actuellement nous n'avons pas les crédits nécessaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je pense que d'autres collègues après moi vous parleront de toutes ces possibilités et que, comme à l'Assemblée nationale, vous serez amené à leur répondre. Ce

que je souhaiterais de tout mon cœur — je sais que vous avez fait faire une étude de la situation dans les autres pays — c'est que, sans *a priori*, soit ouvert un très large débat qui ne soit pas obligatoirement sanctionné par une décision positive en notre ou en votre faveur, mais qui permette à un dialogue de s'établir sur ce sujet brûlant.

Vous nous direz sans doute qu'une loi de programme va voir le jour et qu'elle résoudra tous nos maux. Je ne le crois pas. Certes, je suis partisan d'une loi de programme ; nous l'avions d'ailleurs proposé dans le rapport que nous avions envoyé au Premier ministre. Mais notre volonté n'a pas été respectée dans la précédente et le plan n'a pas été réalisé proportionnellement à ses prévisions. Certes, la loi de programme n'est qu'indicative et elle n'assure pas la continuité dans l'effort. Néanmoins, nous nous félicitons de cette loi de programme car elle sera un atout de plus en faveur de la jeunesse et des sports et ceux qui en sont responsables vous en seront reconnaissants.

Acceptez, monsieur le secrétaire d'Etat, ce grand et important débat qui nous permettra de confronter vos points de vue avec les nôtres, dans une très large discussion où chacun sera prêt à accepter le dialogue et les arguments des autres.

Voilà ce que je voulais vous dire avant d'aborder ma conclusion qui sera très brève. Je crois que, tout au long de mon exposé, vous avez senti, monsieur le secrétaire d'Etat, mon pessimisme, qui n'est pourtant pas dans ma nature. Chacun doit prendre conscience de ce que représentent pour nous les générations de demain. Si nous avons de grandes ambitions pour notre pays — ce qui est bien légitime — nous savons parfaitement qu'elles ne pourront être définitivement réalisées que par les générations à venir.

Il faut donc très courageusement poser le problème. La mission de votre secrétariat d'Etat est double. D'une part, vous avez la responsabilité du budget et de son orientation ainsi que de l'application des mesures que vous avez fait voter. D'autre part, vous avez la mission, très exaltante — peut-être la plus difficile, mais certainement la plus utile — de sensibiliser l'opinion du pays, de dire à tous les Français qu'actuellement, en négligeant par trop la jeunesse et le sport français, on fait fausse route.

Mais votre tâche, monsieur le secrétaire d'Etat, ne doit pas se limiter à ces deux missions ; elle en recouvre bien d'autres. Nous, à l'échelon de nos modestes responsabilités, nous agissons. Nous le ferons encore davantage à l'avenir et, avec votre concours — acquis, nous le savons — nous arriverons sans doute à changer cette tendance désastreuse pour le pays.

Je sais bien — vous me l'avez dit vous-même — que certains pays ne font pas plus d'efforts que la France. Mais d'autres en font beaucoup plus. Or, il ne faut jamais regarder ceux qui font moins bien ; c'est ceux qui font mieux qu'il faut essayer d'imiter.

Cette tâche du secrétariat d'Etat, cette mission de sensibilisation, c'est tout de suite, dès demain qu'il faut l'entreprendre. Chaque fois que vous aurez l'occasion — vous l'avez eue ces jours derniers — d'avoir à votre disposition la télévision ou la radio, il faut expliquer à ceux qui vous questionnent ce que vous représentez. Il ne faut pas leur dire — veuillez m'excuser de vous faire cette suggestion — qu'après tout ce n'est pas si mal, que vous êtes assez satisfait de votre sort car nous, nous ne le sommes pas. Même si la solidarité gouvernementale joue — je le comprends — vous devez prendre vos responsabilités en affirmant que votre budget devrait être plus étoffé. Tout le monde vous en serait reconnaissant, y compris vos collègues du Gouvernement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, continuons cette route ensemble. Les yeux de la jeunesse française, de notre belle jeunesse sont fixés sur vous. Les jeunes vous observent, ils vous regardent, ils attendent beaucoup de vous. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget pour 1971 de la jeunesse et des sports est aussi décevant que les précédents. Chaque année, votre commission des affaires culturelles espère voir une augmentation substantielle de la part de ce budget dans l'ensemble national et, chaque année, ses espérances sont déçues.

Pourtant, en juin dernier, devant le Sénat, à propos de l'examen du projet de loi concernant les options du VI<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement réaffirmait avec force « que le développement économique devait être mis au service de l'homme et qu'en



conséquence les investissements culturels et sociaux ne sauraient être sacrifiés dans le VI<sup>e</sup> Plan ».

Il s'engageait à demander « aux commissions de l'éducation de action culturelle et des activités sportives et socio-éducatives de prendre en compte les besoins réels de la nation et d'établir des programmes de développement répondant aux exigences d'une meilleure formation équilibrée des hommes par l'enseignement et l'éducation permanente ouverte à tous ceux qui en ont les aptitudes ».

Le budget qui vous est soumis aujourd'hui est un démenti formel à ces affirmations.

En effet, pour 1971, le projet qui nous est soumis représente 0,67 p. 100 du budget national contre 0,68 p. 100 l'an dernier ; 0,67 p. 100 c'est bien peu pour satisfaire aux besoins de la jeunesse française en matière de sport et d'éducation populaire !

Il serait grand temps que le Gouvernement ne considère plus ce budget comme secondaire : les investissements dans les domaines sportif et socio-éducatif sont éminemment rentables, car ils contribuent à donner aux jeunes souvent désorientés un équilibre physique et moral. Cet équilibre ne se chiffre pas. C'est pourtant l'un des biens les plus précieux que l'on puisse donner aux citoyens.

Tout n'est pas mauvais dans ce budget et dans les orientations qu'il esquisse. L'enseignement de l'éducation physique est, chaque année, un peu mieux dispensé et nous pouvons nous en réjouir. La construction de bassins mobiles de natation répond à un besoin. Grâce à cette mobilité, on peut apprendre à nager à un maximum d'enfants dans un minimum de temps. La formation des animateurs paraît s'améliorer et s'amplifier grâce, en particulier, aux instituts universitaires de technologie de Paris, Rennes et Tours ; si le nombre d'élèves continue à progresser dans ces I. U. T., on peut espérer que nous aurons enfin dans l'avenir le corps d'animateurs qualifiés qui nous fait actuellement défaut.

A côté de ces éléments positifs, on trouve malheureusement de nombreux points noirs et de nombreux sujets d'insatisfaction dans ce projet de budget. Je me permettrai d'insister notamment sur la situation faite aux fonctionnaires de la jeunesse et des sports, sur les investissements, sur le plein emploi des installations sportives, sur la pratique réelle de l'éducation physique et sur l'éducation populaire.

Déjà, en 1969, c'est-à-dire à l'occasion du dernier budget, nous signalions le malaise profond provoqué chez les inspecteurs de la jeunesse et des sports par la discordance entre les responsabilités qu'ils assument et la situation qui leur est faite. Nous affirmions et nous continuons à affirmer qu'ils s'acquittent de leurs tâches avec une conscience exceptionnelle, tâche qui devient chaque jour de plus en plus complexe : gestion, administration, contrôle, inspection, conseil technique, nomination, etc.

Il est indispensable de les assimiler sur le plan indiciaire à des fonctionnaires départementaux de même niveau de responsabilité, c'est-à-dire, dans le projet de budget qui nous est soumis, de satisfaire leurs revendications parfaitement légitimes. En effet, leur indice est nettement inférieur à ceux des fonctionnaires de même niveau de responsabilité. C'est anormal et je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous en êtes conscient.

La forfaitisation des frais de tournées, la revalorisation de l'indemnité de logement et la revalorisation de 1.300 francs à 1.500 francs de l'indemnité de charges administratives leur ont été promises depuis longtemps. Il faut que les promesses soient tenues.

Actuellement, les inspecteurs départementaux demandent à peu près les mêmes avantages que les inspecteurs primaires de l'éducation nationale. Cette revalorisation de 1300 à 1500 francs de l'indemnité de charges administratives coûterait 55.800 francs. Ce n'est pas un chiffre exceptionnellement élevé.

On peut noter avec plaisir le récent décret qui donne enfin aux fonctionnaires du secrétariat d'Etat une certaine autonomie et les fait échapper à la tutelle de l'éducation nationale. Nous le réclamions depuis longtemps et nous sommes heureux que l'on ait pu arriver sur ce point à une conclusion favorable.

Votre commission attache beaucoup d'importance à ce problème des inspecteurs départementaux, car elle connaît les responsabilités qui sont les leurs, les sénateurs travaillant en étroite liaison avec eux. C'est pourquoi votre commission a décidé de déposer un amendement tendant à réduire d'une façon indicative de 7.124.000 francs, montant de la mesure nouvelle, les crédits du titre III en rapport avec le personnel titulaire. C'est le seul moyen que nous ayons de manifester notre désapprobation : nous ne pouvons pas déposer un amendement pour augmenter ces crédits, car l'article 40 nous serait opposé.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur Pelletier, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de M. le rapporteur pour avis.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me permets de prendre le relais de M. Pelletier, avec son autorisation, sur le problème qu'il vient d'évoquer devant vous.

Je ne suis pas de ceux qui cherchent à gonfler les dépenses de l'Etat, mais j'estime absolument intolérable — ce sont peut-être les nombreuses années pendant lesquelles j'ai appartenu à la fonction publique qui me valent cet état d'esprit — que l'Etat fasse une situation différente à des fonctionnaires ayant les mêmes attributions, les mêmes obligations et les mêmes responsabilités.

Or, en ce qui concerne le problème des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports que vient de soulever notre collègue M. Pelletier, ce n'est pas seulement d'une modification indiciaire qu'il s'agit, mais d'une augmentation des frais de tournée et de l'octroi de l'indemnité spéciale accordée aux inspecteurs primaires dont ne bénéficient pas ces inspecteurs départementaux alors que leurs charges et leurs obligations sont encore plus grandes que celles des inspecteurs primaires, leur action s'étendant à tout le département et non à une circonscription réduite.

L'aspect moral de cette mesure prend même le pas sur l'aspect financier, car elle se traduirait par une dépense de 50.000 francs environ, sur un budget qui, je l'avoue après M. Monory, est insuffisant puisque de 1.140 millions de francs. Ces 50.000 francs, monsieur le secrétaire d'Etat, si le ministre des finances ne vous les donne pas en supplément, peuvent parfaitement être dégagés sur votre budget. Grâce à la procédure des virements de crédits qui s'effectuent par décret, vous aurez peut-être le moyen de forcer la volonté de la rue de Rivoli et de faire à ces fonctionnaires une situation qui aurait dû être la leur dès l'origine.

**M. Lucien Grand.** Très bien !

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur général, d'apporter de l'eau à mon moulin car je crois en effet comme vous qu'il s'agit là beaucoup plus d'un problème moral que d'un problème financier. Ce dernier, qui existe bien sûr, peut et doit être résolu.

J'en arrive aux investissements. Je ne m'étendrai pas sur ces chapitres car M. Monory, comme c'était normal, y a fait large-ment allusion dans son excellent rapport.

La commission des activités sportives et socio-éducatives du VI<sup>e</sup> Plan avait évalué les besoins en équipements et estimé qu'il faudrait, pour rattraper les plans antérieurs, 4.912 millions de francs dans le secteur sportif et 450 millions dans le secteur socio-éducatif, soit un total de 5.362 millions de francs pour cinq ans et 1.072 millions par an.

Nous en sommes en ce moment au tiers. Comment parviendrait-on à rattraper ce retard qui ne fera forcément que s'accroître tous les ans si les investissements sont encore en baisse ? Pour les investissements relatifs à l'équipement culturel et social, on enregistre cette année une baisse de cinq millions de francs.

Compte tenu des besoins, le fait que le budget de la jeunesse et des sports ne prévoie pas des investissements en hausse constante est dramatique car le retard s'accumule. Etant donné la dépréciation de l'argent, on peut estimer que le total des crédits affectés aux investissements en 1971 sera inférieur de plus de 20 p. 100 à ceux de 1969, ce qui est très grave.

Je voudrais insister maintenant sur un problème qui a retenu particulièrement l'attention de notre commission, celui du plein emploi de l'équipement sportif. La France manque d'équipements sportifs ; il faudrait donc utiliser à plein les installations existantes. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Les installations municipales ne sont pas suffisamment utilisées par les scolaires. Les crédits nécessaires au paiement d'une location couvrant ces frais de fonctionnement sont très insuffisants et limitent la participation. C'est très grave.

En 1969, les crédits inscrits à cet effet étaient de 4 millions 700.000 francs, auxquels s'ajoutaient un crédit pris sur le budget des établissements scolaires pour l'entretien des équipements sportifs. On estimait, la même année, que pour les frais de

fonctionnement des installations sportives existantes, il aurait fallu 52 millions de francs. Il en résultait un décalage très important, puisqu'il était de un à dix. On comprend dans ces conditions que les installations existantes ne puissent pas être utilisées à plein.

Parallèlement, les installations qui dépendent des établissements scolaires sont presque toujours désertées les jeudis, samedis et dimanches, l'autorisation d'utilisation étant refusée aux non-scolaires. Je sais bien qu'en la circonstance, cette question dépend moins du secrétariat de la jeunesse et des sports que du ministère de l'éducation nationale. Il n'en est pas moins vrai que le cloisonnement entre les différentes administrations est inadmissible. Il est urgent de trouver des solutions aux problèmes de surveillance, de responsabilité et d'assurances, pour que soient utilisés à plein nos gymnases, nos stades et nos piscines.

Si la pratique de l'éducation physique et du sport est nécessaire aux enfants, elle l'est encore bien davantage à l'adolescent. Pourtant, la préoccupation de l'adolescent la plus grave, la plus naturelle, est celle de ses études. Il a tendance — et ses parents également — à négliger cette forme d'éducation pourtant déterminante et c'est pourquoi il est souvent si difficile d'inclure dans les examens des épreuves sportives. Dans certaines académies, les dispenses accordées aux candidats au baccalauréat vont jusqu'à 50 p. 100. C'est absolument dramatique.

C'est certainement dans les universités que la pratique de l'éducation physique et du sport est la plus négligée. La fréquentation moyenne des équipements par les étudiants reste insuffisante et varie selon la nature et le point d'implantation de l'installation. Dans les cas les plus favorables, elle est de 10 à 15 p. 100. Ce n'est pas beaucoup.

Parmi les raisons de l'insuffisance de la pratique de l'éducation physique et des sports par les étudiants, on peut citer l'insuffisance des équipements, en particulier dans la région parisienne. Pour se rendre sur certains terrains, les étudiants doivent accomplir de longs déplacements dans des conditions très difficiles.

Actuellement, la gymnastique n'est prise en compte, dans les examens, que pour l'obtention des points supplémentaires. Il serait temps d'admettre que l'éducation physique est une discipline au même titre et de même valeur que les autres, ce qui suppose que les notes obtenues par les étudiants aux épreuves sportives comptent à part entière, même si elles sont inférieures à la moyenne. Il y aura alors une sanction, alors qu'actuellement, pour les jeunes qui passent le baccalauréat d'éducation physique, ces points ne comptent que s'ils sont au-dessus de la moyenne. Ce n'est pas normal.

En ce qui concerne l'éducation populaire, où les crédits sont encore cette année très insuffisants, nous estimons que toute politique d'action éducative qui se veut libérale doit prendre appui sur les associations d'éducation populaire, dont la diversité répond à celle des grands courants d'opinion en France. Bien entendu, ces associations ne peuvent vivre que si elles reçoivent un soutien financier important de l'Etat.

En 1969, le chapitre consacré à l'éducation populaire était doté de 19 millions de francs. Le Gouvernement, pour des raisons qui n'ont pas semblé acceptables à votre commission, avait réduit ces crédits, pour 1970, de 5.878.000 francs. Compte tenu de cette mesure nouvelle négative, les crédits demandés pour 1970 n'étaient plus que de 13.677.000 francs. Votre commission avait déposé un amendement et obtenu une certaine augmentation de ces crédits dont le montant avait été en définitive arrêté à 14.877.000 francs.

Nous constatons cette année, dans le document présenté, une augmentation de 2.408.000 francs. Si nous comparons ces mesures nouvelles aux crédits votés pour 1970, nous avons lieu de nous déclarer satisfaits, dans une certaine mesure, étant donné qu'ils sont en augmentation. Mais si nous les comparons aux chiffres de 1969, qui étaient de 19.555.800 francs, nous devons reconnaître que les associations d'éducation populaire disposeront en 1971 d'un montant de subvention beaucoup plus faible qu'en 1969 puisqu'elles ne bénéficieront que de 16 millions contre 19 millions de francs environ. La différence nominale est d'un peu moins de 3 millions de francs, mais compte tenu de la dépréciation monétaire, cette réduction de crédit, par rapport à 1969, est très importante.

C'est pourquoi votre commission a décidé à nouveau de déposer un amendement tendant à réduire les crédits de ce titre du montant des mesures nouvelles, soit 2.408.233 francs, car celles-ci nous apparaissent insuffisantes pour permettre aux associations d'éducation populaire de vivre et de se développer, comme il le paraît indispensable.

Nous ne jugeons pas les intentions du Gouvernement, mais nous sommes obligés de constater que tout se passe comme si on voulait asphyxier peu à peu les associations d'éducation populaire. Vous savez que ces associations sont souvent présidées, dirigées, animées par des bénévoles dont le dévouement est sans limite; ils y croient, ils y passent des soirées, des dimanches; ils maintiennent le combat pour un engagement culturel, contre une civilisation désincarnée et contre l'indifférence. C'est énorme. Ils ont très peu de moyens, donc il ne faut pas les décourager.

J'en arrive à la conclusion: pour le budget de 1967, le ministre de l'époque nous disait qu'il était mauvais, dans l'attente des conclusions du livre blanc, qui était à ce moment-là à l'étude. Le budget de 1968 sacrifiait beaucoup aux jeux olympiques de Grenoble et de Mexico et on l'avait compris en partie. Le budget de 1969 faisait suite aux événements de mai et juin 1968 et à la crise économique qui en était résultée et il était certain qu'on ne pouvait pas augmenter à ce moment-là les crédits de la jeunesse et des sports. Par contre, aucune excuse ne peut justifier que les budgets de 1970 et 1971 soient mauvais. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce budget est mauvais — je pense que vous en êtes conscient — car il ne représente que 0,67 p. 100 du budget national. On ne peut pas dire que ce soit très bon.

Cette année encore, nous ne pouvons que déplorer la stagnation des investissements et le manque d'orientation dans le domaine de l'éducation populaire. Ce sont des constatations graves car les jeunes n'auront pas encore en 1971 les moyens de s'insérer convenablement dans la vie grâce aux mouvements de jeunesse, grâce aux animateurs et aux éducateurs sportifs. Ils ne pourront pas tous trouver dans et par la vie sportive le complément de formation nécessaire à leur équilibre.

Votre commission a toujours été très prudente et malgré les réserves qu'elle a souvent formulées, nous espérons que le Gouvernement tiendrait compte de nos remarques et modifierait les options qui nous paraissent mauvaises.

Cette année rien de substantiel n'a été entrepris. Fait très grave: les investissements qui déterminent pour les années futures la possibilité pour les jeunes de pratiquer effectivement les activités sportives et socio-éducatives, sont en diminution dans le présent budget. Le retard, constaté par la commission du VI<sup>e</sup> Plan, va encore s'accroître.

Nous voulons attirer l'attention, non seulement des pouvoirs publics, mais aussi de l'opinion publique, sur une situation très sérieuse, pour ne pas dire critique.

Mai 1968 aurait dû faire comprendre que l'élan de la jeunesse, la force compacte qu'elle représente nécessitent des moyens considérables quant aux loisirs culturels et sportifs indispensables à sa détente et à son épanouissement. Or, les mesures qui sont proposées n'ont pas l'ampleur correspondant aux besoins. Faudra-t-il attendre d'autres drames — et bien plus sérieux que ceux que nous avons connus — pour prendre enfin des mesures satisfaisantes?

N'aperçoit-on pas les signaux d'alarme qui, à travers notre jeunesse, de Saint-Laurent-du-Pont à Nanterre, jalonnent notre pays?

Votre commission ne met pas en cause la bonne volonté ni la compétence de tous ceux qui, au sein du secrétariat d'Etat, se consacrent aux problèmes de la jeunesse. Elle souhaite que les observations du Sénat leur permettent d'exercer leur activité au mieux.

C'est dans ce dessein qu'elle a déposé deux amendements qui ont trait à la situation faite aux inspecteurs départementaux et au faible crédit accordé pour l'éducation populaire.

Ne voyez pas dans ces amendements un geste discourtois à votre égard, monsieur le secrétaire d'Etat; ils ont pour but de vous aider à obtenir gain de cause auprès du ministère de l'économie et des finances, qui bloque certains des problèmes que nous avons évoqués. Nous vous demandons donc de considérer notre geste comme une aide que nous vous apportons et de ne pas vous opposer à ces amendements qui peuvent vous permettre d'obtenir, en commission paritaire ou devant l'Assemblée nationale, des crédits supplémentaires.

Sous réserve des observations qui précèdent et compte tenu de deux amendements présentés aux titres III et IV, votre commission vous demande de donner un avis favorable au budget de la jeunesse, des sports et des loisirs. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Mesdames, messieurs, j'ai écouté avec le plus vif intérêt les exposés très clairs

que viennent de présenter à cette tribune les deux rapporteurs de budget du secrétariat d'Etat, MM. Monory et Pelletier. Qu'ils me permettent de les féliciter de la qualité de leur travail, même si, comme il est naturel, je ne suis pas toujours d'accord avec eux.

Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter est, comme certains l'ont dit, un budget de reprise. Les dotations inscrites aux titres III, fonctionnement, et IV, interventions publiques marquent une progression sensible. Le montant des crédits d'équipement est, en revanche, étale; mais j'ai de sérieuses raisons de penser que leur progression reprendra dès le budget 1972, dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan et de la troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif.

Je traiterai successivement de l'éducation physique et sportive, de l'action menée dans le domaine de la jeunesse, de la politique poursuivie dans le secteur de l'équipement, pour terminer par quelques mots sur le personnel du secrétariat d'Etat.

Dans le domaine de l'éducation physique et du sport, vous savez que la « priorité des priorités » est à mes yeux la promotion du sport à l'école. C'est à cet objectif qu'est consacrée la plus grande part des mesures nouvelles qui sont soumises à votre examen.

Dans l'enseignement du premier degré, nous poursuivons en liaison étroite avec le ministère de l'éducation nationale les efforts entrepris en vue de développer les activités sportives et de plein air. De nouveaux conseillers pédagogiques de circonscription se mettront au travail dans les mois qui viennent; les structures de recyclage qui ont été mise en place l'an dernier et qui ont touché 100.000 instituteurs sur 250.000 permettront de compléter l'œuvre entreprise.

Grâce aux cinquante bassins d'apprentissage mobiles actuellement installés dans toutes les régions de France, un très grand nombre d'écoliers pourront apprendre à nager. A la fin de la présente année scolaire, nous tirerons les conclusions d'une expérience qui intéresse au plus haut point les élus locaux.

Dans l'enseignement du second degré, ce budget permettra de créer 1.165 postes d'enseignants d'éducation physique, ce qui, vous le reconnaîtrez avec moi, constitue un progrès notable. Malgré la réduction des maxima de service intervenue à la rentrée en ce qui concerne les maîtres, le volume total des heures d'éducation physique dispensées va connaître une nouvelle progression.

Que M. Monory ne pense pas que je fasse de l'autosatisfaction quand je dis que la moyenne hebdomadaire d'éducation physique est de deux heures trente et non de deux heures. Je reconnais, certes, l'insuffisance du nombre d'enseignants, mais je ne pense pas qu'un rapprochement avec l'éducation nationale nous serait bénéfique puisque, en tout état de cause, l'éducation nationale, qui compte 850.000 agents, a bénéficié de 8.000 postes nouveaux. Nous avons, au secrétariat à la jeunesse et aux sports, 20.000 agents et nous bénéficions de 1.165 postes nouveaux. Mais je l'ai dit et je le répète, le nombre des professeurs d'éducation physique est insuffisant; il convient de nous fixer un objectif. Notre ambition, l'ambition de la France, c'est d'atteindre cinq heures d'éducation physique par semaine. Cette ambition généreuse ne pourra être atteinte, je l'ai dit en d'autres lieux et je le répète à cette tribune, avant un délai de dix ans.

Je me suis attaché au cours de l'année écoulée à améliorer la formation des professeurs et maîtres d'éducation physique. Conformément aux dispositions de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur, des unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique vont être créées. La formation reçue dans ces établissements sera plus ouverte: comme je l'avais indiqué à votre assemblée il y a un an, les étudiants pourront s'y préparer aussi bien aux carrières privées qu'à l'enseignement public.

A ce sujet, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous donner, mesdames, messieurs, quelques éclaircissements sur un point qui a soulevé des protestations de la part des enseignants et des étudiants. Il s'agit de l'arrêté qui modifie les conditions d'attribution du diplôme du concours terminal des études d'éducation physique. Il est prévu que les élèves doivent faire deux stages en situation dans les sociétés sportives. Ces stages ne sont en règle générale pas notés et, quand ils le seront, ce sera par des professeurs d'éducation physique. Il est prévu également que, lors de l'examen final, un nombre de points sera attribué à tous ceux qui auront accompli certaines performances sportives sur le plan départemental, national, voire international. Il m'a semblé que ce n'était pas porter atteinte à la pédagogie et dégrader l'enseignement que de faire en sorte que l'enseignement de l'éducation physique s'ouvre sur l'immense secteur extra-scolaire, c'est-à-dire sur ce que sera la vie des futurs élèves et sur les associations sportives.

Autre innovation importante: la formation supérieure des professeurs appelés à enseigner dans les unités d'enseignement et de recherche sera assurée dans l'avenir par la nouvelle école normale supérieure d'éducation physique et sportive. Cette école a ouvert ses portes il y a deux mois.

Il y a quelques jours, j'ai rencontré les vingt professeurs et maîtres qui avaient été admis au concours d'entrée. Je puis vous assurer qu'ils sont décidés à faire en sorte que cette nouvelle définition de l'école normale supérieure passe dans la réalité des faits et que cette école devienne un véritable institut de formation supérieure d'éducation physique.

Je me félicite que cette promotion destinée à former les professeurs qui enseigneront dans les U.E.R., c'est-à-dire dans l'enseignement supérieur, soit ouverte également à ceux qui ne possèdent pas le baccalauréat. C'est là, je crois, une voie dans laquelle nous devons nous diriger car elle a l'avantage de ne pas fixer définitivement le sort de chacun dès la première année de son existence.

Venons-en maintenant aux éducateurs sportifs. Au chapitre 43-51, nouvellement créé, figure un crédit d'un million de francs destiné à assurer, pour partie, la rémunération d'éducateurs sportifs employés soit par des municipalités, soit par des sociétés sportives. Il ne s'agit pas, vous le voyez, de créer un nouveau corps d'enseignants publics, mais plutôt de s'inspirer de l'expérience des nombreuses villes qui ont recours à des moniteurs municipaux.

En tout état de cause, ce crédit d'un million ne permettra de financer qu'un certain nombre d'expériences que nous mènerons en accord avec les collectivités locales, les associations de parents d'élèves et aussi avec les enseignants, si leurs syndicats le désirent et s'ils ne rejettent pas *a priori* ces expériences. Ainsi, au terme de l'année 1971, nous pensons être en mesure, à partir des expériences vécues, de définir les normes qui devront régir le statut des éducateurs sportifs.

Ces éducateurs sportifs devront être titulaires d'un brevet d'Etat; ils seront chargés de faire découvrir aux enfants, dans le cadre d'activités optionnelles, la pratique de certains sports, conformément aux directives des professeurs d'éducation physique responsables de la pédagogie générale.

Nous pourrions assurer ainsi une meilleure interpénétration du sport civil et du sport scolaire. Cette interpénétration se fait très souvent de par la volonté et le militantisme de nombre de nos enseignants qui rejoignent le militantisme de cadres et de dirigeants de sociétés sportives auxquels ne ménagent ni leur temps, ni leur peine pour l'éducation de notre jeunesse. J'aborde maintenant le problème du sport universitaire.

Avec M. Pelletier, je ne veux pas dissimuler au Sénat mes préoccupations dans ce domaine. Dans quelques villes universitaires, grâce à l'action militante de certains responsables, une proportion appréciable d'étudiants s'adonne au sport. Mais, dans la majorité des cas, il faut bien le dire, des installations coûteuses ne sont fréquentées que par une infime minorité; les professeurs d'éducation physique qui sont affectés aux établissements d'enseignement supérieur n'ont qu'un très petit nombre de « clients ».

En tout état de cause, ces installations sont fermées aux enfants du voisinage qui regardent avec envie ces grilles closes ainsi que la pancarte qui y est accrochée et où il est indiqué qu'en période de congés scolaires et universitaires il est défendu d'entrer. Il faudrait ajouter qu'il est défendu à la jeunesse d'entrer.

Nous devons donc reviser nos conceptions dans ce domaine. L'idée d'après laquelle chaque campus doit être doté d'une gamme complète d'équipements sportifs lui appartenant en propre doit être abandonnée. Il faut que ces équipements soient « banalisés », pour reprendre une expression à la mode, c'est-à-dire qu'ils soient ouverts à l'environnement, à tous les enfants du voisinage. Il est bon là aussi que, par le canal des installations sportives, l'Université s'ouvre enfin à la vie.

J'en viens maintenant aux actions exercées par le secrétariat d'Etat dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire pour lequel ce budget apporte de substantielles améliorations.

En présentant l'an passé au Sénat le budget du secrétariat d'Etat, j'avais indiqué les raisons qui m'avaient contraint à réduire le montant global des subventions accordées aux associations privées de jeunesse et d'éducation populaire. Il ne s'agissait nullement, je le répète encore aujourd'hui, d'une volonté délibérée d'affaiblir des organisations dont l'activité est bénéfique pour tous. La seule possibilité qui m'était laissée, dans le cadre d'un budget étale, de faire face à l'augmentation

nécessaire du titre III, consistait à gager les nouveaux postes d'enseignant et les dépenses de fonctionnement des installations par une réduction des dépenses d'interventions publiques et d'équipement. Sans ces gages, je n'aurais pratiquement obtenu aucun poste nouveau l'année dernière et des installations auraient dû être fermées.

C'est la raison pour laquelle j'avais fait ce choix que, croyez-moi bien, je regrettais d'avoir à faire.

Cette année, le redressement de la situation financière permettra de rétablir, en 1971, une partie des dotations enlevées aux chapitres 43-52 et 43-54.

Le secrétariat d'Etat pourra ainsi accroître son soutien aux associations soit sous la forme d'une aide financière, soit par l'attribution de postes au titre du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation physique. Nous aiderons également les associations en augmentant — et cela nous a paru très important — la part de l'Etat dans le financement de leurs stages et en élevant le taux des bourses versées aux jeunes salariés bénéficiaires de la loi congés-cadres-jeunesse.

C'est là une action à laquelle je m'attache particulièrement. Il ne doit pas y avoir dans notre pays plusieurs jeunesses et la jeunesse ouvrière doit pouvoir bénéficier de l'éducation populaire.

Si les crédits accordés cette année aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont encore inférieurs à ceux de l'année 1969, je voudrais cependant rappeler que, en 1963, pour l'ensemble du titre IV, les crédits dont nous disposions étaient de 79 millions de francs et qu'en 1971 ils atteindront 141 millions de francs. Compte tenu de la diminution accidentelle qui a suivi l'année 1968, l'augmentation des crédits a néanmoins été progressive. Ne voyez pas dans ce défaut de rattrapage immédiat une mauvaise volonté de la part du Gouvernement. Voyez-y plutôt une volonté délibérée de progresser dans le cadre des possibilités budgétaires qui me sont offertes. Cela m'amène à demander à M. le rapporteur de vouloir bien retirer son amendement qui tend à une réduction indicative des crédits du titre IV.

J'ai dit que l'une de mes préoccupations fondamentales en matière de jeunesse et d'éducation populaire avait trait à la situation des animateurs dont notre pays a tant besoin.

Je rappellerai d'abord les résultats favorables obtenus en ce qui concerne la formation et le contrôle de la formation des animateurs. Cette action a été entreprise au début de l'année 1970 grâce aux crédits nouveaux que le Parlement a bien voulu voter.

Je citerai également la publication, en septembre dernier, d'un document d'orientation fixant les principes généraux qui doivent inspirer les statuts des animateurs professionnels. Ce document a donné lieu à une récente circulaire, en date du 29 octobre 1970, intéressant plus particulièrement les collectivités locales qui ont engagé ou qui souhaiteraient engager ces animateurs.

Pour en terminer avec les problèmes de jeunesse et d'éducation populaire, je vous dirai un mot des rapports du secrétariat d'Etat avec les maisons de jeunes et de la culture et les organismes qui les fédèrent. Je puis affirmer qu'après la crise de l'année 1969 et du début de l'année 1970, la raison l'a emporté et la situation est redevenue normale.

Les fédérations régionales ont été mises en place et fonctionnent sans difficultés majeures.

D'ici à la fin de l'année, le secrétariat d'Etat aura fait l'effort nécessaire pour apurer définitivement le déficit de la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture. Il marquera ainsi sa volonté d'aider les grandes associations d'éducation populaire qui ont aujourd'hui retrouvé leur indépendance.

J'en viens maintenant aux problèmes de l'équipement sportif et socio-éducatif.

Comme les deux rapporteurs, MM. Monory et Pelletier, je reconnais que la stagnation des dotations des titres V et VI à un niveau médiocre est un grave sujet de préoccupation.

J'ai tout lieu de penser, cependant, que la situation pourra être améliorée dès l'année prochaine. Le Gouvernement vient, en effet, d'arrêter l'enveloppe des crédits, exprimée en autorisations de programme, qui sera affectée aux équipements sportifs et socio-éducatifs pendant la durée du VI<sup>e</sup> Plan. Ces chiffres, qui comportent une hypothèse basse et une hypothèse haute, vont être portés à la connaissance de la commission des activités sportives et socio-éducatives du Plan, à qui je tiens

à rendre un particulier hommage pour la qualité des travaux qu'elle a accomplis.

Ces chiffres traduisent la continuation de l'effort qui fût fait pour la deuxième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif et sont modulés par le coefficient d'augmentation du coût de la vie. Il est à prévoir que la troisième loi de programme sera à un niveau égal à celui de la deuxième, avec la restriction, en bien, que des événements semblables à ceux de 1968 ne provoqueront pas une baisse du niveau de cette troisième loi de programme.

La commission des activités sportives et socio-éducatives du Plan, qui comprend des représentants des collectivités locales, fera toutes propositions en vue de la sous-répartition de cette enveloppe, travail qui devrait être achevé avant la fin du premier trimestre de 1971.

Il y a plus. J'ai annoncé il y a quelques jours qu'une troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif serait soumise au Parlement au printemps prochain, immédiatement après le vote du VI<sup>e</sup> Plan. Cette loi de programme présentera pour les années couvertes par le Plan l'ensemble des autorisations de programme destinées à faire face aux besoins d'équipement, dans le domaine du sport et de la jeunesse.

Les deux précédentes lois de programme avaient rencontré un vif succès chez les élus locaux, qui avaient d'ailleurs été associés à leur élaboration. De la même façon, je préparerai la troisième loi en liaison étroite avec ces élus, et cela d'autant plus que la loi de programme proprement dite sera complétée par une loi d'orientation qui définira les objectifs et normes de l'action que nous suivrons pendant les cinq prochaines années, notamment en ce qui concerne le plein emploi des installations sportives.

Cela répond aux justes préoccupations de M. Pelletier. En accord avec la commission du Plan, les représentants des collectivités locales et les diverses commissions du Parlement, nous verrons comment nous pouvons, par la voie législative et par le canal de cette loi d'orientation, rendre effectif et impératif le plein emploi des équipements sportifs. En effet, si l'on considère le taux de fréquentation de ces équipements, on se demande parfois si un effort considérable ne devrait pas être fait en priorité dans ce sens.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969, mes services ont mené une enquête sur le taux d'utilisation des différents terrains de sport.

En ce qui concerne les stades et terrains de sport, 31 p. 100 sont utilisés à 100 p. 100, 22 p. 100 sont utilisés à 75 p. 100, 15 p. 100 des stades sont utilisés à 50 p. 100 et 32 p. 100 de nos installations le sont à moins de 50 p. 100.

Plus graves encore apparaissent les pourcentages relatifs aux gymnases : 23 p. 100 seulement des gymnases bâtis sont utilisés à 100 p. 100, 29 p. 100 sont utilisés à 75 p. 100 et la moitié d'entre eux le sont à moins de 50 p. 100. Il y a là, je crois, un effort considérable à faire, d'autant plus que pour les gymnases on ne peut faire état d'éventuelles intempéries empêchant leur utilisation.

**M. Adolphe Chauvin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Chauvin, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Adolphe Chauvin.** Monsieur le ministre, est-il possible de savoir comment sont répartis géographiquement ces pourcentages d'occupation ? Dans la région parisienne, je constate que nous manquons d'installations et que celles que nous avons sont occupées à 100 p. 100. Cela n'indique-t-il pas que dans certaines régions les implantations n'ont pas répondu aux besoins et que l'inverse s'est produit dans d'autres régions ? Les statistiques sont très trompeuses.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Monsieur Chauvin, j'ai ici des statistiques détaillées, mais en faire état à cette tribune nous prendrait sans doute trop de temps.

En tout état de cause, cela dépend de facteurs multiples. D'abord, du fait que trop souvent les équipements scolaires et universitaires sont fermés aux utilisateurs extra-scolaires. Pendant la période des vacances, les gymnases sont inoccupés, même dans la région parisienne.

**M. Adolphe Chauvin.** Les installations scolaires sont occupées.



**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Dans le secondaire oui, mais dans un C. E. S., le gymnase est fermé aux utilisateurs extra-scolaires pendant la période des vacances.

**M. Adolphe Chauvin.** Ce n'est pas exact !

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Je pourrais citer de multiples gymnases qui servent à donner des cours de tennis.

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Je voudrais poser deux questions et faire une constatation.

Premièrement, sur quoi est fondé le pourcentage de 100 p. 100 ?

Deuxièmement, de qui émanent les statistiques ? A ma connaissance, jamais un inspecteur départemental n'est venu enquêter sur le temps d'utilisation des installations sportives dont je m'occupe.

Troisièmement, si ces chiffres sont exacts, ils prouvent qu'il fallait créer non pas 1.000 mais 5.000 emplois.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Les pourcentages ont été calculés sur une fréquentation des gymnases de neuf heures à midi et de quatorze heures à vingt-deux heures, puisque certaines associations sportives s'y rendent. Ce sont des règles qui ont été édictées par mes services extérieurs et à partir desquelles on a vérifié le nombre d'heures d'utilisation des gymnases.

Cette enquête a été effectuée du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 1969 par l'ensemble de nos services départementaux. Il est vraisemblable que, si vous n'en avez pas eu connaissance, c'est qu'elle est intervenue à l'échelon du responsable du gymnase.

Bien entendu, l'utilisation des équipements nécessite — je suis entièrement d'accord avec vous — le dégagement d'un certain nombre de moyens de fonctionnement et de moyens en personnel. Cela veut dire également que la construction d'un équipement sportif et son plein emploi sont deux problèmes distincts qu'il faut, cependant, considérer simultanément. De tout cela, les hommes de raison sont conscients et je pense que vous êtes comme moi-même un homme de raison.

Par le canal de cette troisième loi d'orientation, il sera possible de dégager la façon dont ces équipements pourront être utilisés à plein. Cela soulève de nombreux problèmes d'assurances et de responsabilités, car il faut comprendre qu'un chef d'établissement risque d'engager sa responsabilité si un accident se produit quand il ouvre son gymnase. Ces problèmes, qui sont multiples, nous ne pouvons les résoudre par une simple affirmation. Il conviendra de les étudier et les solutions dégagées apparaîtront dans la troisième loi d'orientation.

Il est évident qu'à partir du moment où l'on parle de crédits accordés au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, se pose le problème des moyens. Et quand on parle des moyens, ceux-ci étant toujours jugés insuffisants, y compris par le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, on se demande comment les augmenter. J'en viens là à l'objet de vos préoccupations, M. Monory : j'ai nommé l'institution des paris.

Vous connaissez mon opposition à cet égard, ce qui ne signifie pas que je refuse avec vous le dialogue, puisque je suis prêt à être entendu par la commission du Sénat et par celle de l'Assemblée nationale. Je demande à être entendu par la commission des affaires culturelles du Sénat réunie en sa totalité car, à mon avis, le problème est trop grave pour être discuté en présence de quelques interlocuteurs seulement.

Mon opposition aux concours de pronostics est fondée sur trois arguments.

En premier lieu, je ne pense pas qu'il soit souhaitable d'offrir aux Français une nouvelle forme de jeu. Nous sommes déjà dotés de la loterie nationale et du pari sur les courses de chevaux. Je le regrette et ne puis que le constater. Je ne crois pas opportun d'offrir à nos jeunes, singulièrement aux lycéens qui seraient tentés de jouer — même si l'on abaissait la limite d'âge à dix-huit ans, ils trouveraient là une occasion supplémentaire de faire jouer leurs aînés — qu'il soit opportun, dis-je, d'offrir à notre jeunesse l'initiation au jeu. Je préférerais lui offrir l'initiation aux sports. C'est là pour moi une clause de conscience fondamentale, et vous le comprendrez.

Maintenant je ne veux pas — car tout homme est faillible, même quand il agit en fonction de sa conscience — qu'elle empêche un très large échange de vues. Aussi ai-je demandé qu'une enquête soit effectuée dans les différents pays pour déterminer dans quelle mesure ces paris apportent quelque chose à l'équipement et à la jeunesse, et j'en débattrai avec vous.

Je pense également qu'en tout état de cause, à partir du moment où des sommes seraient dégagées au moyen des paris, à brève échéance, le ministre des finances aurait à faire une addition douloureuse en fin d'année, les mathématiques modernes n'ayant jamais démontré que trois plus deux puissent faire quatre, il aura tendance, puisque nous disposerons d'une source de crédits supplémentaires, à être moins obligeant qu'actuellement pour le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. En effet, on avait fait miroiter une augmentation de la dotation à propos du transfert sur la vente des débits de boisson. Cela a duré peu de temps et, finalement, ne se traduit plus que par un virement de chapitre à chapitre.

De toute façon, il y aurait, à partir du moment où les paris seraient institués, une première période d'engouement et des rentrées financières importantes, mais il se produirait ce qui s'est passé dans d'autres pays où le rapport des paris a baissé progressivement. En Allemagne fédérale, par exemple, le *toto calcio* a dû être remplacé par le *toto*, qui n'a plus rien à voir avec le sport ; il s'agit simplement de s'exercer sur une grille de chiffres.

Enfin, troisième argument : ne pensez-vous pas qu'à partir du moment où le financement des équipements sportifs serait assuré par les paris sur le football, tout naturellement et quels que soient les hommes en place, on s'attacherait à financer avant tout de grands stades, sur lesquels vingt-deux joueurs pratiqueraient un sport devant 40.000 ou 50.000 spectateurs qui se diraient sportifs et qui auraient l'impression d'avoir fait du sport après avoir vu une partie de football, au lieu de construire tout naturellement des piscines ou des stades ? (*Mouvements divers.*)

Tout cela n'est pas prouvé ? Les revenus du tiercé financent les hippodromes. Je préférerais qu'ils financent les promenades à cheval, l'équitation populaire, les concours complets qui, vraiment, s'adressent directement à la jeunesse.

Je me trompe peut-être, monsieur le rapporteur, mais je vous ai fait connaître très exactement mon opinion, et je voulais la rappeler devant le Sénat. Cela dit, je suis prêt à en discuter avec vous, à examiner tous les aspects et toutes les incidences de ce problème, car il n'y a rien de pis dans l'existence que le sectarisme.

J'aborde maintenant la question des personnels du secrétariat d'Etat.

MM. Monory et Pelletier ont rappelé les souhaits exprimés par les inspecteurs de la jeunesse et des sports. Je ne veux pas dissimuler à votre Assemblée mes préoccupations dans ce domaine.

Vous savez en quelle estime je tiens le corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports, dont l'activité s'exercera désormais dans le cadre de directions régionales et départementales, instituées par un récent décret qui vient de paraître au *Journal officiel*.

Je n'ai pu cependant obtenir, dans le cadre de ce budget, les moyens propres à améliorer la situation de ces fonctionnaires. Soyez assurés que je mettrai tout en œuvre pour obtenir satisfaction.

En ce sens, M. le rapporteur général vient de nous rappeler fort obligeamment qu'il suffit d'un décret pour qu'un virement de chapitre à chapitre intervienne.

Je suis entièrement d'accord avec les préoccupations qui ressortent de ses propos et je souligne encore l'admirable conscience professionnelle de mes services extérieurs.

Cependant, monsieur le rapporteur, je vous demanderai de retirer votre amendement puisque je suis convaincu de la cause que vous défendez. Nous enregistrerons une nouvelle progression avec la parution de ce décret et il sera très facile, dans le courant de l'année, sans attendre un éventuel collectif, de pouvoir réaliser un tel virement.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Si je comprends bien vous ferez paraître ce décret.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Bien entendu.

Je rappelle que nous sommes en train de mener des négociations en faveur de la modification du statut de nos inspecteurs, de nos chefs de service départementaux et de nos chefs



de service régionaux, en accord avec les organisations intéressées et également — croyez-le bien — avec la fonction publique.

Je connais le dévouement sans limite des services extérieurs qui représentent la cheville ouvrière et l'ossature de l'administration du secrétariat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs. Comme je le leur ai dit — mais il convient de le souligner, publiquement — ils sont l'objet de mes préoccupations constantes.

Telles sont, mesdames, messieurs, les caractéristiques essentielles du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Ce budget, sans être pleinement satisfaisant, marque un incontestable progrès par rapport à celui de l'exercice en cours. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir l'approuver par votre vote. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Giraud.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'atmosphère d'intimité de ce matin ne doit pas masquer à ceux qui sont présents l'importance nationale du budget de la jeunesse et des sports. Et malgré votre optimisme limité, monsieur le secrétaire d'Etat, je dois, au nom du groupe socialiste, remarquer l'austérité continue de cette fraction du budget national et une certaine disproportion entre des déclarations d'intention, qui sont excellentes, et les possibilités de réalisation qui sont, hélas, très limitées.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est en augmentation de 7,3 p. 100 alors que l'ensemble du budget de l'Etat a augmenté de 9 p. 100, ce qui semble prouver que vous êtes au-dessous de la moyenne nationale. Votre budget représente bien moins de 1 p. 100 du total du budget de l'Etat et 0,114 p. 100 du produit national brut. Je suis persuadé d'ailleurs que vous en êtes aussi peu satisfait que nous.

Votre budget d'investissement est en diminution, faible par rapport à 1970, mais beaucoup plus importante par rapport à 1969. Vos autorisations de programme représentent, compte tenu des hausses, au mieux, une stagnation et si vos crédits d'intervention, je dois le reconnaître, sont en augmentation de 6,2 p. 100 sur 1970, ils sont, par contre, en diminution de 1,2 p. 100 par rapport à 1969 et de 15,9 p. 100 par rapport à 1968. Il n'y a donc pas de quoi pavoiser, et je dois reconnaître d'ailleurs que vous ne l'avez pas fait.

La seule satisfaction — et elle sera peut-être importante — c'est la déclaration positive que vous venez de nous faire annonçant la présentation, comme vous l'avait demandé par exemple l'association des maires de France, d'une loi de programme. Le principe est excellent puisque le ministère des armées l'a appliqué. Tout le problème est de savoir ce qu'elle contiendra... mais je ne veux pas vous faire un procès d'intention !

Je regrette cette année encore l'insuffisance des efforts consentis pour l'équipement scolaire. L'Etat ne subventionne pas, notamment, la création de gymnases pour les C. E. S. Il n'applique pas la décision qui avait été prise de construire systématiquement des installations sportives, en particulier des gymnases, dans tous les nouveaux groupes scolaires ou universitaires prévus. Cela entraîne une surcharge pour les collectivités locales, car la subvention nationale n'est pratiquement que de 15 à 25 p. 100, ce qui laisse à nos communes, grandes ou petites, une charge véritablement excessive.

Après ces critiques, je voudrais tenter de montrer que je suis assez souvent d'accord avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous semblez hésiter à utiliser le mot de banalisation des locaux. Ce n'est pas de l'hexagonal, c'est une formule très claire et je serais très satisfait qu'avec notre appui vous arriviez à faire progresser cette notion. J'émettrai une seule réserve, que vous avez d'ailleurs indiquée discrètement tout à l'heure. Il y a des problèmes de responsabilité de matériel et d'équipement et des problèmes de surveillance qui impliquent que cette banalisation ne puisse se faire que par un accord contractuel entre tous les intéressés.

Je suis également d'accord avec vous sur la notion de plein emploi, sur celle de polyvalence des équipements qui devrait se traduire plus fréquemment peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, par la notion de plaine de jeux plutôt que par celle de terrains équipés spécifiquement pour telle ou telle activité.

Je suis enfin d'accord avec votre refus d'un trop grand luxe, de trop de tribunes, car les sportifs assis ne sont pas des sportifs. Il faut faire le maximum pour les pratiquants, surtout lorsque l'on a des crédits aussi peu importants que les vôtres.

Je veux insister sur une conséquence de l'effort qui a été consenti pour de nouvelles réalisations sur les crédits d'entretien.

Plus une installation sportive est utilisée, plus elle s'use, plus elle nécessite de l'entretien. Or, vous savez comme nous que les crédits d'entretien n'ont pas crû en proportion de l'effort de construction réalisé. Nous arrivons ainsi au stade Pershing c'est-à-dire à une installation qui fut belle et qui a progressivement pourri. Dans ce domaine, les économies sont singulièrement coûteuses. Je crois qu'il faudrait étudier de plus près cet aspect de la question.

J'en viens maintenant au problème du personnel et je dois vous dire assez brutalement que nous avons l'impression que vous visez trop haut et que vous atteignez trop bas. Vous visez trop haut lorsque vous avez laissé croire — et c'est comme cela que plusieurs l'ont compris — qu'au cours de la quatrième année du C. R. E. P. S. on souhaiterait obtenir le niveau des records internationaux. Votre explication de tout à l'heure m'a personnellement convaincu, mais il serait bon que nos jeunes qui sont dans les C. R. E. P. S. comprennent, comme vous l'avez dit il y a un instant, que c'était peut-être un supplément pour certains, mais que ce n'était pas un objectif pour tous.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Giraud.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Effectivement, depuis que le décret est paru, nous avons assisté à une tentative délibérée de dénaturation de son contenu. Les échos que j'en ai eus m'ont montré qu'il y avait eu des manœuvres que je dois bien qualifier de scandaleuses.

Nous avions dit que si d'aventure un étudiant de quatrième année était champion du monde ou de France, cet étudiant bénéficierait de quelques points supplémentaires. Rien de plus. Cela ne veut pas dire du tout que nous voudrions avoir des champions comme professeurs en fin de quatrième année ; mais n'est-il pas naturel de récompenser un champion comme l'on récompense celui qui a de parfaites connaissances en anatomie ou en physiologie ?

Nous avons également constaté que l'étudiant qui échouait deux fois à l'examen de sortie n'avait plus aucune chance de succès. C'est donc pour éviter que des étudiants continuent pendant des années et des années à gâcher leur existence en se présentant annuellement à l'examen que nous avons dit : « Passé deux échecs il n'y aura plus de possibilité de se présenter. »

On nous a fait remarquer qu'il valait mieux leur permettre de se présenter et leur laisser prendre leurs propres responsabilités. J'ai accédé à cette demande, et on a interprété cela comme une reculade du secrétaire d'Etat. J'avais simplement fait une mise en garde, en tenant compte de l'expérience de ma vie universitaire où j'avais pu voir des étudiants chenus arriver au terme de leur vie sans avoir jamais commencé leur existence. C'est le renouvellement de cette erreur que nous avons voulu éviter. Il n'y avait donc chez nous aucune humeur maligne. Nous ne voulons pas transformer nos étudiants d'éducation physique en champions ; mais n'est-il pas normal aussi de récompenser les champions ?

**M. Pierre Giraud.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces explications. Je me suis fait l'écho de ces bruits parce qu'ils étaient réels. Il est bon que tout le monde sache qu'on ne demande pas à tous d'être des champions. Il valait donc mieux que vous nous l'ayez dit clairement.

Tout de même, un fait grave subsiste. Le nombre des reçus à la sortie des C. R. E. P. S. n'est pas aussi élevé qu'à la sortie de beaucoup d'autres établissements, de même niveau, dépendant de l'éducation nationale. Cette sélection brutale inquiète les jeunes. Je vous ai dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que vous atteigniez trop bas. Ainsi, faute d'avoir des concours au nombre de places suffisant, vous embauchez un personnel infiniment moins qualifié, ce qui présente un grand avantage pour le ministère des finances, car il est beaucoup moins payé que les titulaires.

Pour l'enseignement du premier degré, je voudrais me féliciter avec vous, monsieur le ministre, de la multiplication des conseillers pédagogiques dans la mesure où les instituteurs, plus que jamais, vont, même dans la région parisienne — ce qui est un fait nouveau et regrettable — s'occuper de l'éducation physique. Je crains malgré tout qu'ils ne soient trop peu nombreux et que le cycle de formation pour les instituteurs soit infiniment trop long.

Pour le second degré, je regrette les insuffisantes créations d'emplois — 1.165 nouveaux postes au lieu des 6.000 nécessaires — et que les horaires prévus restent trop souvent théoriques. J'ai reçu hier d'un collège d'enseignement secondaire, dont je suis membre du conseil d'administration, la note suivante : « Compte rendu du conseil d'administration : les représentants des parents et des élèves s'étonnent de la faible part accordée à l'éducation physique dans l'emploi du temps des élèves, deux heures sur cinq heures prévues normalement par les textes. »

« M. le principal répond volontiers aux préoccupations des familles et des élèves, mais, malheureusement, il ne peut accorder que ce qui lui est octroyé par les services rectoraux. Le conseil d'administration décide d'émettre un vœu à ce sujet. »

Bien entendu, je m'associe au vœu formulé par le conseil d'administration, mais des déclarations plus ou moins officielles nous font penser que des années seront nécessaires pour réaliser le tiers-temps pédagogique. Je crois qu'à ce sujet un peu de poudre aux yeux a été jetée et qu'on a pris ses désirs pour des réalités.

Je vous dirai enfin quelques mots au sujet des établissements d'enseignement et en particulier de l'Ecole normale supérieure. Vous m'avez quelque peu rassuré tout à l'heure, car on pouvait craindre que ce qui existe et va disparaître ne soit pas remplacé par quelque chose présentant des avantages supérieurs. Ce que vous avez dit des nouvelles écoles doit être de nature à rassurer tous les intéressés.

Je me félicite aussi de la création des éducateurs sportifs. Il est, en effet, nécessaire de créer une pareille catégorie de personnel qui n'entre pas réellement en concurrence avec les enseignants au sens plein du mot ; mais je crains que cela ne représente une nouvelle et lourde charge pour les municipalités ou pour les associations qui devront payer une grande partie de leurs traitements.

Je n'insisterai pas trop sur le problème, que vous venez d'évoquer des inspecteurs généraux, sinon pour dire que je me réjouis d'avoir vu, au *Journal officiel* d'avant-hier, une décision redressant leurs indemnités administratives. Je pense qu'avec un peu de patience — malheureusement il en faut beaucoup et même trop — on arrivera à créer la parité entre ce personnel et celui de l'éducation nationale dont il n'aurait jamais dû être séparé.

Quelques mots pour regretter les insuffisances de crédits pour la location des piscines. A ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous insister afin que la surveillance des piscines soit en permanence assurée et que la leçon de natation ne vienne pas trop se substituer à la surveillance réelle ? Ce n'est pas lorsqu'un enfant est au fond du bassin qu'il faut évoquer ce problème. Il serait bon de rappeler à tous les intéressés — je pèse mes mots — que la priorité doit être donnée à la sécurité.

Nous regrettons aussi l'insuffisance des crédits pour la médecine sportive. Vous avez fait récemment une déclaration inquiétante, à savoir que la médecine sportive pouvait n'être qu'une sorte de contrôle supérieur de ce qui est fait par le médecin de famille.

Ce que je sais des médecins sportifs tendrait plutôt à me faire croire que leur rôle est essentiel, en particulier pour déceler un certain nombre de cardiopathies ou d'autres insuffisances du même ordre. Cette idée d'une sorte de médecine supérieure de contrôle ou de sondage ne me semble pas correspondre à la réalité. J'estime que le maintien d'une médecine spécialisée est extrêmement important pour tous les pratiquants.

Je voudrais dire quelques mots du problème des associations. Je serai très bref, car beaucoup de mes collègues en ont parlé, et, en particulier, vous ne vous en étonnez pas, des clubs universitaires et de leurs difficultés.

Je tiens à vous remercier de l'effort que vous avez fait pour le stade Charléty, mais cet effort risque d'être encore insuffisant. Il le serait aussi pour d'autres installations de l'université de Paris, en particulier avec la création des nouvelles installations d'Orsay, car le plein temps implique des dépenses particulières. Le stade Charléty, par exemple, fonctionne de huit heures du matin à onze heures du soir et je pense qu'on ne peut en demander plus.

Je voudrais savoir d'autre part si vous avez des idées précises sur l'application de la loi d'orientation universitaire à la région parisienne.

Pour mon compte et en accord avec beaucoup d'intéressés, je souhaiterais que vous puissiez obtenir « spontanément »

des sept universités de Paris-Centre de conserver l'unité de l'exploitation de leurs installations sportives, car, si chacune prétend avoir son stade, son gymnase et ses éducateurs, je crains que nous ne soyons pas au bout du compte.

Je terminerai cette énumération en vous remerciant de ce que vous avez pu faire pour améliorer les relations avec l'association des maisons de jeunes — c'est un problème du passé, je n'y reviens pas — et aussi en vous exprimant ma satisfaction pour l'accord que vous avez pu réaliser avec les intéressés sur l'existence du haut comité du sport, de la jeunesse et des loisirs en concomitance avec le maintien du conseil de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, section du Conseil supérieur de l'éducation nationale.

Pour terminer mon exposé, peut-être trop long, je voudrais, à mon tour, dire un mot d'un problème brûlant qui a été évoqué par notre rapporteur et par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat. La modicité des crédits qui sont accordés à votre secrétariat d'Etat tient, pour une part, à l'hostilité traditionnelle, que nous connaissons tous, du ministère des finances, quel que soit son titulaire, pour les dépenses touchant à la jeunesse et aux sports, mais je me demande si ne vient pas s'y ajouter insidieusement une tentative d'étranglement de votre secrétariat d'Etat par ceux qui souhaiteraient faire prévaloir une notion différente du financement des activités de jeunesse et de sports.

**M. Jean Noury.** Ce ne serait pas un financement différent, mais un financement complémentaire.

**M. Pierre Giraud.** Vous avez tout à l'heure parlé de votre problème de conscience. Si, cette année encore, mes critiques ne vous ont pas été épargnées sur un certain nombre de points, je pense que vous avez parfaitement raison de vous maintenir dans cette attitude. L'Etat, la nation, la collectivité ne doivent pas laisser aux paris le soin de résoudre le problème des sports.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Très bien !

**M. Pierre Giraud.** La défense de la race chevaline peut se faire sur les hippodromes, mais nous serions coupables si nous n'assurons pas ici, avec les crédits de l'Etat, l'avenir de la jeunesse française. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Noury.

**M. Jean Noury.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en préambule à quelques réflexions sur la politique que vous menez en matière de jeunesse, de sports et de loisirs, je voudrais dire la façon dont le groupe de l'union centriste et moi-même nous concevons l'approche de ces questions.

A nos yeux, il ne peut y avoir de politique spécifique de la jeunesse. Au contraire, au sein d'une politique générale, des options peuvent être prises dans bien des domaines tendant à faciliter l'intégration des générations nouvelles dans le monde politique, économique et social.

La formidable poussée démographique des années de l'après-guerre nous confère d'immenses devoirs. Si l'on considère les classes d'âge de quinze à vingt-quatre ans, celles qui marquent l'entrée dans la vie active, nous sommes frappés par l'importance de leur augmentation. Pendant un siècle, de 1860 à 1962, le chiffre n'a pas varié : la France comptait environ 6.500.000 jeunes de quinze à vingt-quatre ans. En quelques années, ce chiffre est passé de 6.500.000 à 8.500.000. Stagnation donc pendant plus de 100 ans, puis 30 p. 100 d'augmentation en moins de dix ans, telle est l'ampleur soudaine de la progression.

Cette évolution fulgurante n'avait cependant rien d'inattendu. S'il est un domaine, monsieur le secrétaire d'Etat, où la prévision peut aisément s'exercer à vingt ou vingt-cinq ans d'intervalle, c'est celui des répercussions d'une poussée démographique.

En conséquence, le grand projet politique qui s'offrait à notre pays pouvait être d'organiser le rendez-vous de la France et de la jeunesse. Nous avons, hélas ! trop souvent le sentiment que ce rendez-vous a été manqué.

Afin que la confrontation d'une démographie nouvelle et d'un monde en mutation puisse déboucher sur une insertion harmonieuse, il fallait organiser et entreprendre une politique cohérente. Cette rencontre difficile exigeait une vision à long terme et des sacrifices. Cet effort n'a pas été suffisamment fait. Ni sur le plan quantitatif ni sur le plan qualitatif, les structures n'ont été aménagées à l'échelle des exigences de notre temps.

Les jeunes manquent des structures de dialogue nécessaires à leur expression. Les groupements et associations qui tendent à les rassembler ne sont pas assez encouragés ni entendus. Je crois être en droit de dire que, mal aimés par les pouvoirs publics, ils apparaissent frappés d'un préjugé défavorable. Cette attitude me semble aller à contre-courant du bon sens. Nous n'avons pas oublié la façon dont l'un de vos prédécesseurs a entendu conduire l'élaboration d'un livre blanc en prétendant ignorer les relais que constituent les associations et groupements et en s'efforçant de s'adresser directement aux jeunes inorganisés.

Plus tard, les mêmes responsables, à l'occasion de certains désordres, ont déploré que les organisations ne puissent se faire entendre et regretté de ne pas trouver d'interlocuteur représentatif. C'était inévitable ! Parce qu'ils ont négligé les structures de dialogue et de communication, ils ont compliqué leur tâche, déjà fort difficile. Il en est, hélas ! résulté un désarroi conduisant, faute de courroie de transmission, à l'utilisation de la violence comme ultime recours.

Comment ne pas constater, à la lecture de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, que les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont à nouveau sacrifiés ! La réduction, par rapport à 1969, des subventions accordées à ces associations traduit dans les chiffres l'indifférence regrettable dans laquelle les pouvoirs publics semblent les tenir. Pour notre part, nous estimons que leur mission est essentielle. Je tiens à vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, à quel point nous avons été attentifs aux rapports écrits et aux propos, à ce sujet, de MM. Monory et Pelletier, rapporteurs de votre budget.

Je veux aussi attirer votre attention sur le problème si important, qui ne va cesser de grandir, du désarroi des jeunes dans certains grands ensembles urbains totalement dépourvus de moyens d'animation socio-culturels. Les migrations ne cessant de s'accroître et nos grandes cités voyant s'installer à leur périphérie ou installant des ensembles considérables, nous souhaitons que le Gouvernement, devant les risques redoutables qui pèsent sur les jeunes vivant dans ces villes nouvelles, prenne des mesures hardies pour leur permettre d'occuper leurs loisirs et de développer harmonieusement leurs aspirations.

Sur un autre plan, très brièvement, je tiens moi aussi, rejoignant en cela nos collègues, MM. Monory, Pelletier et Pellenc, à me faire l'interprète de l'inquiétude des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports.

Les élus locaux, qui apprécient leur conscience et leur dévouement, ne comprennent pas que se perpétue à leurs dépens une situation inéquitable alors que des promesses leur ont été faites depuis longtemps.

Vous venez de nous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un décret pourrait intervenir rapidement. Je m'en réjouis et je pense que cette promesse sera tenue car, en général, vous tenez vos promesses, tout au moins quand vous le pouvez.

La prise en considération des revendications des inspecteurs départementaux, de toute évidence, est une condition du bon accomplissement des tâches difficiles qui incombent à ce personnel.

Je voudrais moi aussi aborder, mais très rapidement, un sujet brûlant. Un effort d'imagination est également indispensable en ce qui concerne les équipements sportifs.

Vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une proposition de loi a été déposée sur le bureau du Sénat tendant à instituer les concours de pronostics pour certaines manifestations sportives.

Vos déclarations font apparaître votre hostilité à l'égard de ce projet.

J'ai beaucoup de mal à comprendre vos arguments d'ordre moral. Sans doute ne suis-je pas aussi pur que d'autres ! S'il n'existait à l'heure actuelle en France aucune possibilité d'engager des enjeux, votre argumentation aurait du poids. Hélas ! les formules existent et certaines d'entre elles reposent exclusivement sur le hasard. Comment, dès lors, condamner l'institution de concours de pronostics favorisant l'intérêt des Français pour les manifestations sportives ? Comment, enfin, pouvez-vous négliger les ressources considérables que procureraient ces concours pour le développement des équipements sportifs, concours qui complèteraient vos efforts ?

Permettez-moi de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que, si le Gouvernement avait toujours mené une politique satisfaisante dans le domaine des équipements, nous n'en serions pas à imaginer de telles solutions.

De grâce, ne jugez pas avec sévérité des initiatives parlementaires qui visent en réalité à pallier les insuffisances gouverne-

mentales que vous-même, après vos prédécesseurs, constatez et déplorez.

Enfin, je tiens à évoquer avec inquiétude la réserve avec laquelle le Gouvernement considère toujours la perspective d'un office européen de la jeunesse. Depuis des années, nous avons demandé la mise en œuvre d'un office communautaire. Nous avons eu la satisfaction de constater que les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à La Haye ont affirmé, dans le point 16 du communiqué final, la nécessité d'associer les jeunes à la construction européenne. Pourquoi, dès lors, n'admettre que la création d'un fonds ? Devons-nous voir là une attitude hostile à un tel projet d'organisation communautaire en faveur de la jeunesse ?

Problème des associations de jeunesse, nécessité de mettre en œuvre des solutions permettant de remédier à l'insuffisance des équipements sportifs, espérance d'un office permettant aux jeunes générations de participer à la construction européenne, telles sont, parmi tant d'autres, quelques-unes des réflexions que votre budget inspire à mes amis et à moi-même.

Il s'agit d'une œuvre difficile. Vous disiez à l'Assemblée nationale : « Tout ce que nous ferons sera inévitablement insuffisant ». C'est vrai. La tâche est immense. Pour un pays moderne, une jeunesse nombreuse représente tout à la fois une chance et une charge. Pour pouvoir saisir cette chance, il faut accepter d'en assumer la charge. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vigier.

**M. Jean-Louis Vigier.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il n'est pas de budget qui comble nos désirs et il n'est d'ailleurs pas de budget que l'on accepte parce qu'il comble vos désirs ! C'est le cas pour celui que nous étudions aujourd'hui.

Il faut cependant reconnaître que, sur un certain nombre de points, comme vous l'avez souligné, monsieur le secrétaire d'Etat, il apporte des améliorations appréciables et voici celles qui ont retenu mon attention.

Pour l'éducation physique, 1.165 postes d'enseignants ont été créés, ce qui situe le secrétariat d'Etat en bonne place par rapport aux autres ministères ; d'autre part, un crédit d'un million de francs va être mis en place pour le recrutement d'éducateurs sportifs qui prolongeront l'action des enseignants d'éducation physique.

En ce qui concerne le sport, je relève la progression des crédits affectés à la préparation des Jeux olympiques de Munich et de Sapporo. Il serait inconcevable que la France ne se prépare pas activement à ces manifestations, notamment en prenant part aux compétitions internationales qui se dérouleront l'année prochaine.

Je relève aussi l'augmentation de cinq millions de francs des dotations destinées au soutien financier des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, dont l'activité avait été durement éprouvée par les restrictions budgétaires de l'an dernier. Certes, je reconnais, avec mes amis, MM. Monory et Pelletier, que cette augmentation est insuffisante et qu'un nouvel effort devra être entrepris, dans le cadre du budget de 1972, pour revenir à une situation normale. Je serais heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous donniez des assurances à cet égard.

En ce qui concerne l'équipement sportif et socio-éducatif, ce budget n'est assurément pas exempt de critiques. Mais nous pensons, et je vous demande de nous le confirmer, que la troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif, dont le principe vient d'être arrêté par le Gouvernement, va permettre une relance de la politique instaurée au cours des quatrième et cinquième plans. Les chiffres fixés par le Gouvernement concernant l'enveloppe des travaux à exécuter de 1971 à 1975 nous laissent espérer de meilleurs budgets d'équipement et cela dès l'année prochaine. D'ici là, je ne doute pas que vous voudrez bien nous assurer que le déblocage des crédits de votre ministère inscrits au fonds d'action conjoncturelle permettra d'amorcer le démarrage du VI<sup>e</sup> Plan.

Sur d'autres points, le budget que vous nous présentez est moins satisfaisant ; certaines des critiques formulées par nos collègues, MM. Monory et Pelletier, me paraissent fondées.

Les crédits destinés à permettre une meilleure utilisation des installations sportives ne progressent que faiblement. Je veux citer en particulier les moyens nécessaires à la location des piscines, au transport des élèves vers les stades et gymnases et à l'entretien des équipements. Je tiens, à ce sujet, à exprimer les inquiétudes des collectivités locales qui se trouvent contraintes de prendre en charge une partie de ces dépenses.

Je ne vous dissimulerai pas non plus celles que m'inspire la situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports. Sans doute,

faut-il se réjouir du récent décret qui a consacré officiellement la responsabilité qui est la leur en instituant des directions régionales et départementales. Mais le problème de la situation pécuniaire de ces fonctionnaires n'est pas pour autant réglé. Dans ce domaine, il faut agir, et agir vite ; nous vous demandons de nous en donner l'assurance.

Sous le bénéfice de ces observations le groupe U. D. R. et apparentés est favorable, s'il n'est pas sensiblement modifié par les amendements qu'accepterait notre assemblée, au budget que vous lui présentez.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais préparé une intervention relative à la proposition de loi sur le concours de pronostics dont je suis cosignataire avec MM. Monory et Pelletier et huit autres de mes collègues. J'y renoncerais parce que j'accepte votre suggestion de discuter de cette importante question en commission. Je voudrais, cependant, présenter deux observations. Tout d'abord, nous nous efforçons à cette occasion de démontrer et de ne pas vous laisser croire qu'au niveau de nos hautes fonctions de législateurs, nous puissions accepter d'ouvrir les portes à l'immoralité. Mais je suis personnellement convaincu que ce n'est pas là que se situe le problème et je voudrais vous poser une question que personne ne vous a posée.

Le dimanche, je regarde à la télévision ou j'écoute à la radio — je vous promets de ne pas le faire dans cette salle cet après-midi avec un transistor (*Sourires.*) — les matches de football ou de rugby. J'écoute aussi la publicité alléchante — car elle est bien faite — qui engage les auditeurs, c'est-à-dire un nombre très important de nos compatriotes, à faire à Monaco, ce qui offenserait la morale à Paris ou à Marseille ? (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Brives.

**M. Louis Brives.** Votre exposé, monsieur le secrétaire d'Etat, est fort méritoire car il n'est pas si simple de défendre un budget si contestable. Aussi, avec une objectivité et un réalisme qui vous honorent, sentons-nous à travers la richesse du vocabulaire ou le mirage de la forme votre inquiétude sous-jacente au regard des problèmes de fond. Il y a, en fait, peu de domaines de l'action gouvernementale et de la vie nationale où les crédits budgétaires sont aussi gravement insuffisants par rapport aux besoins que celui dont nous avons à débattre. S'il y a continuité, c'est dans la régression.

Par rapport au budget général de la nation, le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, représentait 0,78 p. 100 en 1967 et ne représente plus que 0,63 p. 100 en 1971. Enfin, s'il augmente de 8 p. 100, celui de l'éducation nationale, et nous nous en réjouissons, dans le même temps s'accroît de 14 p. 100. Or l'éducation nationale est complémentaire de l'instruction pédagogique et les activités socio-éducatives de la jeunesse, c'est-à-dire de la France de demain, mériteraient un effort très supérieur. Toutes deux sont partie intégrale de la grande famille de l'éducation nationale. C'est pourquoi il serait juste, à mes yeux, que le professeur d'éducation physique soit placé sur le même plan que tous les autres enseignants et qu'il puisse harmoniser avec eux les horaires et les actions d'ensemble, car, pour être efficace, l'éducation doit être globale.

Je suis de ceux qui croient très sincèrement aux vertus du sport ; même si je dois être la *vox clamans in deserto*, j'aimerais vous livrer les suggestions qui me viennent à l'esprit après avoir parcouru les différents postes de votre budget.

A l'égard des hommes d'abord. Vous êtes obligé de parer au plus pressé et au moindre coût. Ainsi s'éclaire d'un jour plus vrai la consistance du crédit de un million de francs dont vous avez parlé pour assurer la participation de l'Etat à la rémunération d'éducateurs sportifs. J'admets difficilement que cette expérience ait pour but de faire tomber, par la coopération du professeur et de l'éducateur sportif, les barrières entre l'éducation physique et la pratique du sport. La véritable raison semble tout autre — cela vient de vous être dit : c'est que votre budget ne vous permet pas de recruter de véritables enseignants. Un million de francs réparti entre les éducateurs prévus fera apparaître une telle insuffisance que je crains fort que vous ne vous trouviez rapidement contraint de faire supporter par les collectivités locales, déjà écrasées, les charges consécutives à votre initiative.

Tout à l'heure vous avez parlé, monsieur le secrétaire d'Etat, de la loi du 29 décembre 1961. Mais vous savez bien qu'elle n'est pratiquement pas appliquée et c'est fort regrettable. Elle s'intitule, non pas « congé cadre jeunesse », mais *in extenso* « congé non rémunéré aux travailleurs salariés en vue de favoriser la formation des cadres et d'animateurs pour la jeunesse ».

Permettez-moi de vous rappeler qu'elle fait bénéficier tous les salariés de moins de vingt-cinq ans d'un congé annuel de six jours ouvrables pour suivre des stages de formation et de perfectionnement et qu'elle prévoit une bourse de 250 francs, dont 150 francs aux travailleurs pour compensation des pertes de salaire et 100 francs pour l'organisation du stage.

Je n'ignore pas les problèmes qu'elle soulève, notamment auprès du patronat, mais je demeure convaincu qu'ils peuvent être surmontés dans un esprit de mutuelle compréhension, et qu'avant d'innover, il serait peut-être sage d'utiliser, et même d'étendre à d'autres bénéficiaires, les textes en vigueur.

Certes, il existe bien, présentement, quelques bourses de stage pour les entraîneurs bénévoles de petits clubs, mais elles sont ridiculement insuffisantes alors que leur multiplicité ferait germer une véritable pépinière d'animateurs gracieux pour le plus grand profit des sociétés sportives.

Une autre carence de vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'égard des hommes concerne l'intérêt qu'il y aurait à faciliter les contrôles médicaux approfondis. A la vérité, les clubs font appel le plus souvent à des médecins dont il faut louer l'esprit sportif, qui procèdent gracieusement aux examens requis car le bénévolat est la grande règle du sport. Mais il serait vivement souhaitable que les formations puissent regrouper leurs sociétaires dans des centres médicaux fonctionnels où seraient assurés aux médecins-conseils des honoraires convenables.

Je serais incomplet si je ne me faisais pas l'écho, après les orateurs qui m'ont précédé, des besoins impérieux de vos services départementaux, au dévouement bien connu.

Je me félicite de ce que vous ayez dit tout à l'heure que ces services étaient l'objet de vos préoccupations constantes. Nous apprécions votre sollicitude, mais elle ne suffit pas et je vais m'efforcer d'être plus précis. A l'heure actuelle, leur personnel administratif appartient à l'inspection d'académie, dont le mérite est incontesté, mais cet état de choses est irrrationnel : vos services devraient, d'évidence, disposer à ce titre, de leur propre personnel. Ils doivent, en outre, être dotés de techniciens pédagogiques convenablement payés, notamment défrayés de leurs dépenses de déplacements — je pense aux C. A. P. S. qui sont les successeurs des C. I. S. — et assez nombreux pour affecter, dans l'intérêt bien compris des clubs, un conseiller technique départemental pour chacun des grands sports : rugby, football, etc. Ils doivent être également dotés d'un conseiller départemental pour les principales activités culturelles : art dramatique, photographie, ciné-club, etc.

Je sais bien que le Gouvernement fait un effort très méritoire et je me garderai de sous-estimer les 1.165 créations de postes d'enseignement prévues contre 733 en 1970. Mais le budget de 1970 est un budget de conjoncture et ce serait, à mon sens, fausser le jeu que de vouloir s'y référer. Je plaide un converti en soulignant combien cet effort est insuffisant lorsqu'on songe, par exemple, que le nombre d'élèves s'est accru de 11 p. 100 lors de la dernière rentrée scolaire, pour le seul second degré.

J'aimerais clore cette première partie de mon exposé en attirant, d'une manière toute spéciale, votre attention sur la situation misérable de tous les clubs, qu'ils soient des grandes villes ou des modestes bourgades. Vous ne ferez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de politique d'avenir si vous ne les aidez pas comme il convient et mon expérience de leurs besoins m'invite à vous soumettre une suggestion.

Leur pauvreté les contraint parfois, hélas, à lésiner sur les dépenses de toute première nécessité. Je veux parler des assurances dont le montant est fatalement fort élevé eu égard à la gravité des risques. Devant l'ampleur de ce problème, ne pourriez-vous pas faire étudier par vos éminents collaborateurs le moyen de subventionner, en partie au moins, cette garantie dont la sécurité constituerait une aide juste pour tous les clubs, des plus importants aux plus modestes, puisque l'assiette d'attribution serait proportionnelle au nombre d'éléments et hautement sociale car elle éviterait bien de douloureux déboires aux accidentés souvent mal couverts et une incitation considérable pour de nombreux jeunes, spécialement ceux ayant des obligations familiales qui sont arrêtés par les risques fort préoccupants de blessures entraînant parfois de graves incapacités permanentes partielles, parfois, insuffisamment garanties.

Je me permets d'illustrer mon propos d'un exemple : certains départements participent fort judicieusement à l'assurance contre la grêle des agriculteurs. Combien de foyers ont-ils évité, ainsi, d'être ruinés !

Ne pourrait-on pas, par une certaine analogie, envisager une assurance sérieuse et automatique des sportifs, avec l'aide de



l'Etat, relayée par le département dont les clubs ne supporteraient que le complément ? J'ai la conviction profonde, monsieur le secrétaire d'Etat, que, si vous pouviez trouver, certes dans le temps, une solution heureuse à ce problème, vous rendriez un service considérable à la cause du sport.

La deuxième partie de mon exposé concerne les équipements. Je suis, comme vous, adversaire du gigantisme et souhaite un essor sportif plongé dans la vie. Mais il ne faudrait pas se laisser entraîner par des excès contraires ou avoir recours à des expédients, et je redoute un peu, par exemple, les « piscines économiques » dont les prototypes doivent sortir en 1971, bien que je comprenne le souci qui vous anime, face aux nécessités de tous ordres.

Elles sont immenses, en effet, et il appartient à votre loi de programme de tenir compte des besoins d'équipement fondamentaux. Sans eux, il ne peut y avoir ni sport ni sportifs. Il faut donc plus de stades, de maisons de jeunes, de clubs. Dans ce domaine, votre expérience des 1.000 clubs de jeunes a été un magnifique succès.

Je m'entretenais récemment avec une des personnalités les plus éminentes du rugby national, sport cher à tous les méridionaux. Comme je lui posais la question de savoir quel était son souci dominant, il me répondait : « Nous manquons cruellement de stades et d'équipements annexes ». « La France — ajoutait-il avec un humour dont je lui laisse la paternité — est, sur ce point, presque comparable au Monténégro ». Je reconnais que c'est peut-être excessif, mais les quelque 800.000 licenciés en football association ou en rugby n'ont à leur disposition que des terrains qui ne correspondent plus aux besoins du moment.

Le même retard frappe, hélas ! les autres disciplines. Cela peut expliquer, en partie, certaines contreperformances internationales, qui jettent une note un peu sombre, telles celles enregistrées aux dernières Universiades de Turin.

Je constate, d'autre part, que les crédits de fonctionnement des installations ne sont pas augmentés dans votre budget comme il conviendrait, d'où de graves problèmes pour les municipalités qui assument des charges très lourdes pour des installations sportives utilisées la plupart du temps par les scolaires.

Maire d'un petit chef-lieu de canton qui a fait à ce sujet d'énormes sacrifices, je ne puis accepter le principe de transfert sur nos budgets communaux des charges nouvelles. Car nous ne pourrions pas les supporter.

Sans vouloir reprendre l'ensemble des griefs qui vous ont été exposés, ou qui seront encore formulés, je me permets d'appeler votre attention sur un sport, trop délaissé, alors qu'il est l'un des plus populaires : l'automobile.

Par association d'idées, je pense avoir évoqué dans votre esprit le circuit d'Albi que vous connaissez bien et qui attend encore, je le crains, la réalisation de promesses faites en ce qui concerne l'élargissement de la piste et les aménagements nécessaires pour sa qualification en formule un.

Le dossier du sport automobile me paraît facile à défendre. Indépendamment de ses 25.000 licenciés, il peut compter sur un public passionné, toujours plus nombreux, et les succès populaires que connaissent nos épreuves dépassent de loin nos frontières, pour ne parler que des vingt-quatre heures du Mans qui contribuent largement au prestige de la France.

En outre, l'intérêt essentiel de ce sport réside dans la contribution qu'il apporte au progrès et à la sécurité des véhicules automobiles ainsi qu'à la protection de tous ceux qui tiennent un volant. Il serait donc fort utile, monsieur le secrétaire d'Etat, de le faire figurer dans la troisième loi de programme que vous avez annoncée.

La vie ne s'arrête pas à vingt ans — heureusement ! — et, à côté du béton, des pelouses, de la cendrée ou des piscines, il faut tenir compte de notre génération tout entière, dans une civilisation en perpétuelle mutation, dont le rythme impose des rééquilibres physiques de plus en plus fréquents.

Votre ministère est aussi celui des adultes, à l'égard desquels le sport devient une constance de l'existence. Pour ne pas alourdir ces débats, je ne parlerai pas des sports universitaires, car le rapporteur, notre collègue, M. Pelletier, a admirablement traité cette question. Je me contenterai de dire que l'œuvre qui s'offre à vous est considérable et que, par suite, elle nécessite des choix.

Je suis plus gêné pour ajouter ce qui suit. J'espère que M. le secrétaire d'Etat aux finances, qui vient d'arriver en séance, ne s'en offusquera pas. Il tombe sous le sens que le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports partage son autorité avec M. le secrétaire d'Etat aux finances en considération des crédits qu'il accorde à ce budget et avec M. le ministre de la défense nationale en considération de ce qu'il veut bien ne pas exiger.

Par ailleurs, en admettant que l'arbitrage de M. le Premier ministre — sportif comme chacun sait — vous soit plus favorable, je ne pense pas que vous puissiez négliger le moindre des moyens de trouver des crédits. L'un d'eux consisterait à lever l'interdiction des concours de pronostics dont vous avez déjà mis en doute la moralité. Je n'ai pas l'intention de traiter ce sujet à cette tribune, d'autant plus que, en commission, vous avez promis d'en discuter. Je ne crois pas que, en raison des nos besoins, les objections soient déterminantes. Nos amis anglais, scandinaves, polonais, hongrois, italiens, espagnols, portugais et autres n'ont pas, sans doute, moins de sens moral que nous.

En revanche, il serait plus grave que se renouvelle le précédent de la vignette automobile destinée aux vieux. Comme vous l'avez laissé entendre, il ne faudrait pas que M. le ministre de l'économie et des finances réduise le budget de la jeunesse et des sports à proportion des recettes apportées par les concours de pronostics.

Vous avez fait aussi allusion au tiercé en nous indiquant qu'il finançait les grands hippodromes. Monsieur le ministre, si les paris devaient nous permettre d'avoir dans la capitale un stade de 100.000 places, ce ne serait déjà pas si mal !

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les objections essentielles qu'il m'apparaissait nécessaire de formuler à l'examen de votre budget. Je ne mets nullement en cause vos incontestables mérites et j'ai conscience de ne pas desservir votre action en n'acceptant pas que vous soyez l'un des parents pauvres du régime.

Votre profession vous amène à vous pencher sur de grandes détresses. Je souhaite de tout cœur que, notre contestation étant profitable pour vous, vous deveniez le chirurgien miracle des œuvres sportives et socio-éducatives, médecine préventive des temps modernes, car elles ont bien besoin d'être régénérées. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, l'insuffisance notoire de votre budget a été reconnue par tous et par vous-même, d'ailleurs. Peut-on, dès lors, parler de budget de relance ou de budget de reprise ?

Mon ami, M. Nilès, à l'Assemblée nationale, ayant évoqué l'ensemble des problèmes posés par votre département ministériel, je me limiterai à en examiner quelques aspects.

Vous venez, monsieur le secrétaire d'Etat, de prendre de nouvelles mesures pour couper encore davantage le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports du ministère de l'éducation nationale. Les nouvelles directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports ne dépendent plus, en effet, du ministère de l'éducation nationale. Ainsi est confirmée la volonté du Gouvernement de réduire les activités physiques et sportives à de simples pratiques dissociées des autres matières éducatives.

Les enseignants et les étudiants en éducation physique, lors des deux journées de grève prévues pour le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre prochains, vont réaffirmer avec force, n'en doutons pas, leur volonté de voir rattacher l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale dans une structure adaptée.

Nous soutenons sans réserve l'action des enseignants et des étudiants en éducation physique et sportive pour la satisfaction de leurs justes revendications. N'est-il pas logique, en effet, que le ministère de l'éducation nationale, unissant tous les aspects de la culture, soit responsable de l'éducation physique et sportive à l'école ?

L'éducation physique et sportive est plus qu'une simple matière « coincée » entre deux disciplines intellectuelles, c'est une dimension de la culture, une composante fondamentale de l'éducation. Elle est un impératif de santé et d'équilibre pour les citoyens de tous âges : chacun doit pouvoir accéder à la pratique d'activités physiques et sportives.

L'école est le lieu premier, privilégié, donc prioritaire pour l'enseignement des activités physiques et sportives éducatives. Cette composante fondamentale de l'éducation nécessite des enseignants qualifiés.

Or, sous les vocables de « sport à l'école » et de « sport pour tous », on cache une réalité qui est en contradiction avec le contenu éducatif et culturel que doit revêtir l'activité physique et sportive à l'école.

Vous faites, monsieur le secrétaire d'Etat, un bilan optimiste du tiers temps pédagogique. « Le tiers temps pédagogique an I est entré dans une phase irréversible ; 50 p. 100 des établissements scolaires pratiquent le tiers temps », avez-vous dit. Est-ce conforme à la réalité ?

D'autre part, l'éducation physique et sportive dans le tiers temps ne se limite-t-elle pas, bien souvent, au seul but hygiénique — promenades dans la forêt, jeux libres dans un coin de cour, etc. — sans véritable surveillance éducative et médicale ?

On compte, en effet, un médecin pour dix mille élèves. Il manque de ce fait 9.800 médecins scolaires. Cinq cent quarante conseillers pédagogiques de circonscription existent pour 25.000 institutrices et instituteurs. C'est bien peu. Aucune mesure sérieuse, en vérité, n'a été prise pour promouvoir une réelle éducation physique et sportive dans le cadre du tiers temps.

Au contraire, des mesures restrictives ont été apportées, telle la suppression, dans la région parisienne, des professeurs spéciaux d'éducation physique et sportive dans les écoles primaires ou le refus de créations nouvelles de postes d'enseignants d'éducation physique et sportive dans les écoles normales d'instituteurs.

Disons nettement, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'absence des moyens risque d'aboutir dans beaucoup de cas à un abaissement du niveau culturel général de l'école élémentaire et à une réduction qualitative dans les disciplines qu'il faudrait faire progresser. Le manque de préparation des instituteurs et la carence de la médecine scolaire comportent de graves dangers pour le développement des enfants, pour leur harmonie corporelle.

Dans le secondaire, il manque 20.000 enseignants pour appliquer les cinq heures réglementaires et vous ne créez que 1.165 postes.

Il y aura cette année 2.800 postulants au certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement d'éducation physique supérieure et à la maîtrise. En raison du manque criant d'enseignants et pour des raisons de justice, il conviendrait de créer autant de postes qu'il y a de postulants ; c'est ce que vous réclamez avec juste raison les organisations syndicales d'enseignants d'éducation physique et sportive.

Avec les moyens que vous donne votre budget, il n'est pas permis de penser que la moyenne nationale horaire d'éducation physique et sportive, qui a régressé de deux heures trente en 1969 à deux heures quinze en 1970, augmentera en 1971. N'est-ce pas le contraire qui va se produire ?

Les assises nationales de l'éducation physique et sportive et des activités de pleine nature avaient, après un recensement des besoins, exprimé l'exigence, dans un premier temps, d'un doublement du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Nous sommes très loin du compte !

En matière d'équipement, l'enveloppe budgétaire pour 1970, pourtant insuffisante, n'est même pas conservée. Dans ce domaine, c'est la régression absolue, alors qu'il manque en France les trois quarts des installations sportives nécessaires à une pratique régulière dès l'école.

Nous ne pouvons admettre une telle carence. Vous avez annoncé une troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif pour le printemps prochain. N'avez-vous pas reconnu, de ce fait, le bien-fondé des demandes des assises nationales du sport et des activités de pleine nature et des syndicats d'enseignants ?

Cependant, nous sommes sceptiques quant aux réelles possibilités qu'offrira cette loi de programme, lorsqu'on sait qu'elle s'inscrit dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan, dont les options, si elles ne sont pas révisées dans un sens positif, prévoient des enveloppes budgétaires correspondant à 58 p. 100 des besoins évalués par la commission *ad hoc*, pour le seul équipement sportif.

Vous avez déclaré ici même, l'an dernier, « attendre beaucoup de la commission des activités sportives et socio-éducatives du VI<sup>e</sup> Plan. Pour la première fois, aviez-vous ajouté, dans l'histoire de la planification française, le Gouvernement a décidé de créer une commission dont le domaine d'action correspond aux compétences du secrétariat d'Etat ».

Vous venez de lui rendre hommage aujourd'hui.

Or, par la lettre de son président, cette commission vient de faire connaître à M. le Premier ministre son opinion. « De toute façon, écrit le président de cette commission, les ressources dont l'affectation est envisagée restent sans commune mesure avec les besoins à satisfaire, ne fût-ce, par exemple, que pour appliquer dans le domaine scolaire, où la responsabilité de l'Etat est sans partage, les instructions officielles ». Je n'ai pas connaissance de la réponse de M. Chaban-Delmas ; aussi serais-je intéressé d'avoir votre point de vue sur l'appréciation de la commission.

Je me permets aussi de renouveler la demande qu'a faite auprès de vous M. Nilès, concernant le déblocage, avant la fin

de l'année 1970, des 39 millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle.

Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, alors même que vos crédits sont très insuffisants, venez-vous d'accorder une subvention à un établissement d'enseignement privé ? Il s'agit, en effet, d'une subvention de 50 p. 100 à l'association sportive du collège Stanislas pour la construction de deux piscines et d'un gymnase, avant même que soit précisé, semble-t-il, le coût total des opérations. Pourrait-on savoir à combien se monterait la somme ? Je doute que les enseignants d'éducation physique et sportive de Paris, qui travaillent bien souvent sans installation, apprécient votre décision.

Le désengagement financier de l'Etat pour l'école publique s'accompagne de charges nouvelles imposées aux familles et aux collectivités locales. Par souci d'économie et de rentabilité, cette orientation tend à limiter et à dénaturer l'éducation physique et sportive à l'école, à transformer le rôle et la mission des enseignants d'éducation physique, à leur substituer progressivement des animateurs au rabais.

Dans le cadre des limites budgétaires, on supprime de fait les écoles nationales supérieures d'éducation physique et sportive. Le décret du 2 octobre transforme le C. A. P. E. P. S. en un diplôme n'ayant plus de parité avec les autres C. A. P. E. S. d'enseignement. Monsieur le secrétaire d'Etat, les étudiants et les professeurs des écoles de cadres, par leur grève quasi unanime du 24 novembre, ont exprimé avec clarté leur sentiment à propos de ce C. A. P. E. P. S. nouveau dont ils demandent l'abrogation.

En résumé, votre budget ne répond pas aux besoins réels de la jeunesse et du pays, en particulier en matière d'éducation physique et sportive.

Aussi ne le voterons-nous pas. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai été très heureux des critiques qui m'ont été adressées par l'ensemble des rapporteurs et je les remercie des louanges qu'ils ont bien voulu me décerner. Ces critiques, en effet, nous permettent un certain nombre de mises au point et montrent que très souvent ce sont des malentendus qui nous séparent.

L'intervention de M. Giraud m'a particulièrement intéressé et je voudrais lui apporter un certain nombre de précisions.

Le plein emploi ne peut se faire qu'avec l'accord de tous les intéressés et il est impossible de croire que ce soit simplement la mauvaise volonté des hommes qui y fasse obstacle. On ne peut croire davantage que, sans un effort de concertation réciproque, on ne puisse aboutir, par voie réglementaire, à l'imposer. Il en va de même pour l'équipement.

M. Giraud nous demande des plaines de jeux. Je peux lui dire qu'elles font partie des priorités du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, puisque, dans le cadre des actions que nous avons entreprises pour l'année 1971, il a été précisé que des équipements à dominante sportive devraient être financés, ainsi que des plaines de jeux qui permettent à tous, à tous les âges de la vie, de pouvoir pratiquer des activités physiques et à la famille, séparée la semaine, de se retrouver le dimanche.

M. Giraud a fait également état de sa crainte de voir l'Etat embaucher du personnel non qualifié ou d'une qualification moindre pour remplacer des enseignants. Il peut être rassuré, car ce n'est nullement dans nos intentions. Si le nombre des professeurs d'éducation physique prévu chaque année au budget est inférieur à ce que nous voudrions qu'il fût, il n'est pas question d'embaucher à la place du personnel non qualifié.

Au contraire, nous avons tenu à ce que tous les postes soient occupés par des femmes et des hommes ayant une formation de haut niveau, exception faite pour les auxiliaires qui sont déjà en fonctions depuis cinq ans et que nous ne voulons pas licencier et de ceux qui, dispensant leur enseignement depuis de nombreuses années, vont être intégrés dans le cadre du personnel permanent du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, grâce à des concours.

Ce n'est pas dix ans qu'il faudra pour que le tiers temps pédagogique soit effectivement pratiqué. Dix ans, c'est le temps qu'il faudra pour que les cinq heures d'éducation physique soient appliquées dans l'enseignement secondaire. Quant au tiers temps pédagogique, soit six heures dispensées à l'école primaire, il sera effectif bien avant ce délai.

Cette année — je vous l'ai déjà dit — 50 p. 100 des instituteurs ont subi un recyclage plus ou moins poussé ; mais,

en l'espace de quelques années, on peut raisonnablement espérer que le tiers temps deviendra effectif.

Les éducateurs sportifs ne constitueront jamais une charge obligatoire pour les municipalités. En tout état de cause, celles-ci ont déjà des moniteurs et elles offrent ces moniteurs bénévolement aux institutions de l'éducation nationale pour assumer certaines activités sportives. Cela ne pourra qu'alléger leurs charges.

Mais, bien entendu, en cette année 1971, c'est une expérience que nous voulons faire. Ce crédit d'un million de francs n'est pas destiné à soulager les collectivités locales. Combien serait, en effet, ridicule l'assertion qui consisterait à dire que l'on va donner un million pour soulager les collectivités locales ! Cette somme est simplement destinée à nous permettre de voir dans quelles conditions ces éducateurs sportifs peuvent remplir leur rôle.

L'occasion m'est donnée de m'expliquer publiquement aujourd'hui sur un certain nombre d'affirmations qui ont été avancées quant à ma position en matière de médecine scolaire.

Lors d'une récente émission radiophonique, j'avais dit qu'il paraissait difficile à 800 médecins d'examiner sérieusement onze millions d'enfants. Les crédits budgétaires dont nous disposons étant manifestement insuffisants, j'avais donc prôné la valeur de nos centres d'expertise en médecine sportive, qui sont peu nombreux en France, mais dont le nombre augmente tous les ans.

Nos médecins, qui dépendent du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et qui collaborent bénévolement avec lui, ont à leur disposition un ensemble de moyens d'investigation. Ceux-ci, dans la mesure des erreurs humaines, dans la mesure où l'homme peut prévoir, permettent au médecin de dire si l'examen effectué a été satisfaisant. De fait, ces spécialistes ont décelé un certain nombre de malformations cardiaques ou ont permis de conseiller utilement des jeunes filles et des jeunes gens qui voulaient s'engager dans la haute compétition, alors que celle-ci aurait présenté pour eux des dangers non négligeables.

Je tenais à présenter la défense de ces centres de surexpertise car, encore une fois, on ne pouvait pas raisonnablement penser que 800 médecins pouvaient examiner 11 millions d'enfants.

C'est la raison pour laquelle j'attache un très grand prix à l'avis des médecins de famille qui, tout au long de l'année, suivent ces enfants et connaissent leur santé.

Mais, monsieur Schmaus, il n'est pas raisonnable de penser que l'on pourrait disposer de 9.800 médecins pour s'occuper des enfants. En France, 40.000 praticiens ont la charge de la santé des Français. Penser que 9.800 médecins pourraient s'occuper des enfants fait partie des vœux pieux, quel que soit le ministre des finances et quel que soit le régime.

En ce qui concerne la loi d'orientation, et pour en terminer avec les questions de M. Giraud, je dirai que nous sommes en avance par rapport à l'éducation nationale et obligés d'attendre que ces universités soient créées, pour que nous puissions harmoniser notre politique avec celle des universités.

Je dirai à M. Noury que nous n'avons pas voulu sacrifier les mouvements de jeunesse. Je pense, comme vous, qu'une courroie de transmission est nécessaire entre l'Etat et la jeunesse et cette courroie de transmission, ce sont les mouvements de jeunesse. Nous sommes conscients qu'ils doivent définir une nouvelle politique. Ils y travaillent et nous leur apportons en partie notre collaboration. En ce sens d'ailleurs nous avons institué deux nouveaux diplômes : le brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative et le certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives. Les statuts des animateurs sont l'esquisse de ce que devrait être une normalisation du statut des animateurs et de ce que devrait être, par le canal de quasi-contrats, la normalisation des rapports entre l'Etat et les mouvements de jeunesse.

Notre jeunesse est attirée par l'Europe, mais aussi par le monde. Si nous travaillons à une concertation européenne, dans le cadre de l'Office européen de la jeunesse, pour ma part j'attacherais un grand prix, comme l'a dit tout à l'heure M. Noury, à la création d'un office multinational, pour ne pas donner des ceillères à la jeunesse, pour ne pas l'orienter dans une certaine direction, alors, je le répète, qu'elle est attirée par tous les pays du monde. Permettons-lui, dans des conditions convenables, notamment dans des conditions de sécurité, pour lui éviter ces aléas dont on parle tous les ans, de prendre contact avec l'ensemble des pays du monde.

Monsieur Vigier, je reconnais avec vous que le budget est insuffisant comme sont d'ailleurs insuffisants tous les budgets.

Je ne pense pas qu'un seul ministre soit satisfait de son budget. La troisième loi de programme devra tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. La deuxième loi de programme avait des objectifs ambitieux. Si son champ d'application n'avait pas été rétréci par l'austérité qui a suivi le mois de mai 1968, des résultats plus importants encore auraient été acquis. La troisième loi de programme sera aussi ambitieuse que la deuxième loi de programme. Nous n'avons pas attendu les assises du sport pour la préparer, mais je prends acte de leur approbation.

Les temps d'utilisation des équipements sportifs sont insuffisants, c'est vrai. J'aimerais que cette loi d'orientation se préoccupe de cet aspect des choses. Je m'en suis entretenu avec les diverses instances intéressées pour essayer, dans une concertation réciproque, de dégager des crédits forfaitaires en fonction du nombre d'élèves que ces équipements peuvent recevoir. Je crois que la solution est là.

Monsieur Brives, les enseignants d'éducation physique, dans mon esprit sont et seront toujours placés sur le même plan que les autres enseignants. C'est pour sortir du ghetto où on avait voulu les mettre que je n'ai pas voulu que les C. R. E. P. S. soient maintenus dans leur forme actuelle. J'ai voulu que ceux-ci soient transformés en unités d'enseignement et de recherche, dispensant une formation identique à celle de toutes les autres disciplines intellectuelles.

Tout à l'heure j'avais dit que ce n'était pas faire injure aux professeurs d'éducation physique que d'accorder certains points à des champions. Quand je passais des concours de médecine, celui qui avait des connaissances plus étendues que d'autres en anatomie avait toujours des points de bonification.

Nous avons créé une école nationale supérieure de l'éducation physique et sportive qui n'est pas un I. R. E. P. S. comme les autres, nous avons voulu lui donner une finalité supérieure qui lui permette de former des formateurs de formateurs, puisqu'elle disposera d'un département de stage qui sera à la pointe de la recherche pédagogique dans certaines disciplines, et d'un département de recherches médico-sportives et pédagogiques qui sera chargé de coordonner l'ensemble des recherches du pays.

Nous nous efforcerons de multiplier le nombre des sportifs qui bénéficieront de la loi-congé cadres. Nous poursuivons des études sur ce point. En tout état de cause, cette année, nous ne voulons pas innover, mais améliorer ce qui existe, et à cet effet, nous avons augmenté les dotations.

Nous avons mis à l'étude un projet de loi sur les assurances. Nous avons conscience de la diversité, de la multiplicité et de l'insuffisance du système actuel d'assurances. Il s'agit d'y mettre bon ordre et de normaliser tout cela. Avec les diverses fédérations, la direction des sports travaille à l'élaboration de ce projet de loi sur les assurances qui devrait être présenté au Parlement à la prochaine session.

Je voudrais dire que jamais, dans notre esprit, même si nous avions désiré des crédits supplémentaires, nous n'aurions cédé à des expédients. Les bassins d'apprentissage mobiles ont été présentés comme un expédient. Ils n'en sont pas un. Les maîtres nageurs sauveteurs ne peuvent valablement apprendre aux enfants à nager que dans des bassins peu profonds de 90 centimètres. En Charentes, il y a un certain nombre de piscines qui n'ont permis, d'après les statistiques, d'apprendre à nager qu'à 400 jeunes gens, alors que 1.500 jeunes gens peuvent apprendre à nager dans un seul bassin d'apprentissage mobile.

Une fois l'apprentissage fait, il ne s'agit plus de leur offrir des bassins d'apprentissage ; ils ont besoin de piscines. Ils trouveront des piscines, que j'ai peut-être eu tort d'appeler des piscines économiques, mais qui sont en réalité des piscines industrialisées. Soyez sans crainte, ces piscines économiques, sur le plan esthétique et fonctionnel, pourront se comparer à n'importe quelle autre réalisation. Je voudrais simplement qu'elles ne dépassent pas un million de francs. Je voudrais protéger les collectivités locales de l'inexpérience de certains et leur offrir l'expérience de la collectivité nationale.

De telles piscines devront couvrir le pays. Elles sont destinées à satisfaire certains besoins. Les piscines olympiques doivent être réservées aux nageurs de grande compétition. Il est anormal d'apprendre à nager dans un bassin olympique de cinquante mètres comme il est anormal d'apprendre à conduire avec une Ferrari. L'apprentissage de la conduite est plus facile sur une voiture de dimension plus modeste.

Les bassins d'apprentissage n'ont jamais voulu être autre chose. Ils répondent à un souci de sécurité, car il est facile de surveiller les enfants dans un bassin de quatre-vingts centimètres de profondeur.

Quelle que soit l'attention des surveillants d'une piscine ouverte aux enfants, malheureusement trop souvent, quand on retrouve un petit corps au fond d'une piscine, il est trop tard. Ces bassins évitent ces dangers et ces drames.

Bien entendu, nous rappelons de façon permanente les règles de sécurité et, avant l'été dernier, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports a appelé l'attention des moniteurs sur les dangers de ces exercices en plein air. Cette année je dois dire — est-ce l'effet de ce rappel ? — peut-être parce que l'opinion avait été sensibilisée par les drames de l'été dernier, que nous avons eu à déplorer moins de drames dans les activités de plein air.

Monsieur Brives, vous m'avez parlé aussi du circuit d'Albi, auquel vous vous intéressez particulièrement. Nous avons demandé à la fédération française de nous fournir un ordre de priorité et, dans les limites des dotations budgétaires, l'équipement de deux circuits proposés a été amorcé. La troisième loi de programme, si je puis avoir l'accord des diverses instances, pourrait concerner les circuits automobiles.

Je m'en suis entretenu avec le président de la fédération française des sports automobiles pour voir dans quelle mesure nous pouvons intervenir pour améliorer la sécurité de certains circuits.

A propos des paris, vous nous avez parlé du stade de 100.000 places. Je ne suis pas partisan de la construction d'un tel stade.

Le Parc des Princes sera un stade modèle. Je ne pense pas que nous devions nous orienter vers des stades de 100.000 places qui sont dépassés et que l'on trouve seulement dans des pays sous-développés. Ils sont abandonnés progressivement, au fur et à mesure que le pays atteint un certain niveau de vie et que se développent les moyens audio-visuels. A ces considérations, il faut ajouter l'expansion de l'automobile qui fait que les citadins quittent leur ville le dimanche, ce qui vide les stades. Les stades doivent être conçus différemment et offrir des conditions de logement et de visibilité supérieures à celles des stades actuels. Dans cette optique, le stade de 50.000 places que nous édifierons au Parc des Princes répondra à vos préoccupations.

Monsieur Schmaus, vous vous êtes attaché — et je le comprends fort bien — à l'aspect particulier de l'éducation physique et des sports dans le domaine de l'enseignement de l'éducation physique et des sports. Je ne pense pas que la partition entre le secrétaire d'Etat et le ministère de l'éducation nationale soit une pénalisation pour l'éducation physique, bien au contraire. Le rattachement de l'éducation physique au ministère de l'éducation nationale est une des préoccupations constantes et une des revendications du syndicat des professeurs d'éducation physique.

Ce n'est pas mon souci. Je ne crois pas que le rattachement à l'éducation nationale résolve, *ipso facto*, tous les problèmes. Vous m'avez parlé des grèves de lundi et mardi. Permettez-moi, monsieur Schmaus, de sourire devant ces grèves du week-end, qui prolongent agréablement les samedis et dimanches par des lundis et mardis.

**M. Guy Schmaus.** On ne fait pas la grève pour le plaisir !

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Le lundi et le mardi, c'est quand même bien agréable.

**M. Guy Schmaus.** On fait la grève parce qu'on y est contraint, parce qu'on refuse de satisfaire un certain nombre de revendications.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Je vous laisse la responsabilité de ces propos.

Vous avez parlé aussi de la troisième loi de programme et de la lettre que le président de la commission avait adressée à M. le Premier ministre, dans laquelle il était fait état de l'insatisfaction que causait à la commission le niveau des crédits.

La commission des activités sociales avait été chargée de dresser un inventaire général des besoins, voire des désirs de la nation. Elle a établi une enveloppe, hors de toute contingence budgétaire. Bien entendu, le chiffre retenu était une approximation considérable puisqu'il atteignait quinze milliards de francs. Il a ensuite été réduit à un taux inférieur.

Cette approximation, dans l'esprit de la commission, n'a jamais représenté ce que devait être le montant de la troisième loi de programme. Ce chiffre de quinze milliards de francs est à

peu près celui des dépenses d'équipement civil en France pour une année. Vous conviendrez que c'était là l'expression d'une demande qui pouvait être difficilement satisfaite.

Je voudrais maintenant traiter de la subvention qui a été accordée au collège privé Stanislas. Oui, nous avons versé une subvention à un collège d'enseignement privé parce qu'il est fréquenté par des petits Français dont les parents paient des impôts comme tout le monde. La piscine Lutétia étant menacée de fermeture, il m'a paru souhaitable d'accorder une subvention, assortie d'une convention passée avec le collège, afin que les équipements sportifs soient ouverts à la population du quartier. En prenant cette décision, je n'ai pas eu l'impression de commettre une mauvaise action. J'ai, au contraire, eu l'impression de servir la jeunesse du quartier et aussi les lycéens du collège Stanislas, qui sont des lycéens à part entière.

Je voudrais répéter une dernière fois — et ce sera là ma conclusion — que les éducateurs sportifs ne sont pas des enseignants au rabais. Ce serait faire injure à tous les maîtres nageurs sauveteurs, à tous les professeurs de tennis, à tous les professeurs qui exercent dans des centres d'équitation, dans les écoles de rugby ou de football.

Je répète encore une fois — car il convient parfois de répéter des évidences — que l'Etat a voulu intervenir dans la formation des éducateurs sportifs qui, en tout état de cause, existent et existeront toujours, parce que la vie des jeunes gens ne s'arrête pas à partir du moment où l'école ferme ses portes. Nous avons voulu que ces éducateurs sportifs soient formés selon des règles que l'Etat puisse contrôler. Nous désirons également que les professeurs d'éducation physique — et ils le désirent — puissent avoir leur mot à dire sur ces activités sportives extra-scolaires.

L'éducation physique est dispensée dans notre pays à un très haut niveau. Il est donc normal que les éducateurs puissent, eux aussi, vérifier et contrôler les activités sportives qui se déroulent en dehors de l'école.

Croyez-moi, il ne doit pas y avoir de séparation entre l'Université et les autres activités. C'est à ce prix que l'Université, et pour ce qui me concerne l'éducation physique, pourra vivre et se développer. (Applaudissements.)

**M. André Dulin.** Je demande la parole.

**M. le président.** Je vous signale, monsieur Dulin, que le débat est organisé et que vous n'êtes pas inscrit. Néanmoins, je vous donne la parole pour quelques instants seulement.

**M. André Dulin.** Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous disposiez dans votre budget d'un crédit d'un million de francs pour aider les collectivités locales.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Non.

**M. André Dulin.** C'est ce que je croyais avoir compris. Si je me suis trompé, tant pis.

En raison de la carence des services de votre ministère, les conseils généraux ont pris l'initiative, dans un certain nombre de départements, de créer des corps d'animateurs sportifs. Pensez-vous pouvoir aider les départements en cette matière ? Je ne sais d'ailleurs pas pourquoi je vous pose cette question, car je connais à l'avance la réponse que vous allez me faire.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Sans doute suis-je un piètre orateur. Je vous ai dit que ce million était destiné à des expériences qui devraient permettre de définir le futur statut des éducateurs. Je n'ai jamais prétendu que nous pourrions, avec ce million de francs, aider les collectivités locales et les conseils généraux. Ce serait ridicule. Nous pourrions seulement subventionner, au cours de l'année 1971, un nombre réduit de projets et nous en tirerons les conclusions en fin d'année.

**M. André Dulin.** Je m'en doutais bien ! (Sourires.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (II. — Jeunesse, sports et loisirs) qui figurent aux états B et C du projet de loi.



## ETAT B

**M. le président.** « Titre III..... + 15.516.314 F. »

Par amendement n° 112, M. Jacques Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, propose de réduire les crédits de ce titre de 7.124.688 francs.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles a décidé, par cet amendement, de supprimer les 7.124.688 francs qui constituent les mesures nouvelles inscrites au chapitre 31-51 pour protester contre la situation faite aux inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports.

Nous savons que ces inspecteurs souhaitent la forfaitisation des frais de tournée, la revalorisation de l'indemnité de logement et l'augmentation de 1.300 à 1.500 francs de l'indemnité pour charges administratives.

Ces trois revendications nous paraissent logiques et elles auraient dû être satisfaites depuis longtemps. M. le secrétaire d'Etat en est d'ailleurs bien conscient puisqu'il l'a écrit à plusieurs reprises, notamment dans une lettre du 19 novembre 1969 adressée aux préfets. Mais le ministre des finances s'y est jusqu'à maintenant opposé.

C'est afin d'aider M. le secrétaire d'Etat à obtenir auprès de son collègue des finances un crédit supplémentaire que nous avons déposé cet amendement. N'y voyez pas un geste discourtois à l'égard du secrétariat d'Etat. Nous espérons qu'à la suite de la commission mixte paritaire le ministre des finances pourra prendre une mesure qui soit de nature à combler nos vœux.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Je vous ai dit dans quelles dispositions d'esprit nous étions vis-à-vis des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports. L'amendement n'apportera rien. J'ai la ferme conviction que nous pourrions, au cours de l'année 1971, par voie de décret ou de transfert de chapitre à chapitre — ainsi que vous l'a indiqué M. Pellenc — résoudre ce problème d'autant plus que le décret qui a récemment paru montre bien la volonté du secrétariat d'Etat de promouvoir les services extérieurs au niveau qui doit être le leur.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances sur l'amendement n° 112 ?

**M. René Monory, rapporteur spécial.** En son absence, M. le rapporteur général de la commission des finances m'a prié de dire que la commission s'en remettait à la sagesse du Sénat.

M. Pellenc m'a également chargé de demander à M. le secrétaire d'Etat de confirmer la promesse qu'il a en quelque sorte faite tout à l'heure à la tribune. Ce ne doit pas être : « Je pense pouvoir résoudre ce problème à partir de 1971 », mais : « Ce problème sera résolu à partir de cette date-là ». C'est finalement ce que nous souhaitons.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Il m'est impossible de décider à la place de mon collègue du ministère des finances. De mon côté, je ferai le maximum pour que satisfaction soit donnée aux inspecteurs départementaux. Souvenez-vous que, lors du congrès de Vichy, ils ont obtenu la réforme des services extérieurs qu'ils demandaient. L'obstination dont j'ai fait preuve alors, je la renouvellerai en faveur des autres revendications. C'est tout ce que je puis vous dire.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** Oui, monsieur le président. Toutefois, je remercie M. le secrétaire d'Etat de sa grande franchise. Il vient de nous dire, une nouvelle fois, que tout dépend du ministère des finances. Nous ne doutons pas de sa bonne volonté car, depuis près de deux ans, il essaie d'améliorer la situation des inspecteurs départementaux. Si, en commission mixte paritaire, le ministre des finances pouvait faire un effort, nous en serions, tout comme vous d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, très heureux.

C'est pourquoi nous maintenons l'amendement.

**Un sénateur au centre.** Très bien !

**M. le président.** L'amendement est donc maintenu.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 112, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement que le Sénat vient d'adopter.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Je donne lecture du titre IV de l'Etat B :

« Titre IV ..... + 8.200.000 F. »

Par amendement n° 113, M. Jacques Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, propose de réduire les crédits de ce titre de 2.008.233 francs.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.** Cet amendement portant réduction des crédits du titre IV a en fait pour objet d'en obtenir l'augmentation lors de l'examen par la commission mixte paritaire. (Sourires.)

Il s'agit de l'éducation populaire et des activités éducatives et culturelles pour lesquelles les crédits, diminués de façon très sensible l'année dernière, n'ont été relevés que très faiblement cette année.

La commission des affaires culturelles a décidé de déposer cet amendement dans l'espoir, je le répète, d'obtenir un relèvement de ces crédits lors de la discussion en commission mixte paritaire.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement n'aimerait pas que cet amendement fût adopté. En effet, les crédits destinés aux associations ont été, cette année, majorés de plus de cinq millions de francs, ce qui est très important. Par conséquent, compte tenu que la progression de ce budget n'interviendra qu'à partir de 1972, nous n'avons pas estimé souhaitable d'aller au-delà pour 1971.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances sur l'amendement n° 113 ?

**M. René Monory, rapporteur spécial.** La commission des finances n'ayant pas réussi à faire l'unanimité sur cet amendement, elle s'en remet, comme pour l'amendement précédent, à la sagesse du Sénat.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 113, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement que le Sénat vient d'adopter.

(Le titre IV est adopté.)

## ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme : 75 millions de francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 30 millions de francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme : 267 millions de francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement : 50 millions de francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi relatives à la section II : Jeunesse, sports et loisirs, des services du Premier ministre.

Le Sénat acceptera sans doute d'interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

#### Services du Premier ministre (*suite*).

#### III. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre (III. — Départements d'outre-mer).

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 5 novembre 1970 sur propositions de la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour la discussion de ce budget sont les suivants :

Groupe d'union des démocrates pour la République : une heure.

Groupe communiste : trente-deux minutes.

Dans la discussion, la parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. René Monory, en remplacement de M. Jean Colin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce n'est pas sans une certaine appréhension que je monte cet après-midi à la tribune pour remplacer M. Colin, qui aurait été sans doute beaucoup plus qualifié que moi pour parler des départements et des territoires d'outre-mer.

D'autre part, ce n'est pas facilement que l'on remplace un collègue de la valeur de M. Louvel. Aussi je demande à mes collègues, et particulièrement à ceux qui représentent les départements et les territoires d'outre-mer, de faire preuve à mon égard de beaucoup d'indulgence, car il faut que je présente un budget qui n'est pas simple.

J'exprimerai très rapidement ce que j'ai ressenti grâce, d'une part, à la collaboration très positive que m'a apportée M. le ministre et ses services, d'autre part, aux conversations que j'ai pu avoir les jours précédents avec nos collègues. Je me suis rendu compte que sur bien des points les problèmes de ces départements d'outre-mer s'identifient avec ceux des pays en voie de développement d'Afrique francophone, que je connais bien. Aussi, avant d'entrer dans le détail de ce budget, je me permettrai d'indiquer que notre pays est confronté, certes, avec des problèmes difficiles à résoudre et importants par leur ampleur, mais ô combien exaltants, et je crois que le ministre responsable de ces départements et territoires d'outre-mer ainsi que les membres de cette assemblée nous devons être, les uns et les autres, très attentifs à les résoudre.

Je commencerai mon rapport en faisant le point, à la fin du V<sup>e</sup> Plan et avant d'aborder le VI<sup>e</sup> Plan, de la situation économique des départements d'outre-mer.

Je rappellerai également pour mémoire — triste mémoire — qu'un terrible cyclone a ravagé pour partie le département de la Martinique. Je me fais l'interprète de la commission des finances et du Sénat tout entier, pour adresser à nos collègues représentant cette île des Antilles, toute notre sympathie. La Guadeloupe et la Martinique sont malheureusement trop souvent victimes de ce phénomène dévastateur qui vient encore s'ajouter à leurs difficultés.

Bien sûr, je commencerai par traiter le problème de la canne et du sucre, ce qui constitue, à n'en pas douter, l'un des éléments essentiels de la production de nos départements d'outre-mer.

La production totale de sucre brut de canne des départements d'outre-mer s'est élevée, pour la campagne 1969-1970, à 448.000 tonnes environ dont 268.000 tonnes pour la Réunion, 161.000 tonnes pour la Guadeloupe et 27.000 tonnes pour la Martinique.

Par rapport à la campagne 1968-1969, la Réunion enregistre une légère hausse ; le rendement industriel est un peu plus important que les autres années. Par contre, la Martinique enregistre une légère baisse ; il est certain que la sécheresse et

les destructions occasionnées par les cyclones ne sont pas pour améliorer les choses.

L'organisation communautaire du marché du sucre est entrée définitivement en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Depuis cette date, les trois départements d'outre-mer insulaires font partie, au même titre que les territoires métropolitains, de l'organisation communautaire du marché du sucre. Cela leur assure un débouché et certaines garanties de prix qu'il faut essayer d'améliorer tout en développant la production. Ce n'est évidemment pas facile ; en tout cas dans le plan de modernisation à venir il y aura lieu de prévoir l'introduction de variétés à grand rendement.

Je passe rapidement sur la production de sucre pour parler de la banane.

La production bananière des Antilles françaises a évolué d'une façon fort différente au cours des dernières années et doit, par conséquent, faire l'objet d'une analyse particulière pour chacun des départements.

La bananeraie martiniquaise s'était fortement étendue entre 1956 et 1968, passant de 4.000 à 10.000 hectares. La légère diminution constatée entre 1968 et 1970 correspond au regroupement des plantations dans les régions de meilleur rendement et à l'abandon de certaines parcelles peu rentables.

La production de bananes en Martinique est stabilisée depuis 1966 : 240.000 tonnes brutes en 1966 et 225.000 tonnes en 1968.

La bananeraie guadeloupéenne s'étend sur 7.200 hectares, dont 2.200 hectares de petites exploitations, généralement de culture mixte. On constate une régression sur les années 1960-1962 où les plantations occupaient 9.200 hectares.

La production globale, qui était de 125.000 tonnes brutes, serait, selon les prévisions, de 110.000 tonnes brutes en 1970.

La production de bananes des départements d'outre-mer bénéficie, depuis les décrets de 1931 et de 1932 instituant le contingentement des importations de bananes des pays tiers, d'une organisation nationale de marché. En janvier 1962, le Gouvernement a précisé l'organisation du marché bananier qui existait en France ; en fonction des antériorités, l'approvisionnement en a été réparti entre les départements d'outre-mer à raison des deux tiers et les Etats africains de la zone franc à raison d'un tiers.

Il est à signaler également que la France arrive en tête des pays consommateurs de bananes, ce qui est réconfortant pour les producteurs.

Bien sûr, il y a une ombre au tableau : le prix de revient à la production. Nos départements d'outre-mer sont confrontés avec la production d'autres pays qui, si je puis m'exprimer ainsi, bénéficiant de leur état de sous-développement, n'ont pas à subir les mêmes charges salariales. On peut regretter cette concurrence qui vient pour une part contrarier le marché de nos départements. Je n'en veux pour preuve, par exemple, que le prix des bananes de l'Equateur à destination de l'Allemagne, qui s'élève à 0,70 franc, tandis que la production des départements d'outre-mer à destination de la France revient à 1,23 franc ; la différence est très sensible. Une fois de plus, heureusement, le marché français prioritaire est assez important.

La production d'ananas destinés à la conserve marquera en 1970 une légère récession, due essentiellement à la sécheresse exceptionnelle qu'a connue la Martinique au début de cette année. Cette sécheresse a contrarié le développement des rejetons plantés en 1969, de sorte que la production n'atteindra que de 16.000 à 17.000 tonnes au lieu des 20.000 tonnes attendues.

Là encore, le prix de revient de la tonne de conserve est nettement plus cher que ceux d'Extrême-Orient, puisque Formose arrive à produire aux environs de 800 à 1.000 francs la tonne alors que pour les départements d'outre-mer le prix est de l'ordre de 2.000 francs.

L'écoulement des conserves d'ananas des départements d'outre-mer sur le marché métropolitain est confronté à plusieurs difficultés : l'importance des importations de pays tiers qui atteindront cette année 7.500 tonnes, un peu plus du quart de la consommation française, les offres de ces pays étant effectuées dans des conditions de dumping social ou financier qu'il est facile de démontrer.

C'est pourquoi il est souhaitable d'envisager une diversification des cultures. Non seulement les services agricoles poursuivront la mise au point, pour toutes les cultures traditionnelles ou nouvellement introduites, des techniques culturales rationnelles permettant de rentabiliser ces cultures, mais bon nombre d'agriculteurs mettent en pratique ces techniques en suivant les conseils qui leur sont donnés par les vulgarisateurs

et vont chercher tous les renseignements qui leur sont utiles auprès des centres de démonstration.

Aux Antilles, les cultures maraîchères telles que les aubergines, les concombres, les poivrons et les haricots verts, en raison des rendements et de leur expédition à contre-saison en métropole, sont susceptibles de connaître un développement heureux; les cultures fruitières telles que l'avocat, dont la consommation en France augmente, ont permis de réaliser d'importants investissements, mais il ne faut pas oublier que l'avocatier ne donne de fruits que cinq ans après sa plantation.

Enfin, je voudrais parler de l'industrie et du tourisme qu'il serait souhaitable de développer dans les départements d'outre-mer.

S'agissant des investissements industriels et des créations d'industries, la situation, telle qu'elle découle des agréments accordés pour les quatre premières années de la période du V<sup>e</sup> Plan, permet de conclure que les objectifs de ce plan seront sinon atteints, du moins rapprochés des chiffres indiqués, que vous trouverez dans le tableau que j'ai joint à mon rapport écrit. Je crois que le Plan, sans donner tout à fait satisfaction, a été en grande partie tenu.

En ce qui concerne les équipements hôteliers, les primes d'équipement hôtelier dans les départements d'outre-mer sont réservées aux créations et aux extensions d'hôtels d'une certaine importance. Or, il apparaît indispensable de faciliter également l'implantation dans les départements d'outre-mer d'une infrastructure hôtelière complémentaire. Ainsi l'aide de l'Etat pourrait-elle être attribuée à la construction de petits hôtels de moins de 40 chambres, plus modestes mais mieux adaptés également à cette clientèle qu'il ne faudrait pas négliger : la clientèle des classes moyennes métropolitaines.

La métropole peut jouer un rôle extrêmement intéressant en vulgarisant les vacances dans les départements d'outre-mer. Je sais que la chose est compliquée, compte tenu de l'éloignement, mais les compagnies aériennes font de plus en plus d'efforts dans ce sens et d'autre part les Français, je crois, sont trop étrangers encore à ces départements. Cet effort de vulgarisation, monsieur le ministre, nous vous demandons avec beaucoup d'insistance de le promouvoir par tous les moyens matériels et financiers mis à votre disposition, et cela favorisera sans doute l'implantation de petites usines de transformation. Un de nos collègues ne déclarait-il pas récemment qu'il n'est pas rare de voir offrir aux touristes, aux Antilles par exemple, des jus de fruits américains en boîte alors que les produits du pays ont certainement des qualités égales.

La situation sociale est, pour l'instant, sans doute le principal problème préoccupant. La poussée démographique est considérable. Je voudrais rappeler quelques chiffres que vous connaissez bien. En 1954, la population de la Guadeloupe était de 230.000 habitants et, en 1967, de 313.000; en 1954, la Martinique avait 241.000 habitants et, en 1967, 320.000; enfin, la Réunion, qui avait 276.000 habitants en 1954, en avait en 1967 417.000. Ainsi, en treize ans, la population de la Guadeloupe a augmenté de 36 p. 100, celle de la Martinique de 33 p. 100 et celle de la Réunion de 51 p. 100.

Le niveau de vie et la production intérieure brute de ces pays n'ont pas progressé parallèlement à cette poussée démographique. Que faire en face de cette situation? Le nombre de naissances semble moins augmenter maintenant que dans les années passées. Le planning familial peut être proposé, mais avec beaucoup de prudence.

Bien sûr, il y a aussi le travail très important de migration qui a été entrepris par le B. U. M. I. D. O. M. Pour que ce travail de migration réussisse parfaitement bien, et surtout pour ne pas déplacer les habitants de ces pays vers un prolétariat urbain, l'effort accompli doit être soutenu et poursuivi et doit tendre vers un élèvement de la qualification des hommes habitant ces pays et susceptibles de partir soit vers la métropole, soit vers le Canada ou l'Amérique du Nord.

Cet effort doit être poursuivi, car si nous ne donnons pas à ces hommes la possibilité de s'intégrer avec les moyens de défense nécessaire dans la société nouvelle à laquelle ils devront appartenir, nous risquons de les transporter d'une situation mauvaise vers un prolétariat encore plus désastreux.

Le B. U. M. I. D. O. M. a d'ailleurs répondu à ces préoccupations en informant au mieux les candidats, en sorte qu'ils puissent prendre leur décision en meilleure connaissance de cause, en vérifiant leur aptitude à s'adapter au nouveau milieu de travail et d'existence, en orientant les travailleurs vers le plus grand nombre possible de métiers, en recherchant des possibilités d'emploi ou de promotion sociale aussi élevées que possible et correspondant aux capacités des migrants.

D'après les chiffres, les résultats sont tout de même extrêmement intéressants puisque, de 1962 à 1969, le B. U. M. I. D. O. M. a pu aider à la migration de 14.800 personnes en Martinique, 14.900 en Guadeloupe, 15.600 à la Réunion et 728 en Guyane, soit au total 46.000 migrations. Je crois que le résultat est intéressant et qu'il faut le poursuivre.

J'aborderai maintenant la promotion professionnelle. C'est une des principales préoccupations du B.U.M.I.D.O.M. Il a le constant souci de faire appel à tous les organismes susceptibles d'apporter une qualification ou une spécialisation aux migrants.

Parallèlement, le B.U.M.I.D.O.M. s'est employé à combler les principales lacunes qui entraînaient des impossibilités de placement dans certains secteurs de l'emploi et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je voudrais dire quelques mots avant de passer à l'examen du budget sur le bilan de l'exécution du V<sup>e</sup> Plan dans les départements d'outre-mer. C'est en matière d'équipements collectifs, de structures foncières et de tourisme que ce Plan a connu ses principales réussites.

En ce qui concerne les équipements collectifs, si tous les objectifs n'ont pas été atteints, on peut penser que près de 80 p. 100 des autorisations de programme prévues ont été obtenues. En matière d'infrastructure économique, les équipements collectifs correspondront en fin de Plan dans certains secteurs aux besoins les plus immédiats. Tel sera notamment le cas en ce qui concerne les principaux ports et les aéroports internationaux.

Si le taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire reste faible à la fin du V<sup>e</sup> Plan, en revanche, ce taux sera compris entre 90 et 100 p. 100 dans l'enseignement primaire.

En matière de postes et télécommunications, un très gros effort a été fait. Si tout va mieux qu'en métropole en ce qui concerne l'automatisation, il n'en reste pas moins un effort important à envisager sur le plan de la densité.

Les structures foncières ont été considérablement améliorées. Un appareil de réforme des structures a été mis en place à la fin du Plan qui va pouvoir poursuivre cette modernisation.

Une S. A. F. E. R. a été agréée en 1967 à la Guadeloupe et commence ses opérations de restructuration. Il en est de même à la Martinique où la S. A. F. E. R. a été agréée en 1968. Elle a déjà procédé à l'acquisition de 1.400 hectares et a reçu des crédits spéciaux afin de poursuivre cette modernisation.

Enfin, pour le tourisme, le VI<sup>e</sup> Plan, espérons-le, sera marqué par l'apparition dans ces départements d'un embryon d'industrie hôtelière. Alors qu'en fin 1965 on ne dénombrait que 316 chambres à la Guadeloupe, 146 à la Martinique, 134 à la Réunion et 30 à la Guyane, 614 ont été construites à la Martinique, 552 à la Guadeloupe, 104 à la Guyane et 25 à la Réunion. Par ailleurs, près de 2.000 chambres sont en cours d'étude, ce qui est tout de même assez réconfortant, car c'est une possibilité mineure, certes, mais non négligeable d'aider nos départements à se développer.

J'en arrive maintenant au budget. Comparé à celui de 1970, il se présente de la manière suivante : pour 1970, moyens des services, 99.072.888 francs, pour 1971, 113.965.677 francs, soit 14.892.789 francs de plus; interventions publiques, 41.325.200 francs pour 1970, 44.725.300 francs pour 1971, soit 3.400.000 francs en plus; au total, 18.292.789 francs de plus.

Malheureusement, les dépenses en capital ne suivent pas la même progression, surtout en ce qui concerne les crédits de paiement qui sont en légère régression, cela sans doute à cause des restrictions passées.

Ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, ce projet de budget est essentiellement caractérisé par une progression de 16,4 millions de francs des dépenses globales qui passent de 290,5 millions de francs en 1970 à 306,9 millions pour 1971, soit une croissance de 5,6 p. 100, assez nettement inférieure à la croissance du budget général.

De toute façon, ce budget est assez médiocre dans sa texture, car si l'on met à part ce que nous appellerons les charges fixes, constituées par les dépenses des moyens des services, on constate dans le domaine des interventions publiques une augmentation de 14,4 p. 100 de celles à caractère politique et administratif, de 5,8 p. 100 de celles à incidence sociale, mais aussi malheureusement un recul de 12,5 p. 100 des encouragements d'ordre économique, recul particulièrement inopportun au moment où une partie des terres cultivées de deux de ces départements a été dévastée par les cyclones tropicaux.

Déjà l'an dernier, M. Louvel avait vigoureusement protesté contre l'erreur politique qui consistait alors à faire peser plus

lourd sur ce budget le poids de l'austérité et avait craint qu'avec un tel budget l'écart entre la situation économique et sociale des départements d'outre-mer et celle de la métropole ne s'accroisse.

Il faut tenir compte cependant que ce budget, par rapport au budget général, voit son importance diminuer; de plus en plus les problèmes sont traités directement par les ministères techniques et cette année le projet de budget des départements d'outre-mer ne représente environ que 12,5 p. 100 de l'effort budgétaire global. C'est pourquoi il est très difficile, au travers de ce seul budget, de juger objectivement les efforts de la métropole vis-à-vis des départements d'outre-mer; le total qui sera consacré à ce budget par les différents ministères techniques s'élèvera à 1.987 millions, ce qui représente tout de même une somme extrêmement importante.

Dans une certaine mesure, il serait bon au cours des débats budgétaires d'avoir une vue plus complète et plus concentrée des efforts qui sont faits parallèlement à ceux de vos services, monsieur le ministre, et que chacun de nous puisse, sans être obligé de se référer au « bleu », suivre les efforts que la métropole fait, car il est bien certain que nous pouvons être trompés par les efforts d'incitation de votre budget alors que nous pouvons retrouver ces incitations sur des points particuliers dans d'autres budgets.

Je passerai très rapidement sur les dépenses ordinaires. L'augmentation de ces dépenses concerne essentiellement les moyens des services et, au titre des mesures acquises, concerne surtout l'incidence des revalorisations en faveur du personnel en année pleine et l'augmentation de quelques postes qui correspondent d'ailleurs à une certaine urbanisation ou à une augmentation des services des fonctionnaires d'outre-mer.

En ce qui concerne les moyens des services, la croissance apparaît relativement importante puisqu'elle est environ de 15 p. 100 et là encore il s'agit de rémunérations publiques, et également d'un ajustement aux besoins réels des crédits du S. M. A.

J'insiste tout particulièrement sur les qualités du service militaire adapté qui, actuellement, est en train de prendre une place très importante dans les départements d'outre-mer. Je crois que ce S. M. A. recevra cette année 5 millions de francs de supplément. Ce corps spécialisé, très efficace complète heureusement les autres efforts faits dans le même sens.

Au titre des interventions publiques, les crédits supplémentaires sont de l'ordre de 1.560 millions de francs en mesures acquises et de 820.000 francs en mesures nouvelles et concernent essentiellement l'octroi de subvention à caractère obligatoire aux collectivités locales, qui doivent faire face à des tâches de plus en plus importantes, et également à des revalorisations de personnel. Un concours de 1.300 millions doit permettre d'accroître encore l'effort consenti en faveur des migrations dans les départements d'outre-mer et une économie de 280.000 francs a été jugée possible par suite des crédits affectés au service des annuités à verser à la Compagnie martiniquaise d'énergie électrique.

J'en arrive maintenant aux dépenses en capital pour dire qu'elles nous inquiètent et ne nous donnent pas satisfaction.

En ce qui concerne les investissements exécutés par l'Etat, les dotations du chapitre 58-40, destinées à financer l'équipement de la police nationale, sont inchangées pour 1971 et les subventions accordées par l'Etat pour la réalisation de travaux divers d'intérêt local sont regroupées au sein du chapitre 67-51 : 1 million de francs en autorisations de programme et 500.000 francs en crédits de paiement.

Les crédits de paiement de la section centrale passent de 116.750.000 francs à 114.775.000 francs pour 1971, soit une réduction de 1,7 p. 100 d'une année sur l'autre; les demandes présentées correspondent à la couverture des opérations nouvelles à concurrence de 68 p. 100.

Le montant des crédits de paiement de la section locale est moins diminué : il passe de 28.800.000 francs pour 1970 à 26.750.000 francs pour 1971, soit 7,2 p. 100 de moins, la couverture des opérations nouvelles étant de 33 p. 100 du montant des autorisations de programme.

C'est sur ce chapitre, en particulier sur les crédits de paiement et les autorisations de programme des dépenses d'investissement, que vous devez, l'année prochaine, monsieur le ministre, vous pencher sérieusement, car, compte tenu de l'augmentation démographique et des difficultés créées par le décalage économique de nos départements d'outre-mer, le fait que ce budget spécifique d'incitation progresse moins rapidement que le budget général de la métropole risque de creuser l'écart entre le niveau

de vie des uns et celui des autres. A ce sujet, nos collègues et moi-même, nous aurons besoin d'être rassurés par vos propos au sujet du VI<sup>e</sup> Plan car, à notre sens, il commence dans de mauvaises conditions.

J'en arrive aux conclusions de la commission des finances qui seront brèves, car elle s'est limitée à un examen d'ensemble, ayant l'habitude de laisser s'exprimer très largement les collègues des départements d'outre-mer sur des problèmes locaux qu'ils connaissent parfaitement bien et qu'ils sont capables de défendre beaucoup mieux que je ne saurais le faire à leur place.

La commission des finances a toutefois chargé votre rapporteur spécial de présenter quelques réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le développement économique et social des départements d'outre-mer.

« L'égalité entre les départements d'outre-mer et la métropole doit être prolongée au niveau économique », notait récemment le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, M. Léo Hamon, indiquant par là l'insuffisance des moyens jusqu'ici mis en œuvre et la nécessité d'entreprendre rapidement des actions pour que le développement de ces départements atteigne progressivement le niveau métropolitain.

Pour y parvenir, il faut accroître l'économie de production en diversifiant les cultures de manière à créer sur place le plus grand nombre d'emplois possible; favoriser, notamment par une incitation fiscale accrue, les créations et les extensions dans le domaine de la petite industrie répondant aux besoins locaux; donner de l'essor à l'industrie touristique en autorisant les agences de voyages à affréter des avions charters reliant les grandes villes des Etats-Unis et du Canada aux Antilles françaises et en favorisant la construction d'hôtels accessibles à une clientèle européenne moyenne par l'octroi d'avantages fiscaux ou de primes; attirer les capitaux, français de préférence, mais également étrangers, par des exonérations d'impôts qui pourraient être plus importantes sur les bénéfices réinvestis.

Pour obtenir ces résultats, il faut souligner la nécessité et même l'urgence d'appliquer des procédures particulières à ces départements; il ne saurait être question, en effet, de se référer, pour le moment, à la réglementation complexe en vigueur en métropole. Il est également indispensable que les ministères techniques qui assurent la plus grande part du financement des équipements dans les départements d'outre-mer aient un service spécial de liaison avec ceux-ci et acceptent, dans la plupart des cas, de pratiquer la déconcentration la plus large, afin que la coordination des investissements puisse être faite sur le plan local.

Il est certain que nous avons là l'occasion d'appliquer à la lettre, conformément au désir exprimé par un certain nombre de responsables des pouvoirs publics, une très grande déconcentration et une très grande décentralisation. Depuis que beaucoup d'investissements passent par les ministères publics, il nous apparaît que la plupart de nos collègues sont parfois un peu désarçonnés par la complexité des dossiers. Récemment, un collègue disait : si nous sommes pour partie satisfaits de ce transfert, qui nous permet souvent d'avoir plus de crédits, souvent les délais d'exécution des projets sont allongés.

Je crois donc que l'on pourrait décentraliser et déconcentrer, ce qui pourrait servir de référence pour la métropole.

En ce qui concerne la démographie et les migrations à destination de la métropole ou d'autres territoires français, elles devront continuer à être organisées par le B. U. M. I. D. O. M. qui aura la charge de multiplier les moyens susceptibles de favoriser l'intégration et veillera à éviter le déracinement ou la prolétarianisation des migrants. Les départs à destination de pays étrangers, notamment de l'Amérique du Nord ou du Sud, seraient à déconseiller en raison des risques de prolétarianisation qu'ils représentent.

Quelques problèmes locaux doivent être évoqués rapidement. Il faut former des cadres locaux et des techniciens, appliquer une politique souple de substitution progressive de ceux-ci aux métropolitains et, parallèlement, exiger une haute qualification des fonctionnaires, notamment de ceux qui relèvent des ministères techniques et sont appelés à servir outre-mer. Il faut aussi développer le service militaire adapté, instrument de promotion sociale et dispenser la formation professionnelle en tenant compte des besoins sur le marché local du travail. A la Réunion, il y a intérêt à développer la pêche et les équipements portuaires; ainsi les thoniers et les langoustiers qui fréquentent l'Océan Indien pourraient y faire relâche et, par ailleurs, une industrie de conserverie de poisson pourrait être installée. Il convient aussi de faire un effort important dans le domaine de la formation professionnelle, afin que les jeunes, notamment ceux qui sont désireux d'aller travailler en métropole, soient préalablement pourvus d'une qualification professionnelle.



A la Guyane, des mesures doivent être adoptées pour maintenir le niveau d'activité enregistré depuis la construction de la base de Kourou. Il serait également opportun de prendre des précautions particulières, de manière à éviter que l'essor du tourisme à l'intérieur du territoire ne porte pas atteinte à l'intégrité des tribus indiennes.

Voilà, très rapidement résumées, les observations de la commission des finances sur ce projet de budget. En un mot, monsieur le ministre, la commission pense que nous avons une grande tâche à poursuivre dans les départements d'outre-mer. Leurs populations ne sont certes pas toujours concernées par le développement économique de la métropole et, comme nous le faisons pour d'autres pays moins liés organiquement à la métropole, nous devons essayer de comprendre les aspirations de ces pays encore en voie de développement. Il faut que les fonctionnaires que vous détachez dans ces différents départements aient un esprit suffisamment disponible, cherchent à comprendre et à résoudre les problèmes et ne partent pas dans ces pays avec des idées préconçues, en pensant qu'on peut toujours calquer ce qui est fort bien fait en métropole.

**M. Henri Lafleur.** Très bien !

**M. René Monory, rapporteur spécial.** C'est sous le bénéfice de ces observations, monsieur le ministre, que la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des départements d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** M. le ministre a formulé le désir d'intervenir à la fin du débat. Je donne donc la parole à M. Marie-Anne.

**M. Georges Marie-Anne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pressentant, étant donné le jour et l'heure, que ce débat du dimanche après-midi consacré au budget des départements d'outre-mer se déroulerait dans une atmosphère de semi-confiance, j'avais saisi l'opportunité qu'offrait la discussion générale du budget, le jeudi 19 novembre, pour exprimer, de cette tribune du Sénat et devant un hémicycle et des tribunes beaucoup plus garnies que ce soir, l'hommage que je voulais rendre au Gouvernement pour la manière dont la Martinique a été promptement remise sur les rails après le passage de la tempête Dorothee dans la nuit du 20 au 21 août dernier. C'est donc très brièvement ce soir que je vous réitérerai mes remerciements pour tout ce qui a été fait par votre cabinet et vous-même, monsieur le ministre, par notre diligent, dynamique et dévoué préfet, par l'armée, la gendarmerie, la police, les pompiers, les techniciens de toutes disciplines, afin que fussent rétablis dans les meilleurs délais les instruments essentiels de la vie publique, je veux dire l'eau potable, l'électricité, les téléphones, les voies de communication, etc.

Sans aucun doute, les dégâts occasionnés par la tempête Dorothee n'ont-ils rien de comparable avec l'extraordinaire cataclysme qui s'est abattu sur le Pakistan oriental, mais, toutes proportions gardées, nous avons été rudement éprouvés, car Fort-de-France et Sainte-Marie, au petit matin de ce vendredi 21 août 1970, présentaient un aspect sinistre et pitoyable. Si vous avez la curiosité et le temps, monsieur le ministre, de parcourir le *Journal officiel* des débats du Sénat qui porte la date du 20 novembre, vous verrez comment la Martinique a conscience de tout ce qui a été fait pour elle et comment elle sait dire merci.

**M. Louis Brives.** Très bien !

**M. Georges Marie-Anne.** Je ne puis m'empêcher de penser à ce que serait encore notre situation à ce jour si nous n'avions pas eu, pour venir promptement à notre aide, cette grande et généreuse patrie qu'est la France. J'ajouterai un mot de remerciement particulier à l'adresse de notre rapporteur, M. Monory, pour le message de sympathie qu'il a adressé à la Martinique au nom de la commission des finances et du Sénat tout entier.

Monsieur le ministre, vous avez bien voulu nous faire savoir que le Gouvernement avait décidé de compléter les 3 millions de francs répartis au titre des urgences et d'affecter 26 millions de francs à l'indemnisation des dommages privés et 4 millions de francs aux collectivités sinistrées. Selon vos propres estimations, cette aide représentera environ 20 p. 100 des pertes subies par les particuliers et 10 p. 100 des dégâts occasionnés aux équipements publics. Ce que je vous demanderai avant tout, monsieur le ministre, c'est de faire vite, car les appels que nous recevons se font de plus en plus pressants et commencent à se teinter de mélancolie angoissée et de pessimisme.

Il faudrait souhaiter également que des mesures complémentaires soient prises sur le plan des moyens de trésorerie pour faci-

liter la reconstitution des approvisionnements des artisans, des commerçants et des pharmaciens détruits par l'inondation, car les banques se montrent jusqu'à présent réticentes pour l'ouverture de crédits exceptionnels, et cela se comprend, leurs moyens de trésorerie courants ne leur permettant pas de faire face en même temps à toutes demandes pour la reconstitution des stocks.

Je rappelle que 120 millions de francs de marchandises ont été détruites, auxquels s'ajoutent 30 millions de francs de mobiliers privés.

Pour compléter les indemnités de dédommagement que vous avez annoncées, il faudrait donc ouvrir des crédits de trésorerie exceptionnels, en accord avec l'institut d'émission.

Cela dit, j'en viens à notre débat spécifique. Pour éviter des redites, les observations que je vais développer s'harmonisent avec celles qui vous seront présentées d'autre part par mon collègue et ami M. François Duval.

Nous sommes, monsieur le ministre, dans une situation hybride et confuse. Nous savons quelles sont vos responsabilités personnelles et nous savons aussi combien vous attachez par ailleurs vos efforts, dans le cadre de votre mission de tutelle générale, à assurer la défense des intérêts des départements pour tout ce qui ne relève pas des crédits dont vous avez la gestion propre.

Nous voulons vous aider à nous défendre et, au lieu de vous considérer comme le déversoir de toutes nos lamentations, nous nous efforçons d'intervenir dans la discussion des budgets des ministères techniques. Nous déplorons, hélas ! que la rue Oudinot soit l'écran ou le paravent commode derrière lequel les susdits ministères se réfugient trop souvent pour éluder les questions qui leur sont posées.

Voilà pourquoi nous sommes amenés à continuer à évoquer, à l'occasion de la discussion du budget particulier de votre ministère, l'ensemble des questions concernant tous les compartiments de l'activité gouvernementale dans les départements d'outre-mer. Par une sorte de convention tacite, vous devez à nos yeux responsable de tout, sans que vous ayez pour autant, et nous le savons bien, les pouvoirs de décision corrélatifs.

Monsieur le ministre, les Antilles comme la Guyane appartiennent à la zone géographique des Caraïbes. Les prétentions exorbitantes des petites Antilles anglaises ont amené la dissolution de la commission des Caraïbes, qui permettrait aux hommes politiques de la zone considérée de se connaître et d'échanger leurs réflexions. C'était une occasion de contact et de démystification réciproque. Depuis lors, nous sommes isolés les uns des autres. Seule demeure une sorte de conférence administrative périodique qui rassemble en un point donné les hauts fonctionnaires et les représentants diplomatiques de la zone. Ne pourriez-vous pas vous employer à obtenir de M. le ministre des affaires étrangères l'organisation d'une sorte de colloque périodique qui se tiendrait tantôt dans un territoire, tantôt dans un autre et qui permettrait aux hommes politiques, assistés de leurs conseillers techniques respectifs, de procéder à des échanges de vue informatifs et de se renseigner *de visu* des progrès accomplis par les uns et les autres ? Bien se connaître, c'est éviter la création des mythes et c'est déjà s'estimer et se respecter mutuellement. Je confie ce vœu à votre diligence, monsieur le ministre.

Bien sûr, l'appareil éducatif sanitaire et social doit rester l'objet de notre plus grande vigilance car il doit se développer en fonction des besoins d'une population en augmentation constante mais les deux derniers plans, et sans doute aussi le sixième, ont mis l'accent sur le développement de l'économie. Bien que les équipements collectifs de base réalisés par l'Etat : ports, aéroports, routes, énergie, télécommunications aient déjà atteint un niveau appréciable, nous n'arrivons pas à franchir le seuil de démarrage économique. Pourquoi ?

Le ministre des finances nous dit : Faites des bénéfices et si vous les réinvestissez dans le cadre des directives du Plan, je vous dispenserai des impôts dus sur ces bénéfices, je vous accorderai des allègements fiscaux, des exonérations de T. V. A. sur les matériaux utilisés, sur les matériels et sur les équipements, des exonérations de patente, d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant huit ans, etc., je vous consentirai des prêts pouvant aller jusqu'à 50 p. 100 du montant des investissements. Vous-même, monsieur le ministre délégué, dans le cadre de vos prérogatives propres, vous facilitez l'acquisition de terrains, surtout de ceux qui sont situés en bordure de mer. Vous accordez aux promoteurs des prestations fort appréciables sous forme de routes d'accès, d'amenées d'eau, d'électricité, de téléphone, à la porte des établissements. Vous donnez des primes d'équipement, des allègements de charges sociales, des primes proportionnelles au nombre des emplois créés.

Depuis quelque vingt ans, tout un ensemble de dispositions ont été prises pour favoriser le développement économique de ces nouveaux départements. Les mesures qui venaient à expiration l'an dernier ont été reconduites sans difficulté. Il en va de même pour la loi de finances de cette année. Cependant, malgré toutes ces mesures, notre économie ne se développe qu'avec une désespérante lenteur. Il y a à cela deux raisons majeures : l'insuffisance des capitaux et la lourdeur des procédures.

Pour réinvestir des bénéfices dans des affaires nouvelles, ne faut-il que les activités existantes permettent d'en dégager. Or, jusqu'à présent, notre économie est essentiellement basée sur l'agriculture et le commerce. L'agriculture, cela signifie les cultures traditionnelles : la canne qui donne le sucre et le rhum, la banane et l'ananas. Le sucre se trouve dans la situation que chacun sait. Notre production exportée est tombée de 94.000 tonnes en 1963 à 27.000 tonnes en 1969, ce qui nous prive d'une rentrée de cinq milliards d'anciens francs d'argent frais. Le rhum tient vaille que vaille, à la recherche d'un règlement européen. La banane fait des prodiges d'équilibre entre la sécheresse et les cyclones dévastateurs. Quant à la production de l'ananas, elle essaie de garder une petite place sur le marché national au prix de combinaisons inavouables.

Ce n'est donc pas l'agriculture qui nous donnera des capitaux pour réinvestir, tant s'en faut. Reste le commerce dont le chiffre d'affaires représente quelque 70 milliards d'anciens francs. Mais comme tout le monde s'y est jeté tête baissée, la situation se caractérise par un émiettement de petites affaires. Quand on sait qu'un hôtel de cent chambres coûte quelque 2,5 milliards d'anciens francs, on comprend aisément que les possibilités du commerce local sont vite épuisées. Il lui faut cumuler les bénéfices de quatre ou cinq exercices et les mettre en position d'attente, si l'inspecteur des impôts le permet, avant d'envisager un investissement digne de ce nom. Pour créer des industries nouvelles et pour construire des hôtels, il faut donc un apport de capitaux extérieurs. Notre préférence va certes aux capitaux métropolitains, mais compte tenu des avantages dont ils jouissent déjà, sur le plan intérieur, il faudrait des mesures d'encouragement particulières qui les incitent à sortir de l'hexagone pour aller s'investir dans les départements d'outre-mer.

De quoi ont besoin ces quatre départements pour que leur économie prenne un essor décisif ? Il leur faudrait globalement 300 millions de francs de capitaux privés, chaque année, pendant cinq ans. Comme les cosmonautes qui veulent échapper à l'attraction terrestre, notre économie a besoin pendant un court délai d'une poussée vigoureuse pour franchir le seuil du démarrage. Essayez, monsieur le ministre, de convaincre votre collègue des finances de consentir ce petit sacrifice en édictant les mesures d'incitation appropriées, je pense à l'exonération des bénéfices industriels et commerciaux, par exemple. Que représenterait une sortie de 30 milliards d'anciens francs de capitaux privés vers les départements d'outre-mer, quand on pense qu'il y a en métropole quelque 15.000 milliards d'anciens francs de dépôts dans les seules caisses d'épargne ? A défaut de capitaux métropolitains, nous accepterions les capitaux étrangers, mais les tracasseries, les exigences, les entraves de toute sorte du ministère des finances rebutent et découragent les promoteurs. Alors, que faire ? On se le demande, en vérité. Nous vivotons. Grâce aux transferts de fonds sociaux et publics, notre économie se développe à petits pas de tortue, alors que la pression démographique progresse à pas de géant et que les jeunes chômeurs se pressent aux portes du marché du travail beaucoup trop étroit.

J'ai dit que la deuxième raison de notre retard était la lourdeur des procédures, je devrais dire « a été jusqu'ici » la lourdeur des procédures, puisque sont parus récemment, au *Journal officiel*, deux décrets, l'un n° 70-1026 du 5 novembre 1970 portant création d'une commission interministérielle de coordination des investissements des départements d'outre-mer, l'autre n° 70-1047 du 13 novembre 1970 portant déconcentration des décisions de l'Etat en matière d'investissements publics, et qui vient compléter les mesures précédemment édictées en la matière. Espérons que maintenant les choses iront plus vite. Pourquoi, d'ailleurs, ne créerait-on pas aussi une petite mission économique régionale dans chaque département pour assister le préfet dans ses décisions ?

Je voudrais enfin faire une dernière remarque d'ordre général. Le Gouvernement a élaboré un plan d'action à l'égard des départements d'outre-mer. Pour conduire ce plan à bonne fin, il dispose, d'une part, des crédits budgétaires, d'autre part, des organismes de crédit d'Etat, notamment de la caisse centrale de coopération économique qui reçoit chaque année du F. D. E. S. les dotations appropriées.

Un incident récent m'a laissé la pénible impression que les vues propres des fonctionnaires placés à la tête de cet organisme

d'Etat passaient avant les directives du Gouvernement, la responsabilité technique primant ainsi la responsabilité politique. Je me demande s'il n'y aurait pas là une conception à reviser. La caisse centrale serait-elle en train de devenir un nouvel O. R. T. F. libre d'agir et de dispenser les crédits de l'Etat selon ses vues propres et en marge de l'autorité du Gouvernement, sans souci des répercussions politiques de ses décisions ?

S'agissant des crédits que l'Etat destine au développement des départements d'outre-mer, je pense que le point de vue de la tutelle qui a la responsabilité de la politique générale du Gouvernement devrait prévaloir en toutes circonstances.

J'en viens maintenant aux considérations particulières à mon département de la Martinique. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de faire vivre une population de 340.000 habitants sur une coquille de noix de 1.000 kilomètres carrés dont un bon tiers est inutilisable. En effet, sur 100.000 hectares de superficie, il n'y a que quelque 60.000 hectares de cultivables, ce qui donne une des plus fortes densités du monde au kilomètre carré. Je ne me mettrai pas à discuter les divers postes de votre budget, monsieur le ministre. Toutes choses étant égales par ailleurs, et l'appareil éducatif sanitaire et social autant que les équipements collectifs de base ayant déjà atteint un certain niveau, je vais tout simplement vous dire, au risque de paraître présomptueux, ce que j'aurais fait si j'avais à résoudre ce problème.

J'aurais cherché d'abord à récupérer des hectares sur les 10.000 que peut donner la mangrove. Vous avez le S. M. A. pour cela. Mais j'ai la pénible impression que les soldats du S. M. A. ne sont plus que des soldats « *in being* », comme disent les Anglais. Ils sont là, mais ils n'ont plus de matériel pour travailler. Au lieu de faire faire un petit peu de routes, un petit peu d'école du bâtiment, un petit peu de formation professionnelle diversifiée, j'aurais fait faire d'abord des remblais avec des bulldozers et des camions. J'aurais récupéré ainsi 10.000 hectares de belles et bonnes terres en bordure de mer. Cela serait un résultat concret considérable.

Ensuite, je me serais attaqué résolument à la démographie galopante. Il faut surmonter les réticences et les ressentiments, certes louables et honorables, mais il y a péril d'étouffement à court terme. Il faudrait qu'il y ait dans chaque commune de 10.000 habitants et plus, un centre de planning familial permanent pour vulgariser les méthodes contraceptives. Il y aura toujours de beaux parleurs pour dire qu'il n'y a de richesses que d'hommes. La littérature abonde en belles formules de cette sorte. Mais il faut savoir comment nourrir ces hommes, comment les soigner, les éduquer, les amener à un niveau convenable de dignité et aussi comment leur donner un emploi qui leur permette de gagner leur vie. Cela est tout autre chose que de la récréation littéraire.

Il n'y a pas de doute que la migration doit être continue par delà les pleurnicheries des démagogues irresponsables, car c'est un palliatif indispensable jusqu'à nouvel ordre. Il s'agit de l'humaniser au maximum. Les résultats sont d'ailleurs incontestables. Grâce au système des voyages organisés à prix réduit, nombreux sont les travailleurs antillais qui reviennent chaque année passer leurs vacances au pays natal.

Au mois de juin dernier, il y avait quatorze *Boeing* par semaine, mais le séjour terminé, chacun a repris l'avion pour revenir à son travail en France. Certains auraient pu se dire : la vie est trop dure en métropole, je suis rentré chez moi, je n'en sors plus.

J'ai fait procéder à une petite enquête personnelle. Il n'y a pas un seul défaillant. La démonstration est donc convaincante. Mais j'aurais attaché, par ailleurs, mes efforts à créer le plus d'emplois économiques possibles sur place en donnant pour support de base à cette action le développement prioritaire de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sous toutes ses formes de manière à pouvoir fournir à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme et aux travaux publics les petits cadres dont ils ont besoin. Je pense à ce que me disait tel directeur de l'équipement, qui s'excusait de ne pouvoir utiliser rationnellement les crédits du fonds de chômage parce qu'il n'y a pas de contremaître. Il faut obtenir la diversification des cultures en développant surtout les cultures vivrières et fruitières, mais pour cela il faut pousser à fond la réforme foncière et obtenir du génie rural le désenclavement des terres hautes qui sont les meilleures terres maraîchères. Il faut favoriser le développement des petites industries, surtout celui des industries alimentaires, en fonction des débouchés qu'offre le marché des deux départements antillais.

Il est proprement scandaleux de constater que l'on fait venir des pommes de terre chips de Hollande, des cacahuètes grillées de Londres, des conserves de papaye et de mandarines de Chine, des oranges et des pamplemousses d'Israël, et j'en passe. Pensez,

monsieur le ministre, que le Club Méditerranée, récemment installé, n'a pas pu trouver sur place mille litres de jus de fruits frais par jour et qu'il a été contraint de recourir aux jus importés, alors que — et là je rejoins l'observation de notre rapporteur M. Monory — les fruits de toutes sortes : corossols, goyaves, bigaradiers, pommes de Cythère se gâtent dans tous les coins de la Martinique. Il faut de toute évidence, pour permettre aux hôtels de se ravitailler sur place, créer le plus rapidement possible un marché de gros avec un système de ramassage contrôlé, un abattoir pour le bétail, une entreprise frigorifique pour les viandes et les poissons et une usine pour la fabrication des emballages appropriés.

Ainsi, le tourisme rapporterait quelque chose à la Martinique tandis qu'actuellement il n'y laisse que le prix de la sueur, je veux dire des services, puisque tout est importé du dehors.

J'applaudis des deux mains, monsieur le ministre, quand je vois paraître au *Journal officiel* l'arrêté du 20 novembre 1970 qui fixe au 12 janvier prochain les élections pour la chambre des métiers. Mais il faut doter l'artisanat d'un organisme de crédit approprié pour qu'il puisse participer à l'équipement des foyers privés et aussi des hôtels.

Monsieur le ministre, il y a beaucoup d'argent qui circule à la Martinique grâce au transfert des fonds publics, des fonds sociaux, des grands travaux de l'Etat. Ce qu'il faut, c'est que, dans chaque chose consommée grâce au pouvoir d'achat des uns et des autres, il y ait, autant que faire se peut, une part de travail martiniquais. C'est cela que j'appelle la première étape de la révolution économique martiniquaise. Lorsque cette étape sera franchie, nous pourrons penser aux grandes industries d'exportation.

Il est un proverbe haïtien qui dit : « Il ne faut pas donner de grands noms aux petits chiens parce que les grands noms font mourir les petits chiens ». Eh bien, je pense de même qu'il ne faut pas espérer faire un jour de la Martinique artificiellement un grand pays industriel, parce qu'il s'agit d'une petite île et qu'elle risquerait ainsi de mourir. C'est ce qui explique le caractère essentiellement pragmatique de mon intervention. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, malgré mon jeune âge parlementaire, je suis déjà amené à faire la constatation suivante : l'activité parlementaire, surtout celle du représentant d'un pays sous-développé et distant de 7.000 kilomètres de sa métropole, se révèle une tâche bien ingrate. Elle est également gênante au regard des collègues et des intervenants, condamnés qu'ils sont, les uns à entendre et les autres à répéter et développer à peu près les mêmes thèmes concernant leur département. C'est d'autant plus désolant que le courant ne passe pas, le plus souvent, entre le représentant du Gouvernement et le mandataire de la région, mais, puisqu'« il n'est point besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer », je vais continuer ma tâche de Sisyphe.

L'examen du budget des départements d'outre-mer pour 1971 nous conduit à constater que ce budget ne comporte aucune modification sensible de l'action gouvernementale. Comme le budget général dont il émane, ce n'est qu'un budget de routine, à quelques nuances près ; c'est aussi l'avis des rapporteurs, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Aucune originalité, aucune volonté de changer le cours des choses ne se dessine dans l'établissement de ce budget. Peut-on considérer comme une innovation l'augmentation de la dotation budgétaire, d'un montant de 2.154.000 francs, pour le renforcement de la police ?

Cet investissement improductif traduit, en fait, la préoccupation du Gouvernement de renforcer les dispositifs répressifs contre les travailleurs en lutte constante pour de meilleurs salaires et conditions de vie dans ces pays sous-développés, contre la jeunesse dont l'impatience est bien légitime. Le crédit supplémentaire, d'un montant de 5 millions de francs, au profit du S. M. A., ne peut emporter notre complète adhésion car, tel qu'il est aménagé en Guadeloupe, il comporte autant d'inconvénients que d'avantages.

Si ce service constitue une aide à l'infrastructure, routes de pénétration, rudiments de formation professionnelle, il constitue également une force d'appoint du service d'ordre déjà pléthorique, un renforcement du sous-emploi, du chômage et de l'expatriation, car la main-d'œuvre civile disponible parmi les très nombreux jeunes pourrait trouver à s'employer sur place.

A première vue, on pourrait croire que l'augmentation de la dotation du F. I. D. O. M., d'un montant de 7 millions, est

une réalité, alors qu'elle n'est qu'une compensation bien insuffisante si l'on considère qu'elle ne permet pas de retrouver le niveau de 1969, 153 millions contre 147 millions en 1971, et que l'on ne retrouve pas non plus les 16 millions de 1970, bloqués par le très fameux fonds d'action conjoncturelle.

Ces exercices d'écriture budgétaire, s'ils peuvent faire illusion, ne sauraient faire avancer les problèmes de plus en plus préoccupants dans les départements d'outre-mer. Leurs solutions en seront d'autant plus retardées si l'on continue à faire une mauvaise utilisation des crédits du F. I. D. O. M., déjà si parcimonieusement attribués. En effet, on peut constater qu'une partie de ces fonds est détournée de sa destination normale au profit exclusif d'une poignée de capitalistes martiniquais, sous forme de subvention destinée à rétablir l'équilibre de leur bilan déficitaire et à accroître la production sucrière.

Or, constate le rapporteur de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, leurs déficits se maintiennent et la production est en nette diminution, en dépit des 10 milliards de francs prélevés sur les crédits du F. I. D. O. M. à leur profit, tandis que, dans le même temps, les moyens et petits agriculteurs et industriels martiniquais se débattent dans des difficultés invraisemblables sans qu'aucune aide ne vienne diminuer leurs soucis et leur misère.

Et le rapporteur de s'interroger sur la véritable utilisation de ces 10 milliards de francs. N'auraient-ils pas été investis dans d'autres secteurs de l'économie, investissements qui rejoignent, à leur tour, par le biais de la prime d'équipement, une nouvelle aide de l'Etat, comme le secteur tertiaire déjà trop développé, les supermarchés, les grands magasins, etc. ?

Le rapporteur pour avis a mis également en évidence le préjudice que subissent ainsi les collectivités locales pour leurs équipements et la réalisation de marchés publics, toujours en quête de fonds publics pour réaliser des travaux profitables à tous et non à quelques privilégiés de la fortune.

Aussi ai-je déposé, monsieur le ministre, un amendement tendant à sanctionner le mauvais usage d'une partie des crédits du F. I. D. O. M.

L'infrastructure économique et les équipements collectifs n'ont pas bénéficié de toute l'attention désirable. Si la modernisation des aérodromes permet la réception de gros avions porteurs, elle n'a pas correspondu à une baisse du tarif du transport aérien.

La production d'électricité et sa distribution demeurent en deçà des besoins, malgré la bonne volonté des responsables locaux.

Les travaux d'adduction d'eau, bien qu'en légère progression, ne permettent pas à tous d'en user. Le kilowatt et le mètre cube d'eau restent les plus chers du monde.

Les taux de scolarisation de l'enseignement préscolaire est au plus bas. Le ministre de l'éducation nationale n'a pas su, ou pas voulu, répondre à ma question : pourquoi, en Guadeloupe, n'existe-t-il que quatre écoles maternelles pour une population de 320.000 habitants, alors qu'il est reconnu, par toutes les hautes instances internationales, que l'école maternelle est le fondement d'une bonne et solide éducation et constitue la meilleure base du bilinguisme et de l'éducation permanente ?

Le second degré et l'enseignement supérieur attendent une meilleure incitation. Les étudiants ont dû se mettre en grève pour protester contre l'absence, à la rentrée scolaire, de restaurant universitaire et contre les mauvaises conditions de travail.

Un rapporteur a souligné que la construction de C. E. S. n'a pas été suivie par le recrutement de professeurs qualifiés. N'aurait-on pas vu, en Guadeloupe, des élèves démunis de table utiliser leurs genoux comme pupitre ?

Monsieur le ministre, puisque, au regard des départements d'outre-mer, vous êtes un polyvalent ministériel, je veux, à travers vous, signaler une fois de plus au ministre de l'éducation nationale l'urgence nécessaire d'une liaison des enseignements dispensés avec les besoins et réalités économiques de ces pays lointains, en vue d'intégrer les connaissances, l'instruction et l'économie propres à ces régions privées de cadres formés sur place.

Ainsi pourrait se développer « une nouvelle génération de gestionnaires d'entreprises publiques et privées, attachés au développement de leur terre natale ».

Il ne sert de rien, en effet, de donner et de recevoir une instruction abstraite n'ayant pas d'impact sur les réalités objectives des départements d'outre-mer. D'où la nécessité de multiplier les établissements de formation professionnelle, d'enseignement technique, les centres de technologie et d'application, et d'y pratiquer les méthodes appropriées et adaptées au milieu.

Dans le domaine des promotions et responsabilités à assumer, censeurs, surveillants généraux, directeurs de C. E. S. ou de C. E. T., ne convient-il pas de penser, en premier lieu, aux compétences qui se trouvent sur place ?

La loi sur la représentativité et la participation des parents d'élèves s'applique-t-elle à sens unique ? Je vous parle de cette question parce qu'arbitrairement une liste présentée pour les élections d'aujourd'hui n'a pas été retenue par les autorités académiques du lycée de Baimbridge.

L'école primaire, haut lieu de la laïcité et de la formation, est pauvre en maîtres qualifiés. La seule école normale pour toute l'île de la Guadeloupe ne peut suffire à cette formation spécifique. Aussi assistons-nous à un recrutement des plus hétéroclites d'enseignants, dont beaucoup n'ont aucune vocation laïque.

Les services des P.T.T., s'ils ont reçu quelques équipements et réalisé récemment l'automatisation partielle du téléphone, sont encore loin du compte, ce qui a fait dire à un rapporteur que les postes et télécommunications, dans les départements d'outre-mer, ont vingt-cinq ans de retard à rattraper sur la métropole.

Le personnel de ce service souffre d'une trop longue durée de travail hebdomadaire. Il réclame la semaine de quarante heures, pour tenir compte de la rigueur du climat et de leurs pénibles conditions de travail, l'égalité de traitement et de congé administratif, la titularisation des auxiliaires comptant quatre années de service et la non-obligation d'être muté en métropole lorsqu'intervient cette titularisation.

Bon nombre de postiers antillais, en service en France depuis cinq ans ou plus, éprouvent des difficultés quasi insurmontables pour regagner leur pays natal et y travailler.

Les crédits qui vous sont délégués par le ministère du travail sont loin de répondre aux besoins du moment. L'emploi fait cruellement défaut dans un pays où la démographie est très forte. Quelles mesures efficaces interviendront pour résorber les 80.000 jeunes qui se présentent sur le marché du travail, sans tenir compte de la main-d'œuvre féminine jusqu'ici par trop négligée ?

La caisse d'allocation-chômage verra-t-elle bientôt le jour ? J'entends par là une vraie caisse car, s'il existe bien un fonds de chômage, il ne peut donner quelque chose qu'à 200 personnes tout au plus.

Une vraie formation professionnelle fortement structurée ne pourrait-elle pas former les jeunes, leur enseigner une technique valable et utilisable d'abord dans leur pays et ensuite sur le marché extérieur du travail ?

Une politique de la reconversion des ouvriers agricoles, actuellement privés de travail en raison de la fermeture de certaines usines, n'est-elle pas possible dans l'immédiat ? La seule ville de Pointe-à-Pitre enregistre plus de 4.000 demandes d'emploi non satisfaites.

La direction et l'inspection du travail méritent un renforcement dans leur organisation en vue d'un meilleur contrôle des embauches, des infractions à la législation du travail, des obligations d'immatriculation des employés par leurs employeurs.

Trop souvent, en effet, les candidats à un travail sont contraints d'accepter la condition de ne pas exiger cette immatriculation à la sécurité sociale. Le B.U.M.I.D.O.M., qui fait office d'un cauteur sur une jambe de bois de par sa très faible incidence, reçoit une dotation supplémentaire de 2.300.000 francs pour le financement d'une orientation de l'immigration vers l'Amérique latine où règne déjà une misère aussi grande, sinon plus importante, et vers le Canada à propos duquel un article récent du journal *Le Monde* faisait apparaître un chômage croissant qui s'élève actuellement à plus de 200.000 chômeurs.

C'est donc là un faux calcul qui aura pour résultat d'augmenter les difficultés que rencontrent déjà les immigrants de France où la communauté de langue facilite bien de choses.

Pour tout dire, le principe de l'immigration n'est pas valable : ce système, à court terme, prive le pays de ses forces vives et, à moyen terme, il ne resterait au pays que les vieillards, les infirmes et des filles chefs de famille. Les crédits importants qui lui sont consacrés pourraient servir à des investissements autrement productifs.

Plusieurs rapporteurs ont souligné le déséquilibre de notre économie résultant du déclin de l'activité agricole. Ce secteur primaire représente à peine 15 p. 100 du produit intérieur brut. La production de canne, de sucre et de banane a chuté. Les

statistiques avancent les chiffres suivants : 1969, 1.769.000 tonnes de canne contre 1.843.000 tonnes en 1966 ; pour le sucre, 148.700 tonnes en 1969 contre 167.300 en 1966.

Ces chiffres indiquent un fléchissement dû principalement au fait que les paysans, moyens et petits planteurs, ne trouvent plus leur compte dans cette activité culturelle pénible, ingrate, onéreuse et mal payée — moins de 5 centimes anciens le kilogramme — sur lequel une retenue est opérée au profit du centre technique de la canne.

La nouvelle méthode de pesée basée sur la richesse saccharine lèse les intérêts du planteur, qui est dans l'impossibilité d'exercer un contrôle, l'acheteur, l'usinier, étant juge et partie.

Une semblable exploitation de ses efforts n'incite pas le paysan à développer des moyens culturels modernes ; le voudrait-il que ses endettements sont tels qu'il n'a point d'issue.

Dès lors, c'est le découragement et l'abandon ; c'est la recherche d'une problématique journée de travail chez son exploitateur, l'usinier.

On avait pensé revaloriser l'agriculture par la mise en œuvre de la loi du 2 août 1961 sur la réforme foncière, mais il a fallu compter avec l'âpreté et l'égoïsme des latifundia qui s'empressèrent de détourner la loi de son objet en réalisant de grosses spéculations foncières avant la publication des décrets d'application dont la rédaction a demandé plus de deux ans, négligence coupable ou involontaire des pouvoirs publics.

La S. A. F. E. R., instituée pour une mise en œuvre de cette réforme, n'a guère eu de moyens financiers pour agir, démunie qu'elle est également du droit de préemption tant de fois réclamé, tant de fois promis, mais non encore accordé.

Profitant de l'échec de cette réforme, les gros propriétaires s'arrogent le droit de chasser les paysans des terres qu'ils ont fécondées de leur sueur comme métayer ou colon partiaire sans droit prioritaire d'acquisition.

Aussi existe-t-il, monsieur le ministre, un gros potentiel de malaise social que les autorités doivent avoir souci de contenir en n'autorisant pas l'expulsion des occupants, en facilitant les acquisitions, droit d'intervention que lui confère la loi.

En relation avec la production de la canne à sucre, il y a lieu d'organiser la défense de la production rhumière des D. O. M. L'excellent rhum agricole des Antilles, que le traité de Rome et les autorités de Bruxelles refusent de reconnaître comme produit agricole, le Gouvernement se doit de le défendre. Il doit montrer que c'est un produit agricole puisqu'il provient de la distillation directe du jus de canne, à ne pas confondre avec le rhum industriel appelé « tafia » et résultant de la distillation de la mélasse résiduelle du sucre.

Dans le souci commun de la recherche d'activités nouvelles ou complémentaires, le rhum agricole, loin d'être sous-estimé, doit faire l'objet d'une relance, d'une revalorisation et d'une libération contingente, ce qui aurait pour heureux résultats la réouverture des distilleries agricoles, leur modernisation, la reprise économique rurale et l'utilisation de la main-d'œuvre, tant dans l'agriculture que dans l'industrie de fabrication.

Une publicité à l'étranger constituerait un bon support pour faire découvrir et connaître le véritable bon rhum qui ne viendrait pas concurrencer — je m'empresse de le dire — les très réputées eaux-de-vie françaises, mais les accompagnerait dignement dans la gamme des crus.

Un autre souci de préoccupation est la production très fluctuante de la banane : 115.000 tonnes en 1969, alors que le quota attribué est de 145.000 tonnes pour la Guadeloupe.

A noter que ce fléchissement provient notamment des dommages causés aux bananeraies par des cyclones successifs. D'où aussi un endettement accumulé des planteurs et de la coopérative désignée sous le sigle S. I. C. A.-Assobag.

Des demandes d'aides ont été formulées, des promesses faites par le Gouvernement. Deux lettres, l'une du Premier ministre, l'autre du ministre de l'agriculture, datées des 24 et 25 novembre, m'annoncent qu'ils interviennent pour que soit attribuée une aide immédiate du F. O. R. M. A. à la S. I. C. A.-Assobag. Cette promesse est-elle déjà devenue réalité ?

Je me dois cependant d'attirer l'attention du Gouvernement sur le bon usage qui doit être fait de cette aide. Elle doit servir en priorité aux moyens et petits planteurs en difficulté au lieu de permettre aux déjà nantis, aux « fils à papa », de s'assurer les plus grosses parts, sous couvert de gros frais à se rembourser ou d'appointements hors de proportion pour une gestion — combien discutable — de cette association.



Un contrôle sérieux de l'usage des fonds d'aide s'avère indispensable, compte tenu des précédents de transferts d'investissement dans des secteurs autres que la banane ou de l'évasion pure et simple de ces fonds vers le Canada, la Suisse ou les vignobles de Bordeaux.

Etant donné l'instabilité de ces deux principales productions, canne et banane, due non seulement aux mauvaises conditions atmosphériques, mais aux exigences communautaires de la C. E. E., il convient de repenser notre agriculture, de l'orienter vers une diversification bien étudiée de nos possibilités culturelles.

L'organisation de zones de culture sectorielles, la programmation culturelle, l'affectation après études sérieuses des sols convenant à telle ou telle culture constituent des préalables indispensables pour un bon départ.

Selon les zones, nous savons que les cultures de tabac, coton, maïs, lentilles, haricots, pois d'angole — l'équivalent du petit pois français — l'avocat, les agrumes, les tubercules d'igname et de malanga, les produits maraîchers, les fruits, tous ces produits de la terre sont possibles en Guadeloupe et capables de satisfaire et la consommation intérieure et l'exportation.

Toutes ces productions complémentaires peuvent être sources de richesse dès l'instant que les pouvoirs publics s'attellent à cette tâche, la font partager par les habitants suffisamment informés sur les intentions et les buts poursuivis.

Il faut aussi que la routine fasse place aux innovations, qu'aux laissez-faire et laissez-passer des responsables à tous les niveaux, se substitue la volonté d'agir et d'aboutir à des résultats concrets.

L'élevage devra être un autre support de notre économie. Les espèces bovines sélectionnées s'adaptent très bien au climat tempéré des D. O. M. En atteste l'expérience concluante de la Société des usines Beauport dans la commune de Port-Louis.

Il suffira, avec l'introduction de ces animaux, de permettre aux paysans de disposer de surfaces convenables pour implanter des pâturages où de nouvelles herbes fourragères venues de l'extérieur poussent parfaitement.

Cette orientation, bien suivie et canalisée, d'un cheptel pouvant approvisionner la population en viande fraîche permettrait de diminuer les importations par trop massives, d'apporter des éléments d'industrialisation du cuir vert de la mégisserie et de la tannerie, toutes choses dont nous sommes tributaires à 100 p. 100 de l'extérieur.

Les méthodes d'élevage des caprins et porcins seraient à reviser pour un meilleur rendement.

D'autres cultures complémentaires doivent être reprises et encouragées, comme le café arabica dont l'éloge n'est plus à faire, le cacao, lequel, cultivé rationnellement, devient une production rémunératrice, la vanille, production exigeante mais très payante, l'ananas, qu'une expérience malheureuse nous a fait délaisser. Les mangues sélectionnées des Antilles peuvent rivaliser avec les meilleures d'Afrique noire.

Les cultures florales peuvent être plus largement source de revenu, les plantes ornementales également. La production culturelle de plantes à parfum telles le vétiver, la citronnelle, l'ylang-ylang peut être matière à exportation.

Tout cela est du domaine du possible, à condition de recevoir l'incitation nécessaire, l'aide financière et technique. Faut-il encore que la direction départementale de l'agriculture soit dotée de puissants moyens d'aide, de vulgarisation auprès du paysan, de l'ouvrier agricole, que cette direction et son équipe soient bien conscientes du rôle éminent qu'elles ont à jouer pour la restructuration de notre agriculture, sa réhabilitation aux yeux des masses et la première place qu'elle mérite dans nos préoccupations.

La seule et simple volonté de révolutionner notre agriculture ne saurait suffire, si elle n'est pas accompagnée de satisfactions matérielles.

Or, à l'heure actuelle, c'est le marasme le plus complet, principalement dans le secteur agricole, à la Guadeloupe. Le journal *Le Monde* a publié votre communiqué où il est dit que la Martinique jouit d'un dynamisme plein de promesses et d'heureux augures. Puissiez-vous ne pas vous tromper, la méthode Coué étant peu efficace dans ce domaine.

**M. le président.** Monsieur Gargar, il faudrait conclure.

**M. Marcel Gargar.** Toujours est-il que la fédération départementale des exploitants agricoles de la Guadeloupe, pessimiste, elle, demande aux pouvoirs publics de prendre des dispositions

urgentes pour : la prise en charge par l'Etat des dettes des moyens et petits planteurs ; le dégrèvement de leurs charges sociales ; l'octroi de subventions directes pour pallier l'insuffisance du revenu agricole ; l'extension aux D. O. M. des dispositions du fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles pour l'ouverture aux exploitants agricoles de plus de soixante ans du droit à une indemnité viagère de départ et la mise en œuvre pour les jeunes exploitants agricoles de tous les moyens dont dispose le F. A. S. A. S. A. en vue de leur formation professionnelle débouchant sur des emplois agricoles ; l'aménagement du territoire en prévision de l'intégration de l'aménagement rural, la sauvegarde des espaces agricoles et le maintien des activités dans l'agriculture ; la revalorisation des prix agricoles, la répudiation ou l'amélioration notable du mode de paiement de la canne ; la modification et l'allègement des tâches en agriculture ; l'organisation des marchés agricoles et la protection sociale des exploitants agricoles ; la formation des hommes.

Telle est, monsieur le ministre, la charte des revendications minima de la plus importante fédération agricole de l'île.

Mais l'état de votre budget permettrait-il des actions efficaces en faveur de l'agriculture déclinante et qui pourtant doit demeurer la clef de voûte de notre économie, dépourvus que nous sommes de toute richesse de sous-sol ?

Nos forêts, plusieurs fois dévastées par les ouragans, méritent intérêt, mais non, comme l'aurait préconisé un visiteur, pour les peupler de fauves, pour les reboiser, leur restituer leur charme et leur utilité.

Le tourisme, nous a-t-on affirmé, est ou sera l'une des jambes de force de notre économie essoufflée. Nous le voulons bien, mais tous ces projets qui sont ou seront programmés d'après le VI<sup>e</sup> Plan, vont-ils franchir la limite des intentions ? Le Gouvernement aidera-t-il le tourisme guadeloupéen pour permettre d'atteindre le « seuil de décollage » des 3.000 chambres ? Nous en sommes à moins de 1.000 actuellement.

L'office du tourisme de la Guadeloupe s'inquiète et s'alarme à juste titre de l'absence de structure et d'organisation du tourisme au niveau ministériel ou au niveau régional. Ne serait-on pas revenu au point zéro quand on constate que la S. I. T. O. a disparu, que la mission interministérielle pour le développement du tourisme dans les D. O. M. est morte définitivement le 15 octobre dernier, que la mission régionale des Antilles françaises est morte également faute d'obtenir les crédits nécessaires à la réalisation de ses projets ?

Depuis dix ans, cet office du tourisme, dirigé par des Guadeloupéens compétents et dévoués, se débat au milieu de difficultés sans nombre pour assurer sa permanence, sa survie et ses actions pour un tourisme valable et adapté au pays.

L'exemple des Antilles voisines, Porto Rico, la Jamaïque, la Barbade, la minuscule île de Saint-Thomas, qui sont dotées de puissants organismes touristiques de coordination, mériterait d'être suivi. Or le Gouvernement ne semble pas prendre la bonne voie si l'on considère que la dotation générale du F. I. D. O. M. se réduit chaque année et que les crédits consacrés au tourisme n'apparaissent pas clairement. On ne peut progresser dans le domaine touristique si les crédits stagnent et diminuent ; on ne peut échapper au sous-développement touristique qu'en engageant d'importants investissements dans les domaines les plus divers tels que : actions publicitaires accrues ; encouragement et aide à la construction de villages familiaux, de gîtes ruraux, de comptoirs ou villages de l'artisanat ; développement du thermalisme déjà en puissance ; subvention aux municipalités pour la rénovation, la conservation ou l'embellissement des monuments et sites ; une réelle formation professionnelle des jeunes et des adultes pour l'hôtellerie.

Il faut aussi prévoir la protection de la nature et organiser la défense contre le pillage et la dévastation des plages. Les grandes entreprises du bâtiment poussent à l'extraction clandestine et sauvage de ces plages, qui sont condamnées à l'enlaidissement rapide si les pouvoirs publics n'y mettent pas bon ordre.

Lors d'une des assises du syndicat intercommunal pour la mise en valeur des sites et plages, ses membres unanimes ont souhaité vivement que l'autorité de tutelle prenne toutes les mesures utiles et efficaces pour stopper les déprédations des plages, pour leur conserver leur beauté et leur grand attrait touristique. Belle et bonne occasion d'employer à bon escient les forces pléthoriques de police en les chargeant de la surveillance des plages, de jour comme de nuit. Il convient d'éviter l'accaparement des plages et leur privatisation par les sociétés monopolistes, car le facile accès et la gratuité des plages, les plaisirs de la bonne détente qu'elles procurent doivent être des possibilités pour les pauvres comme pour les riches.

L'attribution prioritaire de la zone des cinquante pas géométriques aux communes pour leurs équipements socio-éducatifs est hautement souhaitable. Enfin, une action continue pour une baisse substantielle du prix du transport par air ou par mer doit être menée en vue d'encourager le tourisme social et populaire. Il est évident que le tourisme n'est valable que s'il a un point d'impact sur l'économie du pays, une action bénéfique sur le développement de l'emploi et la création d'activités nouvelles.

Toutes ces conditions étant remplies, il faut encore répondre au facteur psychologique, qui n'est pas négligeable ; car pour réaliser un programme touristique valable, il faut obtenir l'adhésion de la population locale qui doit se sentir concernée et intéressée moralement. Il faut l'associer, d'une manière ou d'une autre, à l'œuvre entreprise, satisfaire ses aspirations par l'aménagement de plages publiques, de centres de loisirs, par l'amélioration de l'habitat environnant. Il faut développer et favoriser l'information pour une prise de conscience généralisée du rôle économique d'un tourisme dynamique évitant une rentabilité trop rapide et inhumaine au profit des hommes d'affaires.

Un autre motif de préoccupation pour les départements d'outre-mer, c'est celui que suscite leur non-industrialisation.

L'effort dans ce domaine est presque nul. Combien d'emplois peut procurer l'implantation d'une minoterie en Guadeloupe ? Une quarantaine d'emplois, c'est-à-dire une goutte d'eau dans l'océan d'un chômage grandissant. L'installation de micro-industries de transformation, de conserveries, de produits agricoles et de pêche nous paraît très possible. L'implantation de sociétés d'économie mixte à vocations multiples devrait être tentée. Elle aurait eu pour premier avantage de conserver au pays une partie des fruits de l'expansion.

L'importation l'emportant de beaucoup sur l'exportation, la fuite ou le transfert des profits réalisés dans le pays, la croissance constante du secteur tertiaire par rapport aux deux premiers, génératrice de gros transferts dans le sens Guadeloupe—France, illustrent bien le déséquilibre de notre économie, le mal chronique dont elle souffre.

Un rapide examen de quelques chiffres montre qu'il sort du pays autant d'argent, sinon plus, qu'il n'en rentre. Les statistiques indiquent qu'en 1967 les transferts publics en provenance de métropole s'élevaient à 731 millions et que, dans la même année, les transferts privés provenant de la Guadeloupe s'élevaient à 736 millions, soit un transfert excédentaire de six millions en faveur de la métropole.

Ces données appellent deux constatations. L'une, c'est que la quasi-totalité de la substance économique du pays est drainée par l'extérieur. Nous avons cette singulière particularité de n'avoir que de grosses firmes dont le siège est en France ou à la Martinique ; de là notre appauvrissement continu.

L'autre constatation, c'est que nous ne constituons pas une charge insupportable pour l'Etat français.

L'aide sociale à Pointe-à-Pitre a plus que triplé, ce qui indique que l'indigence, la misère, le chômage et la maladie ne font que se développer. La caisse d'allocation chômage n'existe pas, les lois sur la sécurité sociale ne sont que partiellement en vigueur dans les départements d'outre-mer.

La parité globale dont on prône tant les avantages n'arrive jamais à combler les différences de prestations entre la métropole et les départements d'outre-mer dont les cotisations sont identiques. L'allocation-logement doit être étendue dans les départements d'outre-mer pour faciliter la construction de logements décentes pour les travailleurs et faire avancer l'urbanisation.

A ce propos, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur l'intention prêtée à l'administration locale et à la sous-commission locale du VI<sup>e</sup> Plan de ralentir, sinon de bloquer l'opération urbaine de Pointe-à-Pitre. Si ce bruit se confirmait, cette décision serait des plus regrettables. Arrêter un chantier qui n'est pas achevé ne semble pas raisonnable surtout pour Pointe-à-Pitre, point dynamique de l'île, point avancé de l'accueil de l'étranger arrivant soit par air, soit par mer. Il est, ce me semble, du plus haut intérêt de continuer l'urbanisation de Pointe-à-Pitre.

Les libertés ne sont pas respectées, notamment par les forces policières. Délit d'opinion, délit politique sont vite imputés à qui proteste contre une injustice ou contre les agissements arbitraires. L'ordonnance coloniale du 15 octobre 1960 est là pour rappeler beaucoup de fonctionnaires au silence, à la soumission et à l'inaction militante. Toutes les organisations syndicales réclament l'abrogation de cette ordonnance discriminatoire envers les peuples des départements d'outre-mer.

Une autre discrimination subsiste ; c'est l'ouverture d'enquêtes policières à l'égard de tous les fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer et mutés dans un de ces départements. Conséquence, il en résulte un retard considérable dans la venue de ces fonctionnaires à leur nouveau poste. Il arrive aussi que la mutation soit purement et simplement annulée.

Il faut mettre fin à pareil procédé humiliant et vexatoire, à cette entrave à la liberté d'opinion.

Toujours à propos des fonctionnaires en service dans les départements d'outre-mer, les avantages souvent minces acquis par les fonctionnaires métropolitains ne sont pas étendus dans les départements d'outre-mer ; ainsi pour le relèvement des indemnités de frais de mission et de tournée depuis 1966, pour la normalisation des congés administratifs, pour le paiement de frais de transport et de déménagement des fonctionnaires mutés avec ou sans motif de convenance personnelle, pour l'application dans les départements d'outre-mer de la notion d'enfant à charge selon la loi du 22 août 1946. Il est fait application aux fonctionnaires des départements d'outre-mer du décret du 25 juillet 1939 devenu caduc du fait de la loi du 22 août 1946. Par contre, il est fait extension aux fonctionnaires des Antilles et de la Guyane du décret n° 52-1050 du 10 septembre 1952 accordant une majoration de leur pension de retraite aux fonctionnaires résidant dans les départements d'outre-mer, pour tenir compte du coût de la vie très élevé par rapport à la région parisienne.

En conclusion, je dirai que la politique de décentralisation en direction des départements d'outre-mer est à peine esquissée. Bon nombre d'intervenants à l'Assemblée nationale ont souhaité, sous le couvert de la régionalisation, une plus large participation des élus et des peuples des départements d'outre-mer à la gestion de leurs propres affaires.

Nous nous en réjouissons, mais nous aimerions que l'on aille plus loin. Nous aimerions, non pas une simple consultation sur certains problèmes, mais une prise en charge effective des responsabilités au niveau du législatif par l'extension des compétences des pouvoirs du conseil général, et nous souhaiterions que l'exécutif soit confié à des cadres autochtones.

C'est en raison de ce qui précède, et compte tenu des insuffisances budgétaires, que nous émettrons un vote négatif. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marie-Anne, en remplacement de M. Repiquet.

**M. Georges Marie-Anne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, au lieu et place de mon collègue et ami, M. Repiquet, qui a dû rejoindre son département de la Réunion pour des raisons impérieuses, je vais donner lecture de l'intervention qu'il avait l'intention de faire.

« Monsieur le ministre, le budget de 1971, qui est un budget de transition, charnière entre les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> Plans, entre un plan qui se termine et un plan qui orientera les investissements au cours des quatre prochaines années, doit être examiné à la lumière de ce qui a été fait et de ce qui a été projeté.

« Ce qui a été fait est considérable. Le développement des équipements a été poursuivi. La politique du logement timidement commencée, a été accélérée à la suite de la loi Debré sur la lutte contre les bidonvilles. Le bilan est très positif, même si tous les objectifs n'ont pas été atteints.

« Il n'est malheureusement pas possible de faire un constat aussi exhaustif en ce qui concerne la situation de l'emploi. Les emplois nouveaux créés chaque année demeurent insuffisants eu égard à l'arrivée des jeunes sur le marché du travail dans un département où 55 p. 100 de la population a moins de vingt ans. La migration qui permet à un grand nombre de trouver un emploi en métropole ne saurait à elle seule constituer une politique de l'emploi ou une politique tout court. La migration ne se développera et ne sera un succès que si elle est l'expression d'une volonté, non une nécessité, que si elle résulte d'un choix et non d'une obligation.

« Si l'effort d'équipement entrepris doit être poursuivi, si la migration doit se développer à mesure qu'elle est mieux préparée et organisée, le premier objectif qu'il faut atteindre au cours des prochaines années, la priorité des priorités, c'est la création d'emplois nouveaux et nombreux.

« Certains projets vont aboutir. Certaines activités nouvelles commencent à apparaître : le tourisme, la pêche industrielle sont des industries génératrices d'emplois. Mais leur organisation et leur exploitation à une grande échelle dépassent les possibilités locales : possibilités financières pour ce qui est des investissements ; possibilités d'exploitation, pour ce qui est de la commercialisation des produits à l'extérieur.

« L'indispensable apport que nous appelons de tous nos vœux, ne viendra que si le décret de 1952 relatif à certains investissements dans les départements d'outre-mer cesse d'intéresser les seules entreprises locales pour être étendu, dans son application, à nos compatriotes métropolitains.

« Il ne s'agit pas, au moment où le ministre des finances nous demande de lutter contre la fraude fiscale, d'instaurer une nouvelle possibilité d'évasion fiscale. Le risque n'en existe même pas, si les secteurs ou les branches qui pourront bénéficier de tels investissements dans une proportion définie, demeurent limitativement désignés par l'Etat, et si le volume et le taux de ces investissements sont fixés.

« En réalité, ce que nous demandons, c'est la suppression d'un relais. A l'Etat, dans le cadre du plan et d'une politique concertée, de déterminer les secteurs ou particuliers et entreprises qui pourront investir selon des modalités précises.

« Faut-il dire que s'il en était ainsi, le développement de nos îles connaîtrait une expansion nouvelle ?

« Faut-il dire aussi que les mentalités, que les comportements seraient radicalement changés ? Un développement rapide, non dans l'assistance, mais dans la participation, doit être le fondement de toute politique d'investissement dans les départements d'outre-mer et inspirer toutes les actions qui seront entreprises au cours du VI<sup>e</sup> Plan. » (Applaudissements.)

**M. le président.** M. Namy ayant renoncé à la parole sur le budget des territoires d'outre-mer, je lui donne la parole dans la présente discussion relative au budget des départements d'outre-mer.

**M. Louis Namy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous comprendrez qu'après l'intervention fouillée et détaillée de mon ami, M. Gargar, mes observations soient relativement brèves et se limitent au problème budgétaire.

Ayant participé cette année à une mission de notre commission de législation aux Antilles, j'en ai tiré un certain nombre d'enseignements sur la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les populations de ces départements sous-développés dans tous les domaines et qui demeurent pratiquement figés dans une économie de type colonialiste.

Je pense que c'est sous la forme d'une question orale avec débat qu'il me sera possible de faire un examen plus complet de ce problème dont nous parlons tous les ans à l'occasion de ce budget, mais qui n'est toujours pas résolu.

Les crédits de ce budget reflètent la continuité de la politique gouvernementale à cet égard. Une première chose retient l'attention à la lecture de ce document. Les crédits de paiement prévus pour le fonds d'investissement des départements d'outre-mer sont inférieurs à ceux inscrits en 1970.

En effet, la totalité des subventions prévues pour les investissements hors de la métropole ressortit à 147.075.000 francs contre 149.430.000 francs en 1970. Au total, les dépenses en capital régressent de 150.105.000 francs en 1970 à 148.250.000 francs, et cela bien qu'une somme de 675.000 francs soit prévue au titre de l'équipement de la police nationale et que le service militaire adapté bénéficie pour sa part d'une dotation de 4.900.000 francs.

A ce propos il convient de mentionner le chapitre 68-51, qui a cette particularité de comporter comme unique indication le mot « mémoire » c'est-à-dire néant.

Ce chapitre concerne la formation professionnelle en application de la loi du 3 décembre 1968. Il faut croire que cette loi n'est pas applicable aux Antilles, en Guyane et à la Réunion.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il faut noter qu'elles passent de 140.398.000 francs en 1970 à 158.690.877 francs en 1971, soit une augmentation de plus de 18.292.789 francs par rapport à l'année précédente. Les mesures nouvelles interviennent pour 9.138.889 francs dans cette augmentation.

Ces mesures nouvelles comprennent, d'une part, le renforcement de l'appareil répressif, qui se chiffre à lui seul à 2.154.506 francs pour les créations d'emplois — commissaires, officiers de police, gardiens et divers renforts de C. R. S. — d'autre part, à 5.104.383 francs pour le développement du service militaire adapté. Nous sommes loin de la mention « mémoire » inscrite au chapitre de la formation professionnelle.

Force est de constater que les crédits de fonctionnement augmentent dans le même temps que ceux d'investissement diminuent, ce qui est paradoxal pour ces départements à propos desquels, vous-même, monsieur le ministre, avez déclaré à l'Assemblée nationale qu'en quinze ans, la population de la

Guadeloupe avait augmenté de 37 p. 100, celle de la Martinique de 34 p. 100, et que ce phénomène avait de graves conséquences dans le domaine de l'emploi.

Alors, monsieur le ministre, comment entendez-vous résoudre ce grave problème du chômage dans ces départements d'outre-mer, chômage qui frappe spécialement la jeunesse ? Pensez-vous que ce soit en accroissant les effectifs de police ?

Lors de la mission de notre commission de législation aux Antilles, il y a dix mois, dont le but était de faire le point sur la réforme foncière, comme mes collègues, j'ai fait un certain nombre de constatations sur d'autres problèmes concernant les Antilles. Il ne m'est pas possible d'en parler maintenant. Je voudrais cependant dire quelques mots sur cette réforme foncière qui reste à faire en réalité.

Le but de celle-ci était d'améliorer la situation des populations agricoles, de faciliter l'accèsion des exploitants, des ouvriers agricoles à la propriété rurale, de mettre en valeur des terres fertiles, mais incultes, de diversifier les cultures, etc. Pour qu'une telle réforme puisse s'amorcer et se réaliser dans des conditions acceptables, il eût fallu qu'elle soit accompagnée de crédits importants pour la mise en état des terrains gagnés sur la nature, pour assurer les viabilités, pour permettre aux attributaires d'emprunter à long terme et à faible intérêt.

Parce que cette réforme a donné lieu à spéculation, parce que les S. A. F. E. R. et le Crédit agricole n'ont disposé, ni des moyens juridiques comme le droit de préemption, ni des crédits suffisants pour accomplir leur mission, la plupart des modalités envisagées par le législateur ne sont pas entrées en pratique. Les attributaires se sont lourdement endettés. La pleine utilisation des terres, la diversification des cultures restent à entreprendre.

Il reste aussi à mettre un terme au scandale qui consiste à attribuer des lots à des personnages qui n'ont que de lointains rapports avec l'agriculture, tandis que les exploitants sont menacés d'éviction des terres qu'ils cultivent.

En un mot, il reste à faire une véritable réforme foncière permettant l'accès à la propriété cultivable des véritables travailleurs de la terre, dans des conditions telles qu'ils puissent vivre normalement de leur travail sans que leur existence soit constamment menacée par la mévente de leurs productions, par la hantise du remboursement des emprunts ou par les conséquences de ces cataclysmes naturels, si fréquents aux Antilles, et dont la Martinique vient encore d'être la malheureuse victime.

Je n'insiste pas sur ces questions sur lesquelles, dans un autre débat, nous aurons l'occasion de revenir.

Sur les crédits concernant les départements d'outre-mer, j'ajouterai, en conclusion, que les prévisions montrent que le Gouvernement fait porter son effort financier sur les postes budgétaires intéressant le renforcement de l'appareil administratif et répressif au détriment des investissements qui permettraient de réduire le sous-développement économique et social des départements d'outre-mer, et au détriment des moyens financiers qui permettraient de réaliser une réforme foncière qui ne soit pas illusoire.

Les peuples des départements d'outre-mer sont de plus en plus conscients que la solution de leurs problèmes dépendent d'eux-mêmes. C'est pourquoi, monsieur le ministre, progresse l'idée du remplacement de l'actuel statut qui les régit par un statut d'autonomie, dans le cadre de la République française, leur permettant de diriger eux-mêmes leurs propres affaires.

Nous sommes convaincus que ce changement va dans le sens de nos intérêts communs et de l'amitié entre ces peuples et la France. Cela dit, ce budget ne correspond pas, et de loin, aux besoins de ces départements. Le groupe communiste votera donc contre, comme il votera contre le budget des territoires d'outre-mer, qui présente les mêmes caractéristiques que celui-ci. (Applaudissements sur les travées communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Duval.

**M. François Duval.** Après l'exposé de notre rapporteur et les observations de mon collègue, M. Marie-Anne, avec lequel je suis en complète identité de vues, il n'y aura de ma part que peu de choses à ajouter dans cette discussion du budget des départements d'outre-mer.

Je veux tout d'abord, monsieur le ministre, et à travers vous c'est au Gouvernement que je m'adresse, vous dire notre profonde satisfaction et notre reconnaissance pour l'aide que la métropole nous a apportée au moment où mon département a été si tragiquement meurtri par le cyclone du mois d'août dernier. Le lendemain même de cette tourmente, qui fit quarante-

cinq morts et des centaines de sans abri, votre présence parmi nous a été d'un précieux réconfort pour une population si durement éprouvée. Les dispositions d'urgence prises immédiatement ont su contribuer à apaiser le moral des sinistrés, démontrant une fois de plus, s'il en était encore besoin, combien pour la France la solidarité nationale n'est pas un vain mot.

Vous me permettrez cependant de souhaiter que les décisions arrêtées par le Gouvernement soient mises en application le plus rapidement possible, car après les premiers secours il reste encore à faire face aux indemnités proprement dites.

Les dégâts sont chiffrés à près de 200 millions de francs, dont 150 millions environ pour le secteur privé. Les mouvements généreux ne doivent pas rester sans lendemain sous peine de provoquer une certaine impatience bien compréhensible de la part de ceux qui, en une nuit, ont vu disparaître le fruit de toute une vie de travail et d'efforts.

Il est une autre préoccupation, monsieur le ministre, sur laquelle je voudrais appeler votre attention. Il s'agit des planteurs de cannes de la Martinique, et particulièrement de ceux de la région Sud de mon département, que les exigences économiques rangent dans la catégorie des petits planteurs. Ainsi que vous le savez, la culture de la canne représente dans notre région le secteur le plus important de l'activité économique.

Dans un passé récent, cette culture couvrait plus de la moitié des terres exploitables fournissant du travail à près des trois quarts des salariés. C'était l'époque où quinze sucreries et cent-vingt distilleries manipulaient les cannes récoltées. Le rhum et le sucre qui étaient produits représentaient alors près de 50 p. 100 de l'actif de notre balance commerciale. Or, pour la récolte de cette année, trois usines seulement dans le Sud et deux dans le Nord ont pu être maintenues en service dans les conditions les plus précaires. Les fournisseurs de cannes qui, traditionnellement, alimentent distilleries et sucreries, se sont découragés devant les difficultés de la conjoncture économique et ils sont plusieurs milliers à avoir cessé leurs livraisons. De ce fait, leurs terres sont restées en jachère, car elles sont difficilement reconvertibles. Je sais l'importance des moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour tenter d'enrayer cette chute de la culture de la canne, chute spectaculaire puisque nous n'atteignons plus que la moitié à peine des quotas de production qui nous sont alloués. Pour stopper cette catastrophe économique, il faudra intensifier et surtout mieux coordonner les efforts déjà entrepris.

Pour le reste, les remarques que je pourrai vous faire maintenant seront brèves car il y a tout juste une semaine vous étiez encore parmi nous. Vous avez en effet présidé à Fort-de-France le colloque organisé par la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique. C'était la meilleure façon pour vous de passer en revue tous les éléments de la vie économique et sociale de notre département.

Qu'il s'agisse des problèmes de l'industrialisation, du tourisme, de la formation professionnelle, de l'industrie sucrière et rhumière, de la culture de la canne, de la banane ou de l'ananas, de l'élevage ou des cultures maraîchères, de la situation de l'emploi et des salaires, de la démographie, de l'habitat ou des moyens de transports et de communications, des œuvres socio-éducatives, et j'en passe, je sais que vous êtes parfaitement au courant de ce que nous attendons de votre ministère et je ne reviendrai pas sur un dossier que vous connaissez complètement. Il est fort possible que vous n'ayez pas gardé de votre passage dans nos départements cette vision d'apocalypse qu'on a voulu nous faire vivre ici. Ce que nous attendons, c'est que vous fassiez diligence pour mettre tout en œuvre afin de nous aider à passer un cap difficile, comme vous avez pu le constater vous-même.

Pour ce qui est du domaine purement administratif, le principe d'une seconde sous-préfecture a déjà été retenu. C'est bien dans l'optique d'une décentralisation nécessaire et reconnue par tous. Il faudrait maintenant que cette décision entre dans les faits pour mieux rapprocher l'administration des administrés dans ce département lointain.

En matière d'éducation nationale, vous n'ignorez pas les conditions difficiles dans lesquelles s'est effectuée la dernière rentrée scolaire. Nous souffrons d'une grave pénurie de locaux pour accueillir cette jeune population d'âge scolaire dont le nombre croît d'année en année et tout particulièrement dans le second degré. Des projets ont été programmés depuis 1967 pour l'édification de nouveaux collectifs d'enseignement secondaire au Lorrain, au Marin, à Rivière-Salée, par exemple. Mais ces projets dorment encore dans les dossiers de l'administration. J'espère, monsieur le ministre, que vous interviendrez utilement pour que les intentions deviennent des réalités, d'autant

que la situation n'est pas meilleure dans l'enseignement primaire. L'argument financier qui pourrait nous être opposé ne résiste pas à l'analyse car la subvention de l'Etat, qui est de 80.000 francs par classe en métropole, ne s'élève, en revanche, qu'à 42.000 francs seulement pour notre département. A cet égard, un alignement est nécessaire et il devrait pouvoir être mis en œuvre pour atteindre en toute justice une certaine égalité dans le système des subventions pour la scolarisation.

En matière d'équipement, il manque à la direction départementale de Fort-de-France des agents en nombre suffisant pour faire face à toutes les tâches qui leur incombent. A l'inverse, en ce qui concerne le service militaire adapté, si les hommes sont présents il leur manque les moyens grâce auxquels ils pourraient continuer l'œuvre qu'ils ont si bien commencée.

On s'est plu à reconnaître l'efficacité du service militaire adapté qui, tout en apprenant un métier aux jeunes soldats, leur permet de se mettre au service du département, comme ce fut le cas après le dernier cyclone, ou d'œuvrer à la construction de nouvelles routes ou même de lotissements à bon marché. En réduisant malencontreusement les moyens financiers accordés au service militaire adapté, c'est le département tout entier qui en pâtit.

De même, pour les logements, il est nécessaire qu'un plan cohérent et dynamique permette à nos populations des centres ruraux d'avoir des logements décentes, ce qui désencombrerait d'autant le chef-lieu où s'agglutine une population sur un espace désormais trop restreint. Ces logements devraient pouvoir bénéficier de toutes les aides et subventions dans les formes et selon les modalités où elles sont attribuées en métropole.

Enfin, monsieur le ministre, il me reste à vous demander d'envisager avec votre collègue des affaires culturelles les moyens d'aider à la création à la Martinique d'un théâtre départemental.

Comme vous le savez, ce sont des troupes venant de Paris qui se produisent sur nos scènes locales au demeurant insuffisamment aménagées. Un récent incident a montré que, faute d'un théâtre départemental, un propriétaire de salles pouvait — et c'était son droit — refuser de louer son installation à une compagnie théâtrale venue de Paris. C'était ainsi priver le public de cette culture qui procède aussi bien du cinéma, que de l'opéra, du théâtre ou de l'opéra-comique.

Les artistes doivent être bien accueillis dans nos départements d'outre-mer et répondre ainsi aux vœux d'une population parfaitement au courant de toutes les manifestations artistiques qui se produisent en métropole.

Les efforts déployés par la France dans nos départements d'outre-mer, que ce soit dans le domaine économique ou le domaine social, ont porté leurs fruits. Il convient seulement de les maintenir et de les poursuivre. Nos populations ont pleinement conscience de tout ce que leur appartenance à la grande famille française leur apporte dans leurs biens et dans leur personne. Aussi n'ont-ils, dans leur grande majorité, qu'une ambition : participer sans réticence à l'édification de la société nouvelle, faite de concorde et de justice sociale, au sein de laquelle tous les Français enfin réconciliés pourront œuvrer en paix dans le culte passionné de leur commune patrie. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des départements d'outre-mer.

**M. Henri Rey, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant de vous présenter le projet de budget des départements d'outre-mer et de répondre aux différents orateurs, vous me permettrez d'évoquer le souvenir de M. Louvel. Sa connaissance des problèmes, l'attachement qu'il manifestait à ces terres ne sont pas près d'être oubliés.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation vient d'inaugurer ses nouvelles fonctions avec une conviction et une profondeur de vues auxquelles je souscris pleinement. Son rapport extrêmement complet me facilite la tâche et j'y trouve nombre de suggestions intéressantes sur lesquelles mes services se pencheront avec attention.

Vous vous êtes fait l'interprète de la commission des finances et, à travers elle, du Sénat tout entier pour adresser à vos collègues représentant la Martinique les sentiments de sympathie que votre Assemblée éprouve pour la population de ce département durement atteinte par la tempête tropicale « Dorothy ». Et vous avez demandé au Gouvernement d'assurer dans



les meilleurs délais possibles une aide plus substantielle que le montant des premiers secours aux personnes victimes de ce sinistre.

MM. les sénateurs Duval et Marie-Anne ont fait état de l'action du Gouvernement en des termes dont je les remercie.

Pour ma part, je puis vous confirmer les déclarations que j'ai faites à la tribune de l'Assemblée nationale et selon lesquelles le concours de l'Etat se manifestera dans des proportions supérieures à celles qui sont généralement admises dans des cas analogues et dans les délais les meilleurs.

Vous savez que le budget d'un département ministériel s'inscrit dans un équilibre général et traduit une politique.

Les données de la situation conjoncturelle qui ont présidé à son élaboration constituaient des contraintes importantes. Le redressement économique et financier que le Gouvernement mène à bien impliquait une certaine rigueur qui a limité la progression des dépenses. Celle-ci me permet toutefois de poursuivre dans la voie tracée précédemment.

En matière de fonctionnement, les crédits accusent une augmentation de 13,02 p. 100 répartie à peu près également entre les mesures acquises et les mesures nouvelles.

Sans entrer dans le détail, je rappellerai simplement que ces dernières visent essentiellement quatre postes.

Il s'agit, en premier lieu, du service militaire adapté, pour lequel 4.532.732 francs sont prévus. Il m'apparaît très souhaitable de favoriser le développement de cette activité. Elle constitue, en effet, un excellent outil de formation professionnelle et de promotion sociale et permet, en outre, de réaliser un certain nombre d'équipements d'infrastructure. Enfin, l'intervention de ses unités, à la suite de la tempête tropicale « Dorothy », a été extrêmement efficace et je me plais à lui rendre hommage. Nous allons pouvoir accueillir un nombre plus important de recrues du fait de la réduction à douze mois de la durée du service national et nous augmenterons les effectifs du service militaire adapté de la Réunion.

En deuxième lieu, les services de police obtiennent 1.892.086 francs pour 44 emplois nouveaux. L'accroissement démographique s'accompagne, en effet, d'un accroissement des tâches qui leur incombent d'ordinaire.

En troisième lieu, les migrations sont dotées de 1.300.000 francs; leur rythme devrait ainsi atteindre 9.500 personnes par an.

Enfin, la subvention aux collectivités locales est majorée de 820.000 francs.

En matière d'équipement, la progression est moins forte puisqu'elle ne s'élève qu'à 6,8 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les 10 millions supplémentaires obtenus se répartissent à raison de : 7 millions de francs pour le F. I. D. O. M., qui pourra accroître ses interventions dans le domaine économique et favoriser ainsi de nouvelles créations d'emplois; 1.800.000 francs pour les équipements du service militaire adapté, dont le volume des travaux effectués au profit des collectivités locales va sensiblement augmenter; 1.200.000 francs pour les subventions d'équipement aux collectivités locales.

C'est donc à 315.255.877 francs que s'élève le total des dépenses qui relèvent de mon département.

A cet effort, il convient d'ajouter celui des différents ministères techniques qui consacrent 1.759.718.000 francs aux départements d'outre-mer, soit 6,8 p. 100 de plus que l'année précédente. Les secteurs qui voient leurs crédits majorés dans les proportions les plus importantes sont : l'équipement et le logement, avec un pourcentage d'accroissement de 17 p. 100; la justice, avec un pourcentage d'accroissement de 10 p. 100; l'éducation nationale, avec un pourcentage d'accroissement de 9,5 p. 100; la marine marchande, avec un pourcentage d'accroissement de 7,4 p. 100; l'aviation civile, avec un pourcentage d'accroissement de 6,4 p. 100.

Il s'agit là des moyens proprement budgétaires dont la mise en œuvre sera d'autant plus efficace qu'une commission de coordination des investissements vient d'être créée par un décret publié le 6 novembre dernier.

Tel qu'il se présente ce budget constitue, dans les circonstances présentes, l'outil le mieux conçu pour faciliter la poursuite d'une politique dont je vous ai esquissé les grands traits l'année précédente, et pour amorcer le VI<sup>e</sup> Plan.

En effet, la préparation du VI<sup>e</sup> Plan a confirmé les lignes directrices de l'action entreprise. Le rapport sur les principales options note que, malgré l'amélioration substantielle du niveau de vie, « les problèmes difficiles que pose la crois-

sance économique des D. O. M. n'ont pas encore trouvé de solution durable. Pour le VI<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts et les orienter de manière à favoriser les mutations indispensables de l'économie de ces départements... Ainsi seront reconduites les actions visant à favoriser la mise en place d'une infrastructure économique de production, ainsi qu'à développer la formation des jeunes et des enseignants; ces actions devront servir de support au développement des avantages sociaux et rendre possible à terme la modération des transferts à caractère uniquement social. »

Sur ces différents points, je vous présenterai un bilan du passé et une analyse des perspectives ouvertes.

Dans les secteurs productifs, je distinguerai successivement l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Les productions agricoles, vous le savez, sont essentiellement le sucre, la banane, l'ananas.

Si, en Martinique la production de sucre a atteint son plus faible niveau au cours de la campagne 1969-1970, le placement de la production de sucre brut de canne des D. O. M. n'a pas présenté de difficultés particulières. Le marché intérieur absorbe environ 310.000 tonnes, les pays de la Communauté économique européenne de 50.000 à 55.000 tonnes, et le marché des Etats-Unis, dans le cadre du quota américain, de 70.000 à 75.000 tonnes.

En raison de la stabilité du prix du sucre communautaire, la seule revalorisation sensible sur laquelle les producteurs peuvent raisonnablement compter ne sera due qu'à une augmentation du taux d'extraction du sucre. Cette dernière ne peut être obtenue que par une modernisation généralisée des conditions de production et de travail. Planteurs de canne et fabricants de sucre y sont conviés, s'ils ne veulent pas se laisser distancer par leurs partenaires européens et s'ils tiennent à demeurer compétitifs au sein de l'organisation commune du marché du sucre.

Les pouvoirs publics ne leur ont pas ménagé leurs concours à cette fin. Un plan de relance de la canne est en vigueur en Martinique depuis 1966 et doit prolonger ses effets jusqu'en 1973. Il est fondé notamment sur l'octroi d'une aide incitatrice de 1.500 francs par hectare de canne plantée ou replantée. Le regroupement des usines sucrières en des ensembles industriels plus vastes et plus puissants a été favorisé par l'octroi d'importantes aides financières.

Pour la Guadeloupe, il a été décidé de prendre en considération un programme de modernisation de l'économie sucrière de cinq ans, principalement axé sur une série d'opérations de productivité au niveau de la culture, de la récolte et du transport de la canne jusqu'aux usines.

Enfin, à la Réunion, la puissance publique apporte son appui aux concentrations ainsi qu'aux modernisations d'usines et participe au financement des équipements requis pour l'amélioration des modalités d'analyse de la teneur des cannes en sucre.

Il faut souligner, enfin, qu'au moment où ces mesures commenceront à porter leur plein effet, c'est-à-dire en 1971-1972, le prix du sucre, exprimé en francs français, devra se trouver revalorisé de 12,5 p. 100. Il y a là un élément extrêmement positif qui contribuera à aider planteurs et usiniers à surmonter leurs difficultés présentes et à affirmer la rentabilité et la prospérité de leurs activités.

La production bananière des Antilles a connu ces derniers temps une série de difficultés dues aux mauvaises conditions climatiques. Par contre, de sensibles progrès ont marqué l'organisation de la production depuis l'an dernier.

Le 30 décembre 1969 a été créé le Comité économique agricole bananier, qui associe les deux groupements de producteurs : Sicabam en Martinique et Assobag en Guadeloupe. Ce comité a pour mission d'harmoniser les disciplines de production, de commercialisation, de prix et d'appliquer les règles communes de mise en marche.

D'autre part, l'interprofession bananière — production et négoce réunis — a constitué le groupement d'intérêt économique de la banane, qui vient de passer avec l'administration une convention qui l'engage à assurer l'approvisionnement optimum du marché national. A cet effet, le groupement importera de pays tiers, autant que de besoin, les tonnages nécessaires à l'équilibre de l'offre et de la demande. Ainsi devrait être réalisée une stabilisation des cours, satisfaisante aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs. J'ajoute que les bénéfices éventuels des opérations devront contribuer à l'amélioration de la production, à la promotion de la qualité et à l'expansion générale de l'interprofession. C'est là une expérience importante et originale dont la réussite dépendra, pour une grande part — et j'insiste

sur ce point — de la compétence et de la discipline de l'interprofession à laquelle l'administration manifeste un témoignage de confiance.

Enfin, pour l'ananas, il n'existe guère de problème pour l'écoulement de la production de l'ananas frais sur les marchés français et européen. Mais on ne saurait oublier que des investissements considérables se multiplient dans certains pays.

Par contre, il n'en va pas de même pour les conserves d'ananas, dont l'écoulement se heurte à deux difficultés : d'une part, à l'ampleur des importations de pays tiers, qui atteindront cette année 5.500 tonnes, un peu plus du cinquième de la consommation française ; d'autre part, à concurrence de la Côte d'Ivoire, dont les coûts de production sont sensiblement inférieurs à ceux de la Martinique et qui peut offrir ses produits à des conditions plus avantageuses pour l'acheteur.

Ainsi la production nationale doit faire face à des conditions de concurrence peu équitables, qu'il y a lieu de compenser par des mesures appropriées qui sont à l'étude.

A propos de ces trois produits, je voudrais rappeler certaines conséquences entraînées par l'entrée en vigueur du Marché commun.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1968, les producteurs de canne et de sucre bénéficient de garanties d'écoulement et de prix à un niveau supérieur à celui qui était consenti par le régime national en vigueur auparavant. En contrepartie, ils sont astreints aux mêmes disciplines de marché que leurs homologues européens, et donc aux mêmes efforts d'accroissement de productivité et de réduction des coûts de revient.

En ce qui concerne la banane, le Gouvernement français a rappelé à la Communauté économique européenne qu'il ne renoncerait à l'organisation nationale du marché qu'au profit d'une organisation communautaire tenant compte à la fois des légitimes intérêts des producteurs et des consommateurs. Je dois d'ailleurs dire que la commission exécutive, qui met actuellement au point les propositions qu'elle doit soumettre au conseil des ministres, a reconnu le bien-fondé de cette position.

Enfin, l'élaboration du règlement communautaire des fruits et légumes conservés se poursuit actuellement à Bruxelles et notre action vise à faire prévaloir les droits de notre production et à en assurer l'écoulement sur le marché des Six. En tout état de cause, le contingentement du marché français des conserves d'ananas sera maintenu, tant qu'un règlement communautaire satisfaisant n'aura pas été adopté.

L'industrialisation est essentielle à la croissance et à l'emploi. Mais sur ce dernier point, il est vraisemblable que les objectifs fixés par le V<sup>e</sup> Plan ne seront pas atteints. Sans doute étaient-ils optimistes, dans la mesure où ils ne tenaient pas suffisamment compte du fait que les nouvelles industries à créer devaient se mécaniser au maximum. Les résultats n'en sont pas moins honorables.

Parmi les projets les plus importants de ces dernières années, il faut noter : en Martinique, une raffinerie de pétrole dont la mise en service est prévue pour le début de 1971, une cimenterie qui fonctionnera en 1971 et une usine d'engrais dont les travaux sont en cours ; en Guadeloupe, une cimenterie qui entrera en activité dans le courant de 1971, une minoterie provenderie dont les travaux vont débuter incessamment et qui pourrait fonctionner au début de 1971 ; à la Réunion, l'implantation d'une raffinerie pour laquelle les études sont terminées et dont la réalisation débutera dès 1971 ; en Guyane, enfin, la mise en valeur des bauxites de Kaw devrait se concrétiser par l'adoption, en 1971, d'un projet d'exploitation.

A propos de ce département, je souligne que le problème central sera de déterminer, dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan, une mise en valeur des ressources naturelles. Sa spécificité, et notamment son sous-peuplement, impliquent des orientations particulières.

Les actions pourraient porter sur la réduction des goulots d'étranglement par la réalisation d'équipement de bases, la création de pôles de développement et la formation des hommes en fonction des besoins.

J'ajoute, enfin, qu'une mission de l'inspection générale des finances s'est préoccupée de l'état de l'économie guyanaise et que les conclusions de son rapport, que nous attendons, seront certainement d'un grand profit.

La création d'activités industrielles est fortement aidée par les incitations de caractère financier et fiscal que constituent les primes d'équipement et d'emploi, les exonérations fiscales et les prêts à des conditions avantageuses. Un groupe de travail interministériel étudie actuellement la possibilité d'améliorer le système actuel afin de stimuler plus fortement encore, si possible, l'industrialisation des D. O. M.

Celle-ci devra être axée plus particulièrement sur le développement des entreprises de transformation destinées à satisfaire les besoins locaux et entraînant une réduction des importations, ainsi que des activités artisanales. De même, la recherche de débouchés autres que ceux du marché intérieur devra être encouragée.

C'est dans le domaine du tourisme que le V<sup>e</sup> Plan a connu l'une de ses principales réussites. Telle est l'opinion exprimée par la commission centrale des départements d'outre-mer du commissariat général du Plan dans son rapport d'exécution.

Par référence au 31 décembre 1968, le nombre des chambres en service deux ans plus tard a plus que doublé ; il est de 862 en Martinique, 728 en Guadeloupe, 205 en Guyane, 159 à la Réunion. Les prévisions actuelles permettent d'escompter que, d'ici à 1972, ces chiffres seront portés à 1.788 pour la Martinique et à 2.530 pour la Guadeloupe.

J'ajoute que les subventions d'investissement ouvertes au titre de la section centrale du Fidom représentent 6,5 p. 100 du total des crédits Fidom en 1970.

Le tourisme représente un facteur primordial de développement. Aussi l'effort poursuivi devra-t-il être accentué, qu'il s'agisse du niveau des aides, des infrastructures d'accompagnement, des tarifs de transports ou de la prospection commerciale. Je précise d'ailleurs que j'ai encouragé les transporteurs français à développer les transports à la demande et que, comme vous l'a annoncé à cette tribune M. le ministre des transports, 70 vols de charters entre le continent nord-américain et les Antilles françaises ont été prévus pour 1971.

Pour ma part, je m'emploierai avec persévérance à accroître ces efforts.

La deuxième option du VI<sup>e</sup> Plan vise la formation des jeunes et le développement de l'enseignement.

Les trois départements de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique vivent sous une intense pression démographique et un sous-emploi permanent : 56 p. 100 de la population de la Réunion et 53 p. 100 de celle des Antilles ont moins de vingt ans. Plus de 60 p. 100 de ces jeunes sont, dès l'âge de seize ans, totalement inoccupés et livrés à eux-mêmes.

Dès 1968, il avait été décidé de mettre en œuvre une politique de promotion de la jeunesse. Elle devait se traduire par la création de centres où les jeunes de seize à dix-neuf ans recevraient un complément de formation scolaire, une préformation professionnelle, une formation physique et sportive, une initiation à la vie moderne.

Je me suis attaché, avec les moyens dont je disposais, à mener à bien cette politique, avec le maximum d'efficacité, et dans le minimum de temps.

Pour l'année 1970, le conseil de gestion du fonds de formation professionnelle m'a accordé sept millions d'autorisations de programme. Par ailleurs, des crédits de fonctionnement ont été réservés pour certains centres faisant l'objet de conventions, en particulier le service militaire adapté, et l'association « Jeune Guyane ».

Le fonds d'action sanitaire et sociale assure le fonctionnement de tous les centres existants et participe aux investissements, notamment dans le domaine des équipements, pour environ 30 p. 100 de ses ressources.

Sur mes crédits propres, je dispose de 1.600.000 francs au titre de la préformation professionnelle ; 630.000 francs au titre de la promotion de la jeunesse ; 50.000 francs au titre des bourses de voyage.

Le crédit pour la préformation professionnelle a servi au lancement des maisons familiales d'apprentissage rural, à des actions ponctuelles en faveur de l'association « Jeune Guyane », au service militaire adapté, au centre de rééducation de la ressource. Des bourses complémentaires ont été aussi accordées à des jeunes.

Le crédit pour la promotion de la jeunesse est affecté, dans sa quasi-totalité, au lancement et au fonctionnement des maisons de jeunes et de la culture. Actuellement, environ quarante maisons ou foyers accueillent des jeunes gens pour des activités récréatives, culturelles et sportives.

Par ailleurs, mon ministère subventionne, conjointement avec le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, le centre national des œuvres universitaires et scolaires pour l'attribution de bourses de voyage aux jeunes étudiants originaires des départements d'outre-mer.

Dans le domaine de l'éducation nationale, l'action du ministère de tutelle est suivie avec la plus grande attention pour les pro-

blèmes qui se posent en matière d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Je précise, à ce sujet, que l'effectif des personnels de ce secteur va passer de 13.509 en 1970 à 14.209 en 1971.

La réussite de l'opération promotion de la jeunesse implique une étroite coopération avec tous les ministères et organismes intéressés et une coordination de tous les efforts. C'est à quoi je m'emploie tout particulièrement.

Le développement économique doit servir de support au développement social. Celui-ci est déjà important. Vous savez qu'en 1963, le problème des allocations familiales a été réglé par la mise en place de la parité globale. Ce système consistait à apporter en moyenne, à chaque famille, les mêmes avantages familiaux que ceux qui étaient servis en métropole.

Ces avantages sont répartis de deux façons : sous forme individuelle par l'octroi d'allocations familiales proprement dites ; sous forme collective, par l'intermédiaire d'un fonds d'action sanitaire et sociale spécialisé, créé dans chaque département. Il a pour but de financer le fonctionnement des cantines scolaires, la formation professionnelle et la préformation, et enfin l'implantation d'un réseau de travailleuses familiales dont l'activité est liée à la mise en œuvre d'une politique de contraception.

J'indiquerai que le relèvement des allocations familiales de l'ordre de 4,5 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970 est actuellement à l'étude et qu'un accord sur ce point est recherché auprès des ministres intéressés ; le montant des ressources du fonds d'action sanitaire et sociale étant fixé à 45 p. 100 du montant des prestations, le relèvement des allocations familiales qui est envisagé aura pour effet d'augmenter son volume également de 4,5 p. 100.

Le problème de l'actualisation de la parité globale est un des aspects de la politique sociale auquel je suis personnellement très attaché. Ainsi que vous le savez, cette actualisation s'est manifestée : en 1967, par la création d'une prestation nouvelle dans les départements d'outre-mer : majoration pour enfant de plus de 10 ans et de plus de 15 ans ; en 1968, par l'octroi d'un crédit supplémentaire de 20 millions pour permettre le financement de la formation professionnelle et de la politique de contraception.

En 1971, une formule spécifique aux départements d'outre-mer doit, à mon sens, être recherchée.

En tout état de cause, nous nous orientons vers une solution qui tend à l'accroissement des ressources des familles, répondant ainsi aux vœux de tous.

Je voudrais conclure en donnant la précision chiffrée suivante, qui illustre bien l'effort des pouvoirs publics, entre 1963 et 1970, dans le secteur des allocations familiales.

En 1963, les cotisations et les prestations s'équilibraient autour de 50 millions. En 1970, pour des recettes de l'ordre de 100 millions, les prestations versées atteindront le triple, soit 300 millions.

De même, en matière de chômage, le Gouvernement a fait un effort tout particulier depuis ces dernières années, puisque les crédits ont presque triplé en trois ans.

On pouvait évidemment espérer une augmentation parallèle des dotations affectées à chaque département. Malheureusement, en 1970, la Martinique et la Réunion ont connu des cyclones particulièrement importants. Il a fallu prélever, pour le financement des travaux de sauvegarde de la population, une somme de 3.500.000 francs, venant en déduction de la dotation globale. Les demandes prioritaires, exprimées par ces deux départements à la suite des cyclones, ont donc pu être satisfaites.

En ce qui concerne la Guadeloupe, 4.300.000 francs dont 300.000 francs au titre du cyclone *Dorothy* ont été délégués en 1970, ce qui constitue une légère régression par rapport à 1969, où ces crédits avaient été de 4.500.000 francs.

Il en sera tenu compte dans la répartition des crédits de l'année 1971.

Enfin, le souci du Gouvernement a été d'assurer aux salariés — et cela en 1970 pour la première fois depuis la départementalisation — le maintien de leur pouvoir d'achat. Dans cet esprit, le système d'échelle mobile applicable à la métropole a été étendu intégralement aux D. O. M., tant en ce qui concerne l'évolution des salaires que la date de l'application des majorations.

A cette garantie s'ajoute, pour les salariés, la possibilité de bénéficier des fruits de l'expansion. En effet, la loi précise que le Gouvernement, compte tenu des données économiques de chaque département, doit envisager la possibilité de procéder à une revalorisation du salaire liée à la croissance.

J'ai donc consulté les préfets, les services de l'institut national de la statistique et des études économiques, pour que me soient produits rapidement les éléments permettant d'apprécier la croissance économique en 1970 et par là même l'effort qui peut être accompli.

Je pense que le Gouvernement prendra une décision à ce sujet avant le 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Je vous ai brossé un tableau aussi précis que possible des réalisations accomplies et des virtualités qu'offre ce projet de budget.

J'ai mis en valeur plus particulièrement tout ce qui est directement lié aux principales orientations du VI<sup>e</sup> Plan, et je vous ai montré dans quelle mesure elles pourraient être suivies en 1971.

Par la même, je pense avoir répondu aux observations de votre commission et aux différentes questions de MM. les sénateurs lorsqu'ils ont évoqué les problèmes de la démographie et de l'emploi, du développement économique, des incitations fiscales et de la coordination des investissements.

Mais je voudrais aussi ajouter — à l'intention de M. le rapporteur de la commission des finances — que je partage tout à fait son opinion lorsqu'il écrit que « l'égalité voulue et souhaitée pour tout ces départements avec la métropole est tangible sur le plan politique et qu'elle doit déboucher sur le plan économique ». C'est là mon objectif constant. A l'intention de M. le sénateur Marie-Anne, j'indique que le rapport d'exécution du V<sup>e</sup> Plan confirme les bons résultats obtenus en matière de réforme des structures foncières et que le texte accordant le droit de préemption aux S. A. F. E. R. a été approuvé par le Conseil d'Etat et sera promulgué d'ici peu de temps.

En outre, vous savez, et je cite le rapport de M. Monory, que « des résultats très probants ont été obtenus » en matière de diversification des cultures, et qu'ils pourront certainement être accrus dans l'avenir ; ceci grâce, notamment, à la récupération des terres déjà entreprises.

Enfin, j'ai pris bonne note de toutes les suggestions que vous avez formulées, particulièrement à propos des problèmes démographiques et du crédit.

A l'intention de M. le sénateur Duval, qui, comme M. le sénateur Marie-Anne, a eu l'amabilité de faire allusion à ma connaissance des problèmes, je dis que ses préoccupations concernant le logement et l'éducation nationale sont les miennes. Je m'en soucie et je suis relativement optimiste puisque, comme je l'ai indiqué, la dotation des ministères techniques intéressés accuse un taux de progression important. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République.*)

De plus, je tiens à vous déclarer que je considère comme nécessaire la création d'une nouvelle sous-préfecture à la Martinique, et que j'espère obtenir sa création au prochain budget.

Avant de conclure, je rappellerai que le rapport sur les principales options du VI<sup>e</sup> Plan prévoit que « les départements d'outre-mer bénéficieront d'un taux de croissance de la production et des équipements publics supérieur à celui de la métropole ». Je veillerai à ce que les services et les organismes chargés d'établir la programmation du plan proprement dit proposent les mesures correspondantes à ces options, notamment en ce qui concerne les investissements productifs.

Par ailleurs, je puis vous indiquer que j'ai appelé tout particulièrement l'attention des ministères techniques sur la qualification des fonctionnaires appelés à servir outre-mer. Nous nous efforçons de les choisir avec un soin particulier, en appréciant leurs connaissances administratives, leur valeur et aussi leur faculté d'adaptation à une administration qui présente des caractères spécifiques.

Enfin et surtout, je veux favoriser un recrutement local et les résultats obtenus par les différents instituts d'administration sont, sur ce point, de plus en plus encourageants.

Quant à la redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales, vous savez qu'elle est d'ores et déjà entreprise. Un projet de loi tend à accroître les libertés communales ; l'Assemblée nationale vient de l'adopter.

Un décret portant déconcentration des décisions de l'Etat en matière d'investissements publics a été publié le 13 novembre 1970.

Un projet de décret portant déconcentration en matière de contrôle financier est en cours de mise au point, ainsi que l'établissement de rapports contractuels entre l'Etat et les villes dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan.

Toutes ces dispositions seront naturellement applicables aux départements d'outre-mer.

De plus, je viens de diffuser une circulaire adaptant l'application du décret du 13 janvier 1970 relatif à l'intervention des conseils généraux dans la planification et l'établissement des équipements collectifs.

De même, les travaux des commissions locales du VI<sup>e</sup> Plan sont soumis pour avis aux conseils généraux.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'adopter le montant des crédits qui sont proposés.

Je le fais avec une certitude : votre approbation confortera nos compatriotes d'outre-mer dans le sentiment que la métropole, comme l'ont déclaré maintes fois M. le Président de la République et le Gouvernement, considère comme primordial le développement social de ces départements.

Mes voyages récents m'ont prouvé que leur attachement à la mère patrie était sans faille. Prouvons à notre tour qu'il réveille en nous le même écho. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (III. Départements d'outre-mer) qui figurent aux états B et C du projet de loi.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III : plus 7.298.889 francs. »

La parole est à M. Bertaud.

**M. Jean Bertaud.** Il n'est pas dans mon intention de prolonger outre-mesure ce débat, cependant vous trouverez normal, monsieur le ministre, que, traitant d'un cas particulier qui n'est pas sans relation avec votre ministère, je vous signale la situation difficile dans laquelle se trouve un établissement situé sur le territoire de ma commune, Saint-Mandé dans le Val-de-Marne.

Il s'agit de l'association Barmet, véritable foyer d'accueil, gérée par les sœurs du Saint-Esprit, qui a pour mission de recevoir et d'héberger des jeunes filles arrivant des départements et territoires d'outre-mer, des Etats francophones d'Afrique et de nos anciennes colonies d'Extrême-Orient, pour poursuivre leurs études ou pour s'initier à un métier.

A différentes reprises, cet établissement, dont le caractère social, moral et éducatif ne peut être contesté par personne, a dû, pour répondre à des besoins impérieux, réaliser des travaux très coûteux. Il n'a pu y faire face qu'avec d'énormes difficultés, grâce à l'aide d'organismes et de particuliers, dont les moyens d'action sont bien sûr très limités.

Pour le moment, avec beaucoup d'efforts, il a rempli sa tâche. Malheureusement, la situation semble vouloir se compliquer. Dernièrement, la visite des locaux mis à la disposition des jeunes filles, qui ne veulent perdre aucune occasion de maintenir la présence française dans leur pays d'origine et d'aider au développement de celui-ci, a démontré qu'un remaniement quasi complet des installations existantes devait être prévu à bref délai pour respecter les normes d'habitat et de sécurité auxquelles des établissements de ce genre doivent répondre.

Le montant approximatif des dépenses a été évalué à un million de francs environ, les dossiers sont en cours de constitution pour obtenir des aides et le débat de ce jour me permet de faire écho au S. O. S. lancé par l'association Barmet. Sans doute votre ministère n'est-il pas le seul à être intéressé à la question, mais je pense que vous avez votre mot à dire et qu'il vous appartient, en tant que ministre des départements et des territoires d'outre-mer, puisqu'il s'agit de jeunes filles venant de ces départements et territoires, d'intervenir auprès de vos collègues de la coopération, des affaires étrangères, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et, bien entendu, des finances, puisqu'en fait c'est ce ministère qui a, en général, le dernier mot, afin que chacun d'entre eux faisant, avec vous bien entendu, un petit effort, il soit possible à l'établissement en cause de survivre et même de se développer pour continuer à démontrer que la France ne se désintéresse pas de tout ce qui peut contribuer, que les entreprises soient grandes ou petites, au maintien de son influence, à l'accroissement de son rayonnement et à l'affirmation de son amitié.

Sachant que vous partagez aussi cette opinion, il n'est pas déplacé de ma part de vous dire qu'au nom de l'association Barmet je vous fais confiance et que, comptant sur votre compréhension et votre aide, ainsi que sur celle, bien entendu, de vos collègues déjà cités, auprès desquels j'en suis sûr

vous interviendrez avec bonheur, il n'est pas prématuré de vous dire d'ores et déjà merci. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et à droite.*)

**M. Henri Rey, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Henri Rey, ministre délégué.** Monsieur le sénateur, il n'est pas dans mes intentions de vous dire que je ne ferai rien pour cette œuvre dont vous venez de souligner l'importance. Aussi, je vous demande de faire parvenir aux services de mon ministère le dossier qui est en cours de préparation et, là, je l'examinerai d'une façon extrêmement favorable. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

**M. le président.** « Titre IV : plus 1.840.000 francs. » — (*Adopté.*)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme : 675.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 675.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : Autorisations de programme : 155.890.000 francs. »

« Crédits de paiement : 96.663.000 francs. »

Par amendement, n° 123, MM. Marcel Gargar, Jacques Duclos, Jean Bardol, Louis Namy et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 2 millions de francs.

La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Monsieur le président, monsieur le ministre, cet amendement a un double objet.

Je voudrais d'abord avoir des éclaircissements sur les crédits de subventions d'équilibre, qui représentent 110 millions de francs en trois ans. Ces sommes considérables ne sont soumises à aucun contrôle d'utilisation. Ont-elles été investies exclusivement dans l'industrie sucrière ? Il nous est permis d'en douter compte tenu de la permanence du déficit, dont le montant est connu, dans la gestion de ces usines, et de la nette diminution de la production de canne et de sucre à la Martinique.

Par la même occasion, nous aimerions savoir à qui profite le plan de relance de la canne. Les 1.500 francs de prime par hectare sont-ils attribués indistinctement à tous les planteurs, petits ou gros, ayant planté ou replanté de la canne ? Nous avons le sentiment que seule une catégorie sociale bénéficie de ces multiples subventions d'incitation.

Le deuxième objet de cet amendement est d'entendre, pour une fois, la réponse d'un ministre à un membre de l'opposition.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Henri Rey, ministre délégué.** Un amendement analogue quant au fond avait été déposé lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale.

J'avais été amené à souligner la nécessité du plan de relance sucrière et l'importance des aides que la puissance publique devait y consacrer. Le Gouvernement a admis que la survie de la production sucrière justifiait les sacrifices consentis.

Le soin avec lequel le programme a été établi laisse penser que les objectifs seront atteints dans les délais prévus.

La réalisation des investissements et l'octroi des moyens financiers font l'objet d'un contrôle sérieux de l'administration et des commissaires du Gouvernement sont à cet effet désignés auprès de la société de gérance.

Devant ces explications et l'assurance que j'étais prêt à prescrire une enquête, les auteurs de l'amendement l'avaient retiré.

Je demande donc au Sénat de rejeter cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Monsieur le président, mes chers collègues, la commission des finances n'a pas eu à examiner cet amendement. Cependant, je dois indiquer qu'elle a estimé devoir soumettre à l'appréciation du Sénat le projet du budget des départements d'outre-mer pour 1971 tel qu'il a



été voté par l'Assemblée nationale sans y apporter de modification et qu'elle ne peut donc pas émettre un avis favorable à la prise en considération de l'amendement qui vous est présenté.

Au demeurant, son adoption conduirait à diminuer les autorisations de programme et les crédits de paiement inscrits à ce budget, alors que, pour sa part, elle a toujours estimé que ces dotations étaient insuffisantes.

**M. le président.** L'amendement est-il maintenu ?

**M. Marcel Gargar.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement est maintenu.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 123, repoussé par le Gouvernement et par la commission.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre VI.

(Le titre VI est adopté.)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec l'examen des dispositions concernant les départements d'outre-mer.

#### Services du Premier ministre (suite).

#### IV. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre (IV. — Territoires d'outre-mer).

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 5 novembre 1970 sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour la discussion de ce budget sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 37 minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : 26 minutes ;

Groupe des non inscrits : 14 minutes.

Le groupe communiste aurait disposé également de 14 minutes, mais ses représentants ont préféré consacrer leur temps de parole à la discussion du budget des départements d'outre-mer et ils ont renoncé à intervenir sur le présent budget.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout d'abord, je renouvellerai à M. le ministre et à ses services les remerciements que je leur ai adressés tout à l'heure, lors de la discussion du budget des départements d'outre-mer, pour les précisions utiles qu'ils m'ont apportées dans la rédaction de ce rapport.

Je remercie aussi très chaleureusement mes collègues d'outre-mer qui, au cours de rencontres, ont marqué leur passion pour les territoires qu'ils représentent et m'ont permis de mieux pénétrer des sujets, ô combien délicats, mais également ô combien intéressants.

Dispersés à travers le monde, dissemblables en raison de leur situation géographique, de leur climat, de leurs populations, les territoires d'outre-mer présentent toutefois des traits communs, ceux des pays en voie de développement. Du Territoire français des Afars et des Issas à la Polynésie française, des Comores à l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, des problèmes d'ordre économique et social à peu près identiques sont à résoudre, mais l'urgence et la profondeur des réformes à entreprendre sont diverses.

Seule la Nouvelle-Calédonie connaît, grâce aux investissements très importants déjà entrepris sur son territoire, grâce aussi à la richesse de son sous-sol, ce qu'on peut appeler un « décollage » économique et, dans quelques années, ce territoire ne nous causera plus de soucis.

Elément de répartition des ressources, le budget général, et notamment celui des territoires d'outre-mer, doit permettre à ces régions de bénéficier très largement de la solidarité nationale pour tenter de sortir du marasme qu'elles connaissent généralement ; mais les effets des concours budgétaires sont eux-mêmes très différents suivant que ces crédits sont utilisés

dans un territoire possédant des ressources locales relativement importantes ou dans un pays à peu près démuné de tout.

Des choix budgétaires s'imposent donc ; il apparaît d'autant plus ardu d'y procéder que le risque est grand d'aggraver ainsi l'écart séparant déjà certains territoires d'autres ; doit-on accorder la priorité à ceux qui, comme les Comores, sont comme figés dans une économie de subsistance et arrivent à peine à maintenir un niveau minimal de développement, ou convient-il d'aider en premier lieu ceux qui, comme la Nouvelle-Calédonie, sont susceptibles de se passer bientôt du concours métropolitain ?

En fait, ce qu'il faut souligner, c'est que ces territoires, pour cette seule raison qu'ils font partie intégrante de la communauté nationale, ne sauraient être laissés dans un état de dénuement et de pauvreté indignes de la France ; parce qu'ils sont français, les uns et les autres savent pouvoir compter sur l'aide efficace du budget métropolitain.

Solidarité, certes, et non point aumône, qui ne serait point dans la tradition de notre grand pays : les montants et la nature des concours inscrits au budget 1971 répondent des intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Comparé à celui de 1970, ce projet de budget accuse une augmentation relativement modeste. Je rappellerai quelques chiffres. Au titre III, en ce qui concerne les moyens des services, 72 millions de francs environ sont prévus pour 1971, contre 69 millions de francs pour 1970, soit 3 millions de francs de plus ; pour ce qui est des interventions publiques, 109 millions de francs sont prévus, contre 99 millions de francs pour 1970, soit environ 9.600.000 francs de plus que l'année dernière.

Au titre des dépenses en capital, les crédits de paiement sont en récession, puisqu'ils passent de 69.575.000 francs à 64 millions de francs, alors que les autorisations de programme passent, elles, de 74.775.000 francs à 84.725.000 francs.

De cette comparaison, quelques caractéristiques générales peuvent être dégagées : une augmentation très modeste des dotations globales qui d'une année sur l'autre progressent de 3 p. 100 contre 3,4 p. 100 l'an dernier ; un accroissement normal du budget eu égard à la progression générale des dépenses ordinaires de 7,5 p. 100 contre 17,2 p. 100 en 1970 ; un abattement relativement substantiel des crédits de paiement de 8 p. 100, qui contraste avec la progression sensible de 13,3 p. 100 des autorisations de programme observée pour la présente année.

Ces autorisations de programme et crédits de paiement témoignent de nos efforts, mais les dents de scie imposées par le plan d'austérité font que ceux qui les reçoivent ne sont pas toujours satisfaits.

Il faut aussi constater que, si ce budget est modeste, il présente une caractéristique essentielle, c'est que l'effort pour améliorer la gestion est plus grand que l'effort pour les investissements productifs.

Le montant des dépenses ordinaires de gestion se traduit par une progression des crédits de 12 millions de francs dont 3 millions de francs environ pour les seules dépenses de rémunérations des personnels. Mais comme toujours dans un budget que nous souhaitons dynamique, incitatif, nous aurions préféré, à n'en pas douter, un volume de crédits d'investissement supérieur à celui des crédits de gestion.

Je rappellerai également — comme je l'ai fait pour les départements d'outre-mer — que ce budget ne nous donne qu'une part tout à fait indicative des efforts consentis par la métropole puisque, là encore, les ministères techniques dans leur ensemble interviennent très largement et que le budget des territoires d'outre-mer ne représente, en définitive, que 26 p. 100 puisque le montant des crédits consacré par la métropole sera, cette année, de l'ordre de 955 millions de francs, contre 901 millions de francs l'année dernière, soit une progression de 54 millions de francs qui correspond approximativement à un pourcentage de 6 p. 100.

Nous pouvons donc, pour une part, nous féliciter de cet effort important de la métropole et vous renouveler également, ce que nous disions tout à l'heure, monsieur le ministre, le désir d'apprécier d'une façon beaucoup plus claire les efforts des différents ministères afin de pouvoir comparer ces incitations. Parfois, nous présentons des critiques injustifiées parce que tel ou tel ministre a pris l'initiative d'un effort que nous souhaitons.

J'examinerai rapidement les chapitres relatifs aux dépenses. En ce qui concerne les dépenses ordinaires, les mesures acquises progressent de 9 millions de francs qui se répartissent de la façon suivante : 5 millions résultant de l'application pure et simple de décisions relatives aux personnels, et 4 millions environ de subventions d'équilibre qui sont affectés au budget

des territoires d'outre-mer pour leur permettre de faire face à des dépenses supplémentaires provoquées par l'amélioration des rémunérations publiques et des prestations familiales.

Au titre des mesures nouvelles, un crédit supplémentaire de 3.500.000 francs est prévu. Il est nécessaire par les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services. Ces mesures, d'ailleurs, concernent plus spécialement la Nouvelle-Calédonie, les Comores et la Polynésie française. On constate une modification d'effectifs assez sensible puisqu'elle permet la création de 65 emplois nouveaux. Au titre des crédits de matériel, une dotation supplémentaire d'un million de francs environ est destinée à faire face aux besoins des administrations ainsi renforcées dans les territoires d'outre-mer.

Au titre des mesures diverses, il y a à la fois des éléments positifs concernant la situation des personnels, la revalorisation de leurs rémunérations et des éléments négatifs tel le transfert au budget des services financiers de 147 emplois et des crédits affectés au fonctionnement du service des douanes en Nouvelle-Calédonie — 59 emplois supprimés — en Polynésie française — 79 emplois supprimés — et à Saint-Pierre et Miquelon — 15 emplois supprimés.

En ce qui concerne les interventions publiques, trois séries de mesures sont envisagées. Elles sont d'abord relatives aux actions nouvelles qui nécessitent une augmentation de crédits de 3.500.000 francs environ. Il est demandé en particulier une subvention de 500.000 francs pour permettre à l'Etat de contribuer à l'organisation des jeux du Pacifique du Sud. J'ai évoqué ce matin, dans la discussion du budget de la jeunesse et des sports, l'intérêt de ces jeux : cette confrontation, à la fois politique et humaine, des habitants du Pacifique est tout à fait sympathique. D'autre part, elle permettra en 1971 de doter plus largement Papeete non seulement d'un certain nombre d'installations sportives, mais encore d'hébergements qui consolident, s'il en était besoin, l'économie de ce territoire.

Au titre des interventions publiques, je signalerai un crédit supplémentaire de 1.500.000 francs destiné aux terres australes et antarctique pour faire des recherches. La commission des finances, si elle approuve ce crédit qui va permettre d'augmenter les possibilités de nos chercheurs, serait très heureuse d'avoir, dans le courant de 1971, un rapport sur les résultats de ces recherches. Je crois d'ailleurs que la même demande a été présentée à l'Assemblée nationale.

D'autre part, un certain nombre de subventions d'équilibre sont allouées aux territoires d'outre-mer, soit environ 2 millions de francs. Elles sont versées aux Nouvelles-Hébrides, aux terres australes, à Wallis et Futuna pour soutenir leurs efforts en matière de scolarisation, d'assistance médicale et pour les aider à supporter les charges de transport.

Maintenant je traiterai brièvement les dépenses en capital. Elles ne progressent pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Elles passent de 74.775.000 francs à 84.725.000 francs pour 1971 au titre des autorisations de programme, soit une progression de 13,3 p. 100. Malheureusement, les crédits de paiement baissent de 8 p. 100. Les subventions d'investissements accordées par l'Etat par l'intermédiaire du F. I. D. E. S. permettent de financer les investissements dans les territoires d'outre-mer. Au titre de l'équipement administratif, nous trouvons une autorisation de programme de 14.925.000 francs. Mais le budget d'équipement consenti par le F. I. D. E. S. prévu aux chapitres 68-90 et 68-92 fait apparaître des autorisations de programme s'élevant à 48 millions.

Par ailleurs, aux Nouvelles-Hébrides, l'effort amorcé en matière d'enseignement et de service de santé doit être accompagné par une action économique en milieu rural tendant à la fixation des populations sur leurs terres : c'est là le but assigné à une équipe d'animation rurale, soit 548.000 francs.

Dans le territoire des Comores, en 1971, une aide financière supplémentaire de 800.000 francs est destinée à permettre la création d'un office du tourisme dont l'action pourrait se révéler propre à accroître les ressources du territoire, soit 200.000 francs, et à contribuer aux dépenses de fonctionnement de l'hôpital de Moroni, soit 600.000 francs. Dans mon rapport, j'ai présenté un tableau des perspectives d'investissement, qui, bien entendu, ne prendra toute sa valeur que lorsque le comité du F. I. D. E. S. se sera prononcé sur ces propositions.

Enfin, la section locale est éteinte pour 1971. Ceci semble regrettable car elle ne permet pas d'initiative nouvelle aux conseils généraux, aux conseils communaux et aux assemblées territoriales. Leur marge de sécurité sera extrêmement réduite en 1971.

Voilà donc très brièvement exposés les crédits. D'autres après moi entreront sans doute dans les détails. Mais je crois que

la tâche essentielle du rapporteur spécial est d'apporter à cette tribune les conclusions de la commission des finances.

Votre commission des finances a pris acte de l'effort financier consenti dans les territoires d'outre-mer pour 1971 dans le projet de budget des territoires d'outre-mer proprement dit et également au titre des budgets des ministères techniques.

Laissant, suivant l'habitude, le soin aux parlementaires de ces territoires de présenter leurs observations concernant notamment les problèmes locaux, votre commission des finances insiste auprès du Gouvernement pour que les crédits budgétaires soient rigoureusement affectés à la promotion économique et sociale de ces pays et ne servent, en aucun cas, à d'autres fins telles que le fonctionnement des administrations ou des services publics.

Votre commission des finances a chargé votre rapporteur spécial d'indiquer les principales actions qui devraient être menées de manière immédiate pour favoriser le développement économique et social des territoires d'outre-mer qui constitue, répétons-le, des parties intégrantes de la République française : ainsi, ils ont droit à toute notre sollicitude et devraient bénéficier de concours budgétaires d'autant plus importants que le retard économique par rapport à la métropole est plus accentué.

Il apparaît indispensable d'une manière générale de pratiquer dans ces pays une politique très libérale de décentralisation car certaines questions locales ne peuvent être opportunément et efficacement traitées qu'au contact des réalités et des hommes du pays concerné. A cet égard, il est souhaitable que les élus locaux soient plus souvent consultés et associés aux décisions. Ainsi pourrait être pratiquée une politique réaliste tenant compte de la situation particulière de chaque territoire et favorisant en même temps une plus grande harmonisation des statuts des territoires d'outre-mer.

Je vais maintenant dire un mot de chacun d'entre eux, en commençant par les Comores. Vous me permettez de mettre dans mon intervention une petite note sentimentale.

L'archipel des Comores a vu son produit intérieur brut stagner depuis de nombreuses années pendant que, parallèlement, la démographie se développait. J'ai senti à travers les conversations que j'ai pu avoir avec tous nos collègues de cette région leur désarroi et leur déception. Les Comoriens, autant que d'autres, méritent que le Gouvernement français s'intéresse plus spécialement à eux. Actuellement, je crois que, pour l'histoire et pour l'avenir de ce pays, nous sommes à un tournant. Nous devons le prendre dans les meilleures conditions possibles. L'occasion est donnée à notre pays de manifester une solidarité désintéressée en faisant une action particulièrement exemplaire et importante. Il faut assurer le développement d'une économie à usage interne, organiser la prospection du sous-sol, financer un programme de grands travaux routiers et portuaires permettant l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse, garantir aux productions locales — coprah, géranium — le soutien des cours pour éviter les conséquences funestes des effondrements observés sur le marché mondial.

Nous pouvons regretter que les Comores, comme de nombreux autres pays que je connais bien, sont parfois soumises aux influences du marché mondial, influences qui nous échappent, mais dont elles subissent les conséquences car elles ne sont pas maîtresses de la fixation du prix de leur production. Il faut aussi accroître les crédits consacrés à l'enseignement et à la formation professionnelle des populations de ces pays afin que certains émigrés puissent, à leur retour, se réintégrer dans une société qui sera prête à les accueillir.

J'aborderai maintenant, très rapidement, la situation de la Polynésie française. Il n'est pas douteux que l'installation du centre d'expérimentation du Pacifique a bouleversé les structures internes et provoqué une inflation galopante qui a créé une économie artificielle. Il est évident que les conditions de vie en Polynésie ne sont plus les mêmes qu'il y a cinq ans. Il est également très préoccupant de penser que ce centre d'expérimentation risque d'arrêter son activité à très brève échéance et qu'aucune économie de rechange n'a été prévue. Les Polynésiens se posent donc beaucoup de questions. Ils attendent avec impatience la réponse du Gouvernement français. Nous suggérons entre autres que le tourisme soit développé rapidement, tout en sachant parfaitement qu'il ne sera jamais l'activité principale, et qu'il ne peut être qu'une activité d'appoint. Il faudrait également implanter une industrie du poisson, développer les activités annexes de la pêche et régénérer la cocoteraie. Il faudra probablement charger une commission d'étudier ces problèmes, car l'avenir de la Polynésie est préoccupant.

En ce qui concerne Wallis et Futuna, son représentant exprimera sans doute tout à l'heure ce qu'il ressent. Je crois cependant

que les problèmes qui se posent là-bas sont moins importants. La préoccupation des habitants, dans un délai rapproché, est l'adduction d'eau potable. Car il semble bien qu'actuellement l'eau distribuée ne soit pas d'excellente qualité. Il faut également lutter contre la tuberculose, et surtout contre la filariose, maladie endémique qui constitue, dans ces îles, un véritable fléau.

L'essor de la Nouvelle-Calédonie ne nous apporte pas les mêmes soucis. Elle possède, en effet, un sous-sol extrêmement riche, et elle verra l'application dans quelques années, voire dans quelques mois, de décisions importantes qui ont été prises l'année dernière par le Gouvernement et le Parlement, et qui vont permettre d'augmenter la taxe sur la valeur ajoutée sur place, ce qui n'est pas du tout négligeable, bien au contraire. Cela dit, les ressources de ce pays semblant très importantes et presque inépuisables, est-il souhaitable de maintenir des quotas à l'exportation du minerai, notamment en ce qui concerne le Japon ?

Ne risque-t-on pas, dans ces conditions, d'orienter ces pays vers des recherches qui si elles étaient positives, risqueraient d'amener la perte de quelques clients qui sont tout de même fort intéressants pour l'avenir ?

**M. Henri Lafleur.** Très bien !

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Par ailleurs, tout en modernisant et en installant des industries qui vont apporter cette valeur ajoutée, il est aussi souhaitable de développer les infrastructures d'extraction, et ceci sans limitation, tant que nous pourrions faire cet effort particulier.

La Nouvelle-Calédonie, qui va sans doute devenir, si elle n'est déjà, le plus riche de nos territoires d'outre-mer, ne peut pas, pour l'instant, avoir les mêmes préoccupations et les mêmes contraintes que la métropole. Là encore, il y a lieu de tenir compte d'un certain nombre de traditions, de faits acquis, de ne pas bousculer brutalement la situation de ce pays et de faire confiance à ses fonctionnaires et à ses responsables pour trouver des moyens termes qui donneront satisfaction à tout le monde.

**M. Henri Lafleur.** Très bien !

**M. René Monory, rapporteur spécial.** En ce qui concerne le territoire des Afars et des Issas, son activité est conditionnée, en grande partie, par Djibouti. Depuis quelques semaines, voire quelques mois, on parle beaucoup de la réouverture du canal de Suez. Espérons que ces pourparlers aboutissent car ce serait vraiment pour ce territoire une chance exceptionnelle de retrouver son activité économique du passé.

Cela mis à part, l'œuvre entreprise en matière d'équipements collectifs doit être poursuivie, notamment par la construction de bâtiments scolaires, de dispensaires, et par la mise en place de réseaux d'adductions d'eau dans les centres urbains.

Vous avez fait des efforts particuliers pour les populations nomades, mais, indiscutablement, tout est fonction de Djibouti.

Pour Saint-Pierre et Miquelon, il apparaît souhaitable, compte tenu de la situation particulière de cet archipel, d'assurer au budget local une subvention accrue pour lui permettre de faire face directement aux nombreuses dépenses supplémentaires qu'il doit supporter ; par ailleurs, une prise en charge de la fonction publique territoriale serait opportune.

Dans le domaine de l'équipement, il est urgent de financer l'aménagement d'un port en eau profonde, doté de matériels de débarquement, d'une cale de halage et d'ateliers de réparations, afin de constituer à Saint-Pierre une escale pour les croisières maritimes, notamment celles organisées à partir de Montréal.

Les Nouvelles-Hébrides ne donnent pas de très grosses difficultés au ministère chargé des départements et territoires d'outre-mer mais l'effort entrepris, tant en matière de scolarisation que d'amélioration de la santé, doit être poursuivi. Là encore, les ressources du sous-sol, en particulier de métaux non-ferreux, peuvent apporter un jour à ce territoire une économie florissante.

Telles sont les observations qu'a exprimées la commission des finances lorsqu'elle a étudié ce budget et qui reflètent les sentiments profonds des sénateurs vis-à-vis des territoires d'outre-mer.

Certains d'entre eux auraient pu, à certains moments de leur histoire, prendre d'autres directions. Ils n'ont pas voulu briser les liens organiques, sentimentaux, amicaux qui les unissent à la métropole et je crois qu'ils ont eu raison de ne pas le faire parce que la France est un grand pays.

**M. Henri Lafleur.** Très bien !

**M. René Monory, rapporteur spécial.** C'est un pays noble qui sait, en toutes circonstances, remplir son devoir vis-à-vis de ceux qui lui ont fait confiance. Nous aurons l'occasion, dans les prochaines années, et tout particulièrement au cours du VI<sup>e</sup> Plan, de prouver que cette confiance n'était pas mal placée. Ces territoires n'attendent que cela de vous, monsieur le ministre.

**M. Henri Lafleur.** Très bien !

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Au bénéfice de ces observations, la commission des finances soumet ce budget à votre approbation. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

**M. le président.** La parole est à M. Poroï.

**M. Alfred Poroï.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux paroles d'accueil de M. le ministre, en saluant à mon tour M. Colin qui, dorénavant, remplacera notre regretté collègue, M. Louvel, en tant que rapporteur spécial du budget des départements et territoires d'outre-mer. Je ne doute pas que M. Colin continuera à suivre la ligne générale que s'était tracée son prédécesseur, tant au sein du Sénat qu'au sein du comité directeur du F. I. D. E. S. Nous nous souvenons du grand intérêt qu'il a toujours porté à cette France lointaine que constituent les départements et territoires d'outre-mer.

Je prie M. Monory qui, aujourd'hui, remplace M. Colin et défend notre budget avec chaleur et avec cœur, de dire à notre collègue combien je lui fais confiance dans l'exercice de la nouvelle charge qu'il a bien voulu accepter.

**M. Henri Lafleur.** Très bien !

**M. Alfred Poroï.** Mon intervention dans le débat budgétaire sera dominée, cette année, d'une part, par les résultats du récent voyage que M. le ministre vient d'effectuer en Polynésie française et, d'autre part, par le fait que l'exercice 1971 coïncide avec la première année d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan et comporte donc des orientations nouvelles qui conditionnent l'équilibre économique et social du territoire que je représente.

Je me félicite, monsieur le ministre, des contacts que vous avez pu prendre tout récemment, sur place, avec la population polynésienne, même dans les archipels les plus éloignés, et avec les élus du territoire. Je vous remercie de l'attention que vous avez prêtée à nos problèmes et de l'aide que nous avons la certitude de recevoir de la métropole pour les résoudre.

Notre préoccupation dominante est la préparation du VI<sup>e</sup> Plan. Les travaux de son élaboration ont franchi le stade des orientations générales et des grandes options pour aborder la phase concrète de la programmation, donc des enveloppes budgétaires prévisionnelles.

Des indications ont été données sur le taux de croissance retenu pour le territoire voisin de la Nouvelle-Calédonie. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez apporter les mêmes précisions pour la Polynésie où les risques de récession apparaissent, du fait du ralentissement des activités du centre d'expérimentation du Pacifique.

Le problème se pose donc de substituer des activités nouvelles à celles qui vont aller en diminuant. Des efforts seront faits, je ne l'ignore pas, pour redonner vie aux secteurs traditionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche artisanale.

De même, on peut espérer une progression sensible du tourisme. Mais les économistes savent bien que, même si les hypothèses les plus optimistes se réalisent, nous serons très loin de combler la perte de ressources qui doit être envisagée à terme proche.

C'est pourquoi je pose la question de savoir s'il ne serait pas possible d'envisager d'utiliser les investissements considérables qui ont été consentis par l'Etat en prévoyant l'installation en Polynésie d'une base militaire et navale permanente, prenant la relève du centre expérimental du Pacifique.

De même, dans le domaine scientifique et économique, la nécessité apparaît, sur le plan national, d'une implantation du Centre national d'exploitation des océans, le « Cnexo », qui entraînerait certainement la création d'une industrie de la pêche. Nous constatons la présence constante dans nos eaux de pêcheurs japonais, coréens et formosans, alors que les activités locales dans ce domaine se limitent à une petite pêche artisanale et à des exploits sportifs individuels.

Je souhaite, monsieur le ministre, que les projets, encore vagues, deviennent, dans les prochaines années, une réalité.

La recherche scientifique axée sur les océans est inséparable de l'aquaculture. La Polynésie offre à cet égard des lagons qui peuvent servir à des expériences importantes, débouchant sur une exploitation commerciale, aussi bien pour certaines espèces de poissons que pour les crustacés, si recherchés sur le marché mondial, tels que langoustes, crevettes de mer, chevrettes d'eau douce. Nulle part ailleurs, le « Cnexo » ne trouvera des conditions aussi favorables pour exercer son activité de recherches et d'expérimentation.

J'aborderai maintenant diverses questions portant sur des problèmes particuliers afin de connaître votre sentiment ou vos réponses, monsieur le ministre.

Vous avez indiqué vous-même, lors de votre passage en Polynésie, l'effort déjà consenti pour la prise en charge de la fonction publique polynésienne, mais aussi les étapes qui restent à franchir. Afin de soulager un budget local dont les ressources s'amenuisent, alors que la progression démographique impose des charges croissantes, notamment pour l'enseignement primaire, il sera nécessaire de franchir un nouveau palier portant de 40 à 60 p. 100 la participation de l'Etat dans les budgets à venir, et, si possible, dès 1972.

Dans un autre ordre d'idées, vous connaissez la préoccupation de certains élus du territoire qui souhaitent l'instauration d'un prix unique pour les achats de coprah dans tous les archipels. Je sais bien qu'il s'agit là d'un problème relevant des compétences territoriales, mais j'aimerais connaître votre sentiment sur l'intérêt et l'opportunité d'une mesure orientée vers une meilleure distribution des revenus.

Cette question est étroitement liée à la création d'une desserte maritime des îles, à horaires et fréquences réguliers, pour fixer les habitants, réduire l'exode vers Tahiti, tendre vers une unification des prix des produits importés. Le problème est délicat et les autorités locales se sont déjà heurtées à plusieurs échecs.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, d'aider le territoire à dégager des solutions viables, en mettant à sa disposition des spécialistes qui étudieraient la situation et suggéreraient des solutions.

Vous savez également que le territoire a entrepris, par l'intermédiaire d'une société civile d'études, dont il est le principal actionnaire, l'examen des possibilités de réaliser un important barrage hydro-électrique sur la plus importante rivière de Tahiti, la Papenoo. L'étude préliminaire est terminée et vos services l'ont reçue.

Cette affaire — liée à l'insuffisance chronique de la distribution d'énergie électrique et à des prix très élevés, qui obligent pratiquement les gros consommateurs à créer leurs propres centrales — cette affaire, dis-je, est suivie avec enthousiasme par les uns, avec scepticisme par les autres.

J'aimerais, monsieur le ministre, pour dépassionner le débat, que vous me fassiez connaître votre sentiment sur ce projet et que vous m'indiquiez, dans le cas où, techniquement et économiquement, le projet serait réalisable, quels pourraient être les moyens de le financer.

Sur un tout autre plan, l'importance du tourisme et les espoirs mis en lui sont bien connus. Cet essor implique une formation professionnelle qui est donnée, depuis près de dix ans déjà, par une école hôtelière. Or, l'enseignement distribué, dont la qualité n'est pas discutable, ne correspond cependant pas aux besoins réels d'un pays aux limites géographiques étroites.

Il s'agit, en effet, de questions spécialisées, alors qu'une formation polyvalente permettrait d'avoir un personnel utilisable, selon les besoins, dans tous les emplois de sa catégorie et correspondrait beaucoup mieux à ce que souhaitent, à juste titre, les hôteliers. Cette formation polyvalente, fondée sur des principes modernes d'enseignement, devrait être introduite dans les programmes.

Je traiterai, pour terminer, une question essentielle pour l'avenir du territoire : la réforme communale. J'ai déposé sur le bureau de cette assemblée une proposition de loi à laquelle j'attache la plus grande importance et qui a pour objet de créer, en plus des quatre communes déjà existantes, des communes nouvelles qui couvriraient l'ensemble du territoire.

Il s'agit, en somme, d'étendre à la Polynésie le régime qui a fait ses preuves, depuis deux ans déjà, en Nouvelle-Calédonie.

Je souhaite, monsieur le ministre, que le débat s'engage sur cette proposition dès que la mission parlementaire que la commission de législation du Sénat a décidé d'envoyer sur place sera de retour de Polynésie et aura déposé son rapport. Je

tiens à remercier à ce propos mes collègues de l'Assemblée nationale qui ont bien voulu s'associer à moi pour déposer simultanément, sur le bureau de leur assemblée, une proposition de loi analogue. J'espère, monsieur le ministre, que le Gouvernement, de son côté, voudra bien s'associer à la proposition que j'ai déposée et en faciliter l'adoption.

Puisqu'un débat particulier s'instaurera sur ce projet de texte, j'abrègerai mon intervention d'aujourd'hui. Mais je tiens cependant, dès à présent, à souligner un risque qu'il faudra éviter lorsque, par décret en Conseil d'Etat, seront fixées les limites des nouvelles communes. Une dispersion excessive irait à l'encontre du but à atteindre, qui est de créer des communes suffisamment importantes pour être viables et de disposer de ressources budgétaires correspondant à une vie municipale active.

Il conviendra donc dans la plupart des cas de regrouper plusieurs de nos districts actuels en une seule commune. Ce sera particulièrement nécessaire pour les archipels les plus éloignés et les plus pauvres, comme les Marquises, les Australes ou les Tuamotou-Gambiers ; sinon, l'apprentissage d'une vie politique locale, dans le contexte du réel, ne trouverait plus sa substance et risquerait de dévier vers des polémiques stériles, l'action n'étant pas possible, faute de moyens. Bien entendu, les districts qui existent ne devraient perdre aucune de leurs attributions lorsqu'ils deviendront autant de sections de commune.

Le Gouvernement devra être très attentif à cet aspect des choses, lorsque sera pris le décret créant les communes de Polynésie et fixant leurs limites, en se gardant de tenir compte de certaines propositions qui pourraient être faites trop hâtivement.

Sous cette réserve — vous avez bien voulu en convenir, monsieur le ministre, lors de votre séjour en Polynésie — la création de communes couvrant tout le territoire constituera certainement la meilleure formation aux responsabilités civiles et à la participation de tous à la gestion des affaires locales.

C'est sans doute là une réforme bien plus profonde et plus constructive que l'irréalisme tendancieux de ceux qui prônent une autonomie interne factice et illusoire. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Pen.

**M. Albert Pen.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, récemment redevenu président du conseil général de mon territoire, grâce au vote unanime des conseillers élus en août dernier, j'ai conscience de traduire à cette tribune l'opinion de l'ensemble de la population des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ; j'ai l'espoir aussi d'être entendu comme tel par une administration locale qui, très souvent dans le passé, n'a eu que trop tendance à négliger les avis de représentants librement choisis.

Je le dis sans acrimonie, monsieur le ministre, parce que je suis certain que vous êtes d'accord pour tirer un trait sur ce passé. Je puis vous assurer que le seul souci des conseillers généraux de l'archipel sera d'œuvrer au développement économique du territoire dans le cadre d'une loyale coopération avec une nouvelle administration.

Je demande seulement que les assurances qui nous furent données en 1966 par M. le ministre Billotte, dans sa lettre n° 483, se traduisent dans la réalité par l'interprétation libérale et non restrictive des dispositions du décret de 1946 régissant les pouvoirs du conseil général et de sa commission permanente et par le maintien de ces pouvoirs sur les services pris en charge par les ministères techniques, afin de limiter notamment au strict minimum le nombre de fonctionnaires métropolitains nécessaires.

En 1959, la population de nos îles a choisi le maintien du statut de territoire d'outre-mer et c'est très bien ainsi. Encore faut-il qu'on respecte ce statut et que, sous le couvert des prises en charge, on ne tente pas d'aboutir à une départementalisation de fait. Ce serait d'ailleurs un paradoxe, au moment même où, en métropole, le vent souffle à la décentralisation !

Je remercie à ce propos mon collègue M. Monory qui, dans son remarquable rapport, a su insister sur la nécessité de consulter les élus locaux et de les associer aux décisions.

J'en ai assez dit sur ce sujet monsieur le ministre : je sais que vous me comprenez.

Sur la situation actuelle du territoire à la fin du V<sup>e</sup> Plan, je n'insisterai pas non plus, M. le député Vendroux l'ayant longuement décrite déjà à la tribune de l'Assemblée nationale. On peut certes discuter quant à la date — 1965 selon moi, 1967 pour lui — du redémarrage de l'économie saint-pierraise.



Mais ce ne serait que futilité : l'important, ce sont les résultats. Les électeurs d'ailleurs ne s'y trompent pas et nous l'avons bien vu.

Regardons plutôt l'avenir. Je mentirais, monsieur le ministre, si je disais qu'il ne m'inquiète pas.

Sur le plan financier d'abord, la subvention d'équilibre demeure inchangée, de même que le montant de la dotation du F. I. D. E. S. De ce fait, l'équilibre du budget local, dans lequel disparaît la section extraordinaire — les investissements — sera difficile à réaliser.

Or, selon les propres déclarations de M. de Rocca-Serra, rapporteur spécial du budget des territoires d'outre-mer à l'Assemblée nationale, « l'augmentation des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon... est la conséquence directe de la dévaluation, qui a majoré de 70 p. 100 le prix des importations du territoire en provenance de la zone Dollar. »

Comment pourrions-nous faire face, surtout après la montée en flèche du prix du charbon américain et du fuel domestique aux inévitables et légitimes hausses des traitements et salaires ? Je pose d'autant plus la question que les prises en charge de la fonction publique et de l'enseignement privé ne sont toujours pas intervenus, malgré les promesses faites avant les élections.

C'est encore le budget local qui supportera directement ces hausses. Or, je doute fort qu'il puisse les supporter, monsieur le ministre !

Sur le plan économique, la pêche, le port et le tourisme constituent trois activités essentielles sur lesquelles chacun revient chaque année.

La pêche, d'abord. Tandis que la S. P. E. C. maintient vaillamment une activité, hélas ! trop limitée, un lent processus engagé depuis 1966 va bientôt aboutir au démarrage d'un nouvel atelier de transformation du poisson, à côté du frigorifique de stockage. Après une période d'essai, indispensable, je suis certain que cette entreprise se développera très rapidement, pour devenir une pièce maîtresse de l'économie du territoire.

Comment ne pas y croire, quand on songe que, sur les quelque 20.000 tonnes de poisson importées par la métropole, 111 tonnes seulement proviennent de notre archipel !

Je ne vois aucune raison pour que, dans le cadre d'une entreprise moderne, disposant de navires neufs et bien adaptés, nous ne puissions, nous aussi, produire à des prix compétitifs. Je note en passant que ce nouvel atelier pourra traiter tout le poisson pêché par les pêcheurs en doris, dont l'activité mérite toujours d'être encouragée.

Pour ce qui est du port, je vous épargnerai la lecture des statistiques officielles concernant les « touchers » des navires allemands, espagnols, polonais, japonais, etc. Je ne peux citer ceux des rares bateaux français : hélas ! ils vont bizarrement à Saint-Jean-de-Terre-Neuve.

Ces statistiques prouvent le rôle croissant de Saint-Pierre comme station-service des grands bancs. Je devrais plutôt dire : « le rôle croissant que devrait jouer Saint-Pierre », car tout reste à faire. Le port, trop petit, est surtout trop mal protégé, parce que mal conçu. Il faudrait rapidement construire ce par quoi on eût dû commencer : la digue du Sud-Est reliant Saint-Pierre à l'Île-aux-Marins et une nouvelle digue de protection des quais de la S. P. E. C.

Un port sans infrastructure, ce n'est pas un port ! L'atelier de réparation, le remorqueur, la cale de halage prévus au V<sup>e</sup> Plan sont restés sur le papier. Nous n'avons ni grue, ni matériel de débarquement. Or, si nous voulons réussir, il nous faut très vite concurrencer les ports canadiens, ces ports où, pour l'instant, les chalutiers du Marché commun n'ont pas le droit de transborder. A ces chalutiers, nous devons offrir les services d'un port moderne.

Troisième volet : le tourisme. Son développement est d'abord lié à celui du port et de l'aéroport.

Un quai en eau profonde est indispensable pour nous permettre d'accueillir la très importante clientèle canadienne du tourisme de croisière. Au lieu de recevoir, comme l'été dernier, un paquebot par semaine au mouillage — avec quels ennuis ! — nous pourrions en accueillir un par jour. Songez à l'apport de devises qu'un tel trafic nous procurerait ! Dans le même ordre d'idées, l'aménagement rationnel du vieux Barachois en ferait un excellent port de plaisance, apte à recevoir les yachts américains qui pullulent sur la côte Est.

Les touristes saisonniers, eux, nous arrivent par le cargo postal et l'avion d'Air Saint-Pierre. Vous nous avez annoncé,

monsieur le ministre, des crédits pour le carénage de *L'Île-de-Saint-Pierre*. J'aurais, je l'avoue, préféré des crédits pour le remplacement de ce navire très mal adapté au service demandé.

Le DC 3 d'Air Saint-Pierre est à bout de souffle. Aiderez-vous la seule compagnie locale à remplacer cet appareil ?

L'aérodrome lui-même se verrait utilement doté d'une seconde piste plus longue, mieux orientée, et de l'appareillage nécessaire aux atterrissages par mauvaise visibilité. Nous pourrions ainsi recevoir toute une clientèle d'avions privés canadiens et américains.

Enfin, recevoir des touristes, c'est bien. Encore faut-il pouvoir les héberger. Force est de constater que, là encore, les bonnes paroles ne suffisent pas. Depuis 1964, la caisse centrale n'a prêté que 13 millions de francs C. F. A. — 260.000 francs — au titre du crédit hôtelier ! Cette caisse de crédit hôtelier est pourtant gérée par la coopérative immobilière locale, laquelle reçoit, pour tous ses emprunts, l'aval du territoire. Je vous demande très instamment, monsieur le ministre, d'intervenir auprès de la caisse centrale pour qu'elle ouvre plus largement les vannes dans ce domaine.

Je terminerai en évoquant très rapidement ce qui ne devrait constituer que de petits problèmes.

Le centre culturel sera, je pense, terminé dans le courant de l'année 1971 : il faudra en assurer un bon fonctionnement.

La construction d'une école primaire publique était jugée urgente au début du V<sup>e</sup> Plan. Elle l'est d'autant plus maintenant, tout comme l'irritante question de l'intégration des instituteurs et institutrices publics dans le cadre métropolitain. Les inspecteurs généraux passent chez nous comme des météores. Nous attendons les retombées !

Enfin, à Saint-Pierre comme ailleurs, l'enseignement technique reste le parent pauvre. Il faudrait que cette situation change, car nous aurons de plus en plus besoin de techniciens pour ce port moderne que nous voulons. Les possibilités qu'offrent les stages de formation professionnelle en métropole sont mal connues et mal exploitées. Il faut mieux orienter nos jeunes, en fonction des besoins du territoire, bien sûr, et leur assurer au retour des débouchés.

Pour tout cela, monsieur le ministre — j'en suis bien conscient — il faut beaucoup d'argent, mais ce ne sera pas de l'argent dépensé en vain. Mes compatriotes ne veulent pas être seulement des assistés, au titre de résurgence d'un lointain passé colonial. Ils veulent que vous les aidiez à faire de leur territoire, comme une grande voix disparue le leur a promis, « la vitrine de la France en Amérique du Nord ». (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Loste.

**M. Henry Loste.** Monsieur le ministre, vous me permettez d'abord de vous dire tout le regret que j'ai éprouvé de ne pas être dans mon territoire lors de votre venue, au mois de septembre, pour vous y accueillir, mais un accident de santé m'a empêché d'accomplir ce voyage, que j'aurais beaucoup apprécié.

Je sais que mes amis vous ont réservé l'accueil que vous méritez, que la population tout entière a apprécié votre venue et vous a fêté.

L'année dernière, le 7 décembre 1969, j'avais l'honneur de monter à cette tribune pour m'adresser à vous et traiter des problèmes intéressant tout particulièrement le territoire que j'ai l'honneur de représenter au Sénat.

Pour débiter, j'avais attiré votre attention sur le contrat qui liait le territoire à un particulier pour l'exploitation d'un bateau, seule liaison maritime entre nos îles et la Nouvelle-Calédonie. Je vous avais indiqué notamment que l'équipage, en totalité, était composé de Fidjiens et je dois vous remercier d'avoir donné les instructions nécessaires puisqu'une ordonnance de l'administrateur supérieur a exigé qu'un quart au moins de cet équipage soit wallisien ou futunien.

Comme chaque année, je traite également la question du terrible fléau qui ravage les populations de nos deux îles : la filariose.

Là encore, monsieur le ministre, j'ai des remerciements à vous adresser puisque vous êtes intervenu afin que soit appliqué, à l'ensemble de la population, un traitement prophylactique. D'après les renseignements en ma possession, la maladie serait relativement en régression ; mais elle demeure toujours à l'état latent ; la seule manière de la voir disparaître est d'engager une lutte permanente contre les moustiques et les mouches.

Je me suis permis de vous adresser il y a quelques semaines un extrait d'un important journal régional, relatant qu'un chimiste allemand, le docteur F. W. Korte, avait annoncé, au cours d'une conférence internationale, qu'il avait réussi à mettre au point un insecticide plus puissant que le D. D. T., mais sans aucun danger pour l'homme et pour les animaux à sang chaud. Ce chimiste allemand participait à une conférence sur les insecticides et les produits toxiques, organisée sous l'égide de l'O. T. A. N.

En effet, si la destruction presque totale des moustiques et des mouches est absolument souhaitable, il serait dangereux d'employer certains insecticides qui pourraient nuire à la fois à la santé de la population et aux animaux de nos îles ; par contre, s'il existe un insecticide ne devant faire disparaître que ces insectes propagateurs de la maladie incriminée, on pourrait alors, avec le concours de la population tout entière, s'attaquer au problème et vaincre le fléau.

Je vous fais toute confiance, monsieur le ministre, car je connais vos sentiments humains, pour réclamer de vos services une étude de cette importante question. Je tiens également à vous dire ma satisfaction d'avoir appris que vous aviez demandé à un professeur de faculté, spécialiste des maladies tropicales, et, en particulier, de la filariose, de se rendre à Wallis et à Futuna pour étudier les moyens les plus propices — et surtout les plus efficaces — pour guérir ceux qui sont atteints ainsi que pour découvrir la meilleure solution prophylactique à adopter.

J'ai moi-même pris contact avec M. le professeur Jean Savel qui m'a paru plein de foi dans l'objet de sa mission. Au nom de la population de nos îles, je vous remercie d'avance pour les résultats heureux, je n'en doute pas, qui seront obtenus.

Reste maintenant, en dehors de la santé proprement dite, le très grave et très important problème de l'eau.

Dès les premières élections en 1962, le député et le sénateur ont réclamé à votre ministère que soit faite d'urgence une étude pour approvisionner les populations en eau potable. N'étant pas un technicien en la matière, mais tenant compte des expériences de l'armée américaine, nous avions demandé alors que l'on installe une station de pompage pour utiliser l'eau contenue dans un cratère extrêmement important de Wallis.

Les gens de l'art n'ont pas suivi cette suggestion car, ayant découvert une nappe d'eau souterraine, ils décidèrent de faire des puits qui devaient donner toute satisfaction. Ces puits furent creusés, en nombre assez important, ce qui coûta évidemment beaucoup d'argent.

Dans les premiers temps, la population fut satisfaite car elle avait de l'eau en quantité suffisante pour boire et se laver. Hélas ! très vite cette nappe se pollua et, à l'heure actuelle, la plupart des puits ne contiennent plus que de l'eau impropre à la consommation.

Alors, monsieur le ministre, constatant l'erreur commise et voulant aller au secours de la population, on revient à un système primitif, c'est-à-dire à la construction de citernes. Mais si ce procédé n'avait pas été retenu à la première étude, c'est que l'eau des citernes se pollue très vite, du fait des impuretés, voire des animaux qui s'y introduisent. Je crois que vous allez engager des dépenses importantes pour un résultat qui ne donnera pas satisfaction. Vous verrez que l'on sera obligé de revenir à la solution que j'appellerai « du cratère » ou bien à celle de construire, loin des villages, des petits châteaux d'eau pompant l'eau dans certaines nappes qui ne seraient pas contaminées.

Je vous prie de m'excuser de m'être étendu sur ce problème, mais je le trouve extrêmement important et je crois, monsieur le ministre, que vous penserez comme moi.

**M. Henri Lafleur.** Très bien !

**M. Henry Loste.** Enfin, pour nos jeunes, je vous avais demandé, mais cela n'a pas été fait, non pas de créer un collège technique, mais de prévoir trois moniteurs : un mécanicien, un maçon, un menuisier, qui pourraient donner dans ces spécialités une formation suffisante permettant à nos jeunes, lorsqu'ils s'expatrient et se présentent sur le marché du travail en Nouvelle-Calédonie, d'obtenir des emplois d'ouvrier spécialisé.

En ce qui concerne spécialement Futuna, je tiens à vous remercier de l'achèvement de l'aérodrome, de la continuation des travaux de la route, mais il reste encore la distribution de l'eau dans les villages, ce qui se révèle de plus en plus urgent et ce que je réclame depuis huit ans !

Enfin, monsieur le ministre, si vous le voulez bien, nous allons parler de l'avenir de nos îles.

Je ne pense pas que le développement de l'agriculture permette des exportations suffisantes pour créer un courant économique ; par contre, je crois que l'amélioration des procédés agricoles, la régénération de la race porcine, le développement de l'élevage bovin, l'amélioration des races avicoles pourraient créer un peu d'abondance et de mieux-être pour les populations.

Mais que peut-on espérer pour l'avenir économique de nos deux îles ?

Eh bien ! le problème de l'eau une fois résolu et l'état sanitaire étant amélioré, on pourrait créer une entité touristique d'un cachet très local à Wallis et à Futuna, en partant des bases déjà existantes, qui pourraient être développées et améliorées, grâce à un service régulier de l'U. T. A. par *Caravelle*. Il n'y a pas de raisons pour que des étrangers : Australiens, Néo-Zélandais, voire Calédoniens, ne séjournent pas à Wallis ou à Futuna quelques jours et ne profitent pas de l'aimable accueil de la population et des beaux sites, si nombreux sur les rivages de nos îles.

Une étude par spécialiste pourrait être faite pour guider les bonnes volontés locales et je reste persuadé que des organismes de crédit spécialisés accepteraient d'aider à la mise en place d'une pareille entité touristique.

Il reste encore un point que je voudrais traiter. L'année dernière, j'ai écouté tous les orateurs qui ont évoqué les problèmes de l'outre-mer au cours des débats de la journée du 7 décembre 1969. Chacun avait ses problèmes particuliers, mais beaucoup vous ont dit qu'ils estimaient qu'il y avait abus de services administratifs, et par conséquent, de dépenses de personnel qui pourraient être certainement réduites, étant entendu que les sommes ainsi économisées seraient mieux employées à l'amélioration des conditions de vie des populations.

C'est tout à fait mon avis et c'est ce qui me pousse à vous le rappeler et à vous demander, là encore, de bien vouloir vous pencher sur un problème délicat. Inutile de vous dire que ceci n'est aucunement une critique contre les personnels de la fonction publique qui ont toute mon estime.

Monsieur le ministre, je viens de vous exprimer ma reconnaissance, au nom des populations de Wallis et Futuna. Mais un parlementaire n'est jamais satisfait et il est obligé de revenir et d'insister sur tous les points sur lesquels il ne croit pas avoir eu satisfaction, non pour lui personnellement, mais pour ne pas décevoir ceux qui comptent sur lui pour plaider leur cause dans cette assemblée.

C'est ainsi que je me suis permis de vous rappeler les critiques que j'ai formulées dans mes interventions précédentes et que j'ai tenu à vous exprimer mes remerciements pour les efforts qui ont été accomplis par vous-même et vos services dans le sens que nous nous étions fixé.

Je ne voudrais pas descendre de cette tribune sans remercier notre rapporteur qui a inscrit dans son remarquable rapport, des choses utiles, humaines et raisonnables. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Abdallah.

**M. Ahmed Abdallah.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est toujours difficile, mes chers collègues, à un élu d'outre-mer d'intervenir à cette tribune puisque la discussion du budget de nos territoires est en fait la seule occasion qui lui soit donnée de faire connaître nos problèmes particuliers aux concitoyens de la métropole.

Je crains même que nos concitoyens et le Gouvernement avec eux ne soient de plus en plus tentés de vouloir les ignorer puisque vient de disparaître le général de Gaulle qui, pour nous, hommes d'outre-mer, était la garantie vivante de la volonté française de poursuivre une politique évolutive et libérale.

J'avais eu l'honneur d'être plusieurs fois reçu par le général de Gaulle. J'avais eu la joie de le recevoir lors de ses deux passages dans notre archipel et je puis attester que, chaque fois, j'ai rencontré un homme qui avait la vision la plus large des rapports entre la métropole et l'outre-mer.

Le général de Gaulle avait compris que les Comores, pour rester unies à la France, ne devaient pas nécessairement abdiquer leur personnalité ni leur fierté nationale. Il avait voulu qu'un statut particulier nous caractérise et il voulait que ce statut évolue et soit respecté puisque son adoption engageait la parole de la France. Qu'il me soit permis du haut de cette tribune de rendre hommage à sa mémoire, de dire que son souvenir restera gravé dans le cœur de tous les Comoriens.

Monsieur le rapporteur Monory, vous avez fait preuve dans votre rapport sur les territoires d'outre-mer, d'un esprit de compréhension et d'une sympathie qui appellent de ma part les plus chaleureux remerciements.

Nos territoires sont extrêmement divers et chacun présente des caractères qui lui sont propres. Je me permets de vous adresser mes biens vifs compliments pour la sûreté de vues dont vous avez fait preuve dans vos appréciations.

Ma situation est d'autant plus délicate que mes compatriotes des Comores comptent pour plus de 50 p. 100 dans la population totale des territoires d'outre-mer et que le budget dont ces îles sont dotées est loin de correspondre à la même proportion. Je dois donc vous apparaître, mes chers collègues, comme un mécontent perpétuel, puisque je dois dire d'emblée, encore une fois, que globalement le budget consacré aux Comores ne peut me satisfaire puisque sa répartition par tête d'habitant est loin, très loin hélas ! de correspondre à celle qui est accordée à d'autres territoires.

Le problème qui se pose à nos îles a plusieurs faces. La première, j'ai déjà eu l'occasion de le dire du haut de cette tribune, est d'ordre politique. Notre territoire jouit d'un statut que le Parlement a dû voter à la hâte, par suite du désir du Gouvernement d'alors d'aller le plus vite possible.

Il en résulte que faute d'une clarté suffisante dans la définition des obligations des uns et des autres, nous sommes sans cesse sur nos gardes de peur de nous voir reprendre d'une main ce qui nous a été donné de l'autre.

C'est ainsi par exemple qu'en ce qui concerne les conventions prévues dans notre statut, nous sommes loin d'avoir ce qui nous avait été promis, et ce fait place les élus et les responsables dans une situation extrêmement difficile. Comment ceux qui sont impatientes peuvent-ils nous faire confiance quand nous leur parlons de l'avenir, alors que nous leur paraissions incapables de maîtriser le présent ?

C'est ainsi par exemple que la dotation du F. I. D. E. S. qui nous avait été accordée pour l'année 1969 n'a pu à ce jour être attribuée en totalité et que celle de 1970 vient d'être seulement et en partie débloquée ; que la convention prévoyant que les postes diplomatiques français dans l'Océan indien seraient tenus par des fonctionnaires comoriens n'a toujours pas été signée, ce qui fait que mes compatriotes, à Madagascar par exemple, ne savent à qui s'adresser, pour faire reconnaître le statut qui est le leur et respecter le droit qui en découle ; que la convention relative à la radio n'existe pas. Je pourrais citer d'autres cas encore, si je ne craignais de lasser votre attention, mes chers collègues.

Ce qui paraît certain à beaucoup désormais, c'est qu'une politique, menée par des bureaux parisiens qui ignorent tout des réalités, conduit peu à peu à déconsidérer les élus parce que trop de promesses ne sont pas tenues. Le résultat d'une telle politique c'est de compromettre ces liens, ces sentiments affectueux qui unissent les Comores à la France depuis près de cent ans, sinon plus et que le général de Gaulle avait su si bien consolider.

Cette attitude du Gouvernement me paraît d'autant plus surprenante que toute personne objective peut en mesurer les conséquences prévisibles.

Je vous demande, pour vous en rendre compte, d'oublier, ne serait-ce que pendant un instant, que je suis d'origine comorienne. Voyez devant vous uniquement un sénateur français, sans considération de couleur de peau, qui désire vous parler de l'intérêt bien compris de la France.

Il m'apparaît pour le moins surprenant, au moment où toutes les grandes puissances accentuent leur pénétration dans l'Océan Indien, que la France semble vouloir renoncer à des positions bien acquises aux Comores, dont l'intérêt stratégique est évident, et qu'elle nous accule petit à petit à vouloir l'indépendance. A moins que cette attitude ne soit de l'inconscience pure, beaucoup de Comoriens pensent qu'elle prépare une autre manœuvre. Celle-ci consisterait à ériger une île, Mayotte, en département français et à abandonner les trois autres à leur propre sort. Une propagande séparatiste existe de façon permanente et c'était pour couper court à tout cela que j'avais proposé, voici deux ans, que notre statut affirme que notre archipel est un territoire indivisible. La majorité d'entre vous ne m'a pas suivi et je le regrette car c'est une réalité, bien sûr pénible, que nul ne peut nier. J'aimerais que le Gouvernement me donne des explications à ce sujet car ces tentatives de division me paraissent chimériques et je suis sûr qu'elles se retourneront contre leurs auteurs.

Vous savez bien, monsieur le ministre, que plusieurs partis se sont créés aux Comores, l'un pour le *statu quo*, l'autre pour l'indépendance, le troisième pour la départementalisation. Quel sera celui qui remportera la majorité un jour ? Nul ne peut le savoir, mais vous nous mettez dans une situation impossible.

Dans l'immédiat, permettez-moi cependant de m'attacher au présent et une fois encore ce sera à partir du budget qui nous est proposé que je vais conduire mon analyse. Ce budget illustre parfaitement le proverbe selon lequel les petits ruisseaux coulent tout seuls vers la mer. Cette année, la mer, c'est la Nouvelle-Calédonie — je vous prie de m'excuser, mon cher ami — et partout dans ce budget on sent une sollicitude particulière pour la mise en valeur de ce territoire, ce dont je me réjouis d'ailleurs. Cela est lié à certaines spéculations sur les métaux non ferreux que, malheureusement, nous n'avons pas encore découverts dans notre archipel puisque, pour le moment, aucune recherche n'a été faite malgré la conviction de certains de trouver quelque chose.

Notre économie est en effet agricole et, en dehors d'un secteur d'économie de subsistance, elle repose sur les possibilités d'exportation de certains produits tels la vanille, le coprah, le poivre et les essences à parfum. C'est un lieu commun, hélas ! de rappeler que la chute des cours mondiaux de ces produits a eu pour effet de priver nos producteurs de la moitié au moins de leurs revenus. Or, j'ai relevé dans le rapport n° 1395 de M. de Rocca-Serra, à l'Assemblée nationale, qu'en 1970, sur les 6.300.000 francs du fonds d'action conjoncturelle qui ont été débloqués, 1.300.000 francs seulement ont été affectés aux Comores. Il résulte de cette insuffisance que la production intérieure brute reste stationnaire aux Comores alors qu'elle est en hausse dans les autres territoires. Nous sommes, dit-on, dans une économie de prospérité ; cela est peut-être vrai pour la métropole, mais certainement pas pour les Comores. Notre balance extérieure est toujours lourdement déficitaire puisqu'en 1969 les importations se sont élevées à 2.092.000 francs CFA, contre seulement 1.289.000 francs CFA pour les exportations.

Ce sont là des données économiques d'évidence, facteurs constants de sous-développement et de misère, qui, si on n'y prend garde, engendreront des troubles, ces troubles qui surgissent du fond du désespoir.

Pour essayer d'en sortir, il faut briser le carcan économique qui nous étouffe, c'est-à-dire qu'il faut nous mettre à même de nous procurer d'autres sources de revenus ou d'économies.

Pour parler de ces dernières je citerai, comme chaque année, hélas ! le coût élevé des ruptures de charge qui résulte de nos insuffisances portuaires et notre dépendance à l'égard des ports de Madagascar, pays étranger.

Il nous faut aussi nous procurer des revenus supplémentaires et chacun est unanime à penser que le tourisme peut le faire. Cela suppose un équipement hôtelier de classe internationale et je regrette de n'avoir rien vu à ce sujet dans le « bleu » qui nous a été distribué. C'est pourtant le moment d'agir et je crains que lorsqu'on le fera cela ne soit trop tard, compte tenu de la concurrence internationale.

Il me faut également lier cette question du tourisme au problème des aérodromes. Il est en effet absolument nécessaire de pouvoir accueillir des longs courriers sur nos îles et les obstacles techniques ne devraient pas être insurmontables. Il suffit de voir ce que l'on a fait à Tahiti en cette matière. Bien entendu, je viens d'avoir une fois encore des promesses de la part de M. le ministre Galley lors de la discussion budgétaire sur l'aviation civile et je l'en remercie. Il faudrait également que, dans le domaine hospitalier et scolaire, on sorte du stade des promesses et que l'égalité que nous ne cessons de réclamer devienne une réalité.

Le développement des îles, qu'il s'agisse de l'infrastructure ou de la production, est indispensable. Que ce soit La Grande Comore, Mohéli, Anjouan ou Mayotte, vous ne trouverez, mes chers collègues, dans aucune de ces îles qui forment l'ensemble de notre territoire, un effort réel de développement digne d'une France lointaine, et cela dans aucun domaine.

L'on nous dit souvent dans vos services, monsieur le ministre, qu'on ne peut pas déshabiller Paul pour habiller Pierre. Il en résultera que Pierre sera toujours nu, et c'est notre cas.

Je terminerai ces quelques observations de caractère économique en exprimant une inquiétude. Au chapitre 03.1.08 concernant les mesures nouvelles, il est prévu un crédit de 240.592 F pour la création d'un service de contrôle technique qui serait nécessaire par la vérification des dossiers techniques d'investissement présentés par le territoire. Si j'ai bien compris, il s'agit d'ajouter un rouage supplémentaire au contrôle métropolitain et je crains fort que, par le jeu de la technocratie, les projets que le territoire présentera ne soient jamais jugés valables, qu'il leur manque toujours quelque chose pour pouvoir aboutir. On arriverait par ce moyen à déconsidérer le Gouvernement et les élus du territoire puisqu'il est toujours facile d'opposer une technique à une autre technique et de dire aux populations qu'elles sont mal administrées.

Le mieux, à mon sens, serait de nous fournir des techniciens capables pour préparer les dossiers valables et exigibles.

Bien sûr, il faudrait des métropolitains volontaires puisqu'aux Comores, malgré la vie chère, ceux-ci sont mal payés et préféreraient aller ailleurs, bien que la beauté et le charme de nos îles devraient les attirer.

Cet état de fait est peut-être entretenu volontairement pour éviter que les fonctionnaires comoriens, eux-mêmes très mal rémunérés, ne revendiquent des revisions importantes de leur situation quoiqu'il n'aient pas le droit d'être payés avec l'aide française.

Enfin, malgré tout cela, les sentiments des Comoriens à l'égard de la France demeurent intacts. Mais croyez-moi, monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois et l'amitié qui nous lie, l'esprit d'une bonne compréhension du représentant de la République française aux Comores, M. Mouradian, vis-à-vis de mes compatriotes, je me trouve dans l'obligation d'étaler cette situation que vous connaissez devant la Haute Assemblée pour que vous puissiez, avec ses conseils de sagesse, trouver rapidement une solution équitable. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Lafleur.

**M. Henri Lafleur.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si j'avais à marquer l'importance de la Nouvelle-Calédonie au sein des territoires d'outre-mer, au cours de cette journée de débats qui associe traditionnellement les départements d'outre-mer et nos territoires, je n'aurais qu'un chiffre à citer : dans un budget qui ne connaît, par rapport à 1970, qu'une augmentation de 3 p. 100, la seule mesure nouvelle qui soit à relever est destinée à accompagner les investissements réalisés en Nouvelle-Calédonie par les sociétés productrices de nickel pour les travaux d'infrastructure correspondants.

C'est ainsi que les 6 millions de francs supplémentaires inscrits en autorisations de programme à la dotation du F.I.D.E.S. sont, en effet, consacrés à ce territoire ; il faut y ajouter, d'ailleurs, les 5 millions de francs de crédits du fonds d'action conjoncturelle « débloqués » cette année.

Qu'il me soit donc permis, tout d'abord, de rappeler quelques chiffres faisant apparaître que, si nous ne méconnaissons nullement l'aide de la métropole, notre territoire a accompli un très louable effort sur le plan économique. Sa production intérieure brute est passée à 1 milliard de francs métropolitains ; sa balance commerciale est équilibrée, et elle est même légèrement excédentaire ; l'immigration de main-d'œuvre, notamment de souche française, s'est largement développée puisque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, 5.000 personnes sont venues chez nous ; la production de nickel s'est élevée, en 1969, à 40.000 tonnes-métal dans les mattes et les ferro-nickel et à 70.000 tonnes de métal contenu dans le minerai exporté soit, au total, 110.000 tonnes.

Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit à cette tribune les années passées et ce que M. le ministre chargé des territoires et départements d'outre-mer connaît parfaitement. Il faut néanmoins que votre assemblée sache que, dans les années à venir, cette demande de nickel ne fera que croître et que le marché de ce métal, au plan mondial, se caractérise à la fois par une insuffisance de l'offre par rapport à la demande et par un prix de plus en plus lié aux coûts des investissements nécessaires dans cette métallurgie « de pointe ». C'est ainsi qu'on a pu calculer que le coût de ces investissements s'élève aujourd'hui aux environs de 6.000 à 8.000 dollars par tonne produite.

Comment ont réagi le Gouvernement français et le territoire calédonien devant cette situation ? L'Etat, lui, s'est fixé comme objectif, dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan, une production de 200.000 tonnes métal en 1975, ce qui représentera sensiblement 600 millions de dollars, la Nouvelle-Calédonie devenant ainsi un des principaux producteurs mondiaux avec un pourcentage passant de 10 p. 100 aujourd'hui à 30 p. 100 du nickel mondial en 1975 !

Pour ce faire il faut, bien sûr, implanter de nouvelles sociétés : Someca, Cofinpac et Penamax notamment, mais également favoriser le développement de l'exportation du minerai de nickel puisque la richesse du territoire est basée sur celui-ci.

Or, à quoi assistons-nous actuellement ? A une limitation autoritaire de cette exportation vers le Japon, qui touche l'ensemble des mineurs calédoniens, mécontentant ainsi gravement les mineurs, les syndicats ouvriers et la population puisque nous avons exporté pas moins de 3.500.000 tonnes vers ce pays en 1969.

Dans ce domaine, nous souhaiterions que compétence soit donnée uniquement à M. le ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer et non, comme c'est le cas actuellement, à celui du développement industriel dont les fonctionnaires

— si valables soient-ils — n'ont pas toujours une vision exacte des problèmes parce que trop éloignés des réalités du Pacifique. Je n'en veux pour preuve qu'un échange de correspondances ayant trait à ces questions : plus de trois mois après — 10 août-29 novembre — on attend toujours une réponse de Paris puisque le directeur des mines de Nouméa avoue lui-même que « conformément au décret n° 69-598 du 10 juin 1969, il n'a aucun pouvoir pour accorder ou refuser ces autorisations ».

Au cours du débat à l'Assemblée nationale vous avez, monsieur le ministre, donné des assurances sur ce point précis des exportations de minerai vers le Japon. J'aimerais que vous les réaffirmiez devant le Sénat et, par avance, je vous en remercie.

De la même façon et avec beaucoup de netteté, à propos de la fiscalité, et après que le député de la Nouvelle-Calédonie, M. Rock Pidjot, ait donné lecture d'un télégramme du président de l'assemblée territoriale et que M. François Mitterrand se soit livré à une exégèse, souvent inexacte, de la répartition de nos impôts, vous avez confirmé la déclaration faite à Nouméa lors de votre passage, déclaration qui « exclut toute modification des compétences de l'assemblée territoriale ». Cet engagement de votre part a pour les Calédoniens une importance capitale, ce qui leur évitera, dans l'avenir, de prendre éventuellement des positions qui ne seraient pas conformes aux intérêts de la France.

En effet, et c'est où je voudrais en venir maintenant, il ne faudrait pas que les lois qui nous régissent fussent incessamment modifiées. C'était d'ailleurs la thèse défendue, en décembre 1968, ici même par notre collègue M. Etienne Dailly, avec une clarté et une vigueur auxquelles je tiens à rendre hommage, au moment même où votre prédécesseur nous imposait ce que tous les Calédoniens appellent désormais « les lois scélérates ».

Certes, les mois et les semaines ont passé et l'on commence à oublier chez nous ces mesures de rigueur, mais ayant défini, en 1958, notre option de territoire d'outre-mer comme une marque de confiance envers la mère patrie, nous nous sommes donc déterminés en faveur d'un statut qui comporte pour nous certains devoirs et certains avantages, au premier rang desquels il faut rappeler l'existence d'une assemblée dotée de réels pouvoirs, notamment en matière fiscale.

La population de nos îles est fortement opposée à l'impôt sur le revenu. (Sourires.)

Je sais qu'ici on trouve cela extraordinaire, mais je n'y puis rien.

**M. François Schleiter.** Nous n'aimons pas cela tellement non plus ! (Nouveaux sourires.)

**M. Henri Lafleur.** Il s'agit aussi bien des gens aux salaires modestes que de ceux qui disposent de gros revenus et qui sont, pour la plus grande part, des sociétés frappées par des taxations importantes. En effet — et cela, très souvent, le métropolitain l'ignore et même, le débat à l'Assemblée nationale l'a montré, certains parlementaires — ces grandes sociétés font face au budget — un budget qui, je le rappelle, est en excédent, ce qui n'est pas si commun dans les T. O. M. et même en métropole ! — grâce à des taxes frappant l'entrée des biens qu'elles importent et la sortie des minerais qu'elles exportent.

Quant à la participation du territoire aux équipements collectifs, vous avez fort heureusement rappelé, monsieur le ministre, et nous vous en remercions, qu'elle est du cinquième du montant de ces équipements, les sociétés industrielles — vilipendées par certains — contribuant, elles aussi, à leur financement.

Est-ce à dire que tout va pour le mieux dans cette France des antipodes ? Certainement pas, et je vais maintenant, si vous le permettez et si je n'abuse pas de l'attention de notre assemblée présenter quelques suggestions touchant à différents domaines.

Tout d'abord, et pour bien montrer que nous ne nous sentons pas distincts de ce qui se passe sur le continent, je vous demande, monsieur le ministre, de faire établir par vos services le relevé de toutes les lois métropolitaines susceptibles d'être appliquées chez nous. Cela vous a d'ailleurs été suggéré, à l'Assemblée nationale, par le rapporteur de la commission des lois, M. Krieg, et je m'y associe pleinement.

Sur le plan économique, quelques questions nous préoccupent, le problème du logement au premier chef.

Notre territoire souffre actuellement d'une cruelle pénurie de logements. Déjà, son potentiel était très insuffisant pour faire face à une demande locale en continuuel accroissement, à cause du nombre toujours croissant de jeunes arrivant à l'âge du mariage et de l'augmentation du niveau de vie, génératrice d'un désir légitime d'amélioration des conditions d'existence.



La petite taille de la plupart des entreprises locales de construction, les conditions trop restrictives dans lesquelles ont été fixées par l'Institut d'émission d'outre-mer les normes régissant le réescompte des crédits à l'habitat, ont fait que les constructions nouvelles n'ont pas été assez nombreuses.

Or, sur ce marché déjà étroit, une pression très forte a été brutalement exercée par l'arrivée de nouveaux immigrants s'installant définitivement sur le territoire, ou les personnels engagés par les sociétés de travaux publics, ou encore les cadres privés ou administratifs.

Il en est résulté une surenchère génératrice de hausse des prix, qu'il est vain de penser stopper par des mesures autoritaires du genre « blocage des loyers ». De telles mesures n'ont jamais abouti qu'à décourager ceux qui sont prêts à investir leurs capitaux dans l'immobilier, et elles n'aboutissent par conséquent qu'à ralentir le rythme des constructions.

Or, à une pénurie de logements, on n'a encore jamais trouvé d'autre solution que la création de logements nouveaux.

Il est donc essentiel de favoriser au maximum la construction et, pour cela, il convient de toute urgence de libéraliser les conditions dans lesquelles sont accordés, en Nouvelle-Calédonie, les crédits à l'habitat et d'y promulguer les textes législatifs qui, en métropole, constituent le cadre juridique de la promotion immobilière.

En effet, alors que nous manquons de logements en Calédonie, pourquoi les normes des crédits réescomptables par l'Institut d'émission d'outre-mer y sont-elles plus restrictives que celles du Crédit foncier de France ?

Pourquoi l'apport personnel du Calédonien doit-il être de 30 p. 100 du coût de sa maison, plus le terrain, alors que celui du métropolitain n'est que de 20 p. 100 de l'ensemble maison-terrain ?

Pourquoi celui qui construit une villa pour la louer doit-il apporter 40 p. 100 du coût de celle-ci, plus le terrain, et le métropolitain 20 p. 100 seulement de l'ensemble ?

Pourquoi encore la durée de ces prêts est-elle, en général, de cinq ans à Nouméa, exceptionnellement de sept ans, alors que ces sept ans sont la règle en métropole ?

Cela introduit déjà, vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie, une notion de discrimination qui est déplaisante, mais surtout ces normes freinent le développement de l'habitat, ce qui, dans les circonstances actuelles, va à contre-courant des objectifs fixés par le Gouvernement pour 1975, soit une capacité de production de 200.000 tonnes de nickel-métal pour le territoire.

Pour réaliser ce programme, de nombreux immigrants sont nécessaires : si nous ne pouvons pas les loger, comment pourront-ils venir et comment pourrions-nous atteindre l'objectif fixé ?

Il faut absolument que l'on prenne conscience de la gravité du problème actuel. Or l'adoption de normes identiques à celles qu'a adoptées le Crédit foncier de France pour ses crédits réescomptables est un de ces moyens. C'est là une technique qui a suffisamment fait ses preuves, et ce n'est pas demander une mesure révolutionnaire que de revendiquer pour Nouméa ce qui est appliqué ici.

Un autre de ces moyens, qui n'a rien de plus révolutionnaire que le précédent, c'est de promulguer dans le territoire : d'abord, la loi du 28 juin 1938 sur les sociétés immobilières de construction — ce texte a été promulgué dans les départements d'outre-mer en 1953 ; on peut donc se demander pourquoi il ne l'a pas encore été dans les territoires d'outre-mer — ensuite, la loi du 3 janvier 1967 et son décret d'application du 7 juillet 1967 réglementant la vente d'immeubles à construire, vente à terme ou en l'état futur d'achèvement.

Autre grand problème qui nous préoccupe : les équipements routiers et portuaires.

J'ai enregistré avec satisfaction que l'année 1971 verra, grâce au fonds européen de développement, la poursuite et l'achèvement des opérations lancées en 1970 — port de Nouméa, ponts de la côte Est — mais notre réseau routier est trop insuffisant, notamment pour faire cesser, au profit des autochtones, l'isolement de cette même côte. Pourquoi ne pas faire appel à l'emprunt remboursable en vingt ans, l'assemblée territoriale inscrivant dans son budget le remboursement de cet emprunt ?

J'ai eu la curiosité de rechercher un petit fait que je veux porter à votre connaissance : en 1926, sous l'autorité du gouverneur Guyon, furent construites les routes de la côte Ouest, de Bourail à Poya, Muéo, Poembout et Koné, grâce à un emprunt de 120 millions de l'époque, qui fut remboursé quinze ans plus tard ! La France ne pourrait-elle, en 1971, faire mieux — sinon tout autant — qu'elle le fit voilà quarante-cinq ans pour un ter-

ritoire dont on soupçonnait encore mal, alors, l'énorme potentiel minier ?

Je me permets de vous signaler, monsieur le ministre, qu'actuellement, des surjets ont été instaurés par les compagnies maritimes frappant lourdement l'économie calédonienne, pour les retards dus au déchargement des navires. Vous connaissez le problème et je n'insiste pas. Il arrive, en effet, que certains de ceux-ci sont bloqués à Nouméa de trois à quatre semaines, ce qui rend encore plus nécessaire la modernisation du port.

J'en arrive au tourisme.

A l'Assemblée nationale, les rapporteurs ont signalé la stagnation touristique de la Nouvelle-Calédonie, en raison d'une capacité hôtelière insuffisante, liée à la crise du logement que j'ai signalée tout à l'heure car, sur un potentiel de 580 chambres, 240 — soit près de la moitié — sont occupées en permanence par des fonctionnaires ou des dirigeants de sociétés.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez retenu le principe de l'octroi d'une prime d'équipement hôtelier et je vous en félicite. Peut-être avez-vous, à cet égard, de « bonnes nouvelles » à nous annoncer ? Vous savez d'ailleurs que notre assemblée territoriale a détaxé à 100 p. 100 tous les matériaux nécessaires à la construction d'hôtels. Il faudrait également que cesse l'espèce d'ostracisme dont souffre notre pays : je n'en veux pour preuve qu'une publicité récente du *Figaro*, faite sur une pleine page et vantant en hiver « les pays du soleil ». Tahiti, Bora-Bora, les Comores — et j'en suis heureux — étaient citées et vantées, mais pas un mot sur la Nouvelle-Calédonie, son climat, ses plages, pourtant fort belles, ses beautés naturelles, son lagon d'une richesse insoupçonnable ! Serait-ce trop demander aux services de la rue Oudinot que de se pencher de façon réaliste sur ce problème ?

Un mot, pour terminer, sur l'hôpital Gaston-Bourret à Nouméa.

Il est urgent qu'un nouvel hôpital vienne le relayer, car il se révèle, hélas ! trop petit. Deux solutions peuvent être envisagées : soit en construire un nouveau, soit — par souci d'économie vu le prix des terrains et parce qu'à cet endroit les fondations rocheuses sont extrêmement solides — construire des « niveaux » supplémentaires. Je demanderai qu'une mission de spécialistes — architectes, hospitaliers, médecins et chirurgiens — soit désignée à cet effet.

Toujours sur le plan social, qu'attend-on pour réaliser, sur un terrain d'un hectare acheté par le territoire, le centre d'accueil et de retraite pour personnes âgées qui nous fait grave défaut ?

Sans doute, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ai-je été trop long, voulant être très précis, en évoquant à cette tribune — ce n'est pas si fréquent — la plupart de nos problèmes ?

Ma conclusion sera courte : nous sommes très attachés à tout ce que représente la France, mais nous avons nos particularités que nous vous demandons de respecter.

Or, incontestablement, nous souffrons parfois d'un excès de technocratie, aggravé par le Gouvernement exercé à longue distance ! Le nouveau gouverneur, M. Louis Verger, l'a bien compris, empreint qu'il est de cet esprit de libéralisme ignoré parfois de ses prédécesseurs, et si mon intervention a pu comporter des critiques, je me devais de saluer à cette tribune ce phénomène positif qui a certainement contribué à pacifier les esprits.

En terminant, je veux vous assurer de notre fidélité plus que centenaire. Nous espérons — que dis-je ? nous sommes sûrs — que les engagements de la France envers la Nouvelle-Calédonie seront tenus. Mais vous, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous savez déjà que le loyalisme et la plus entière collaboration de la France du Pacifique ne vous feront jamais défaut ! (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Henri Rey, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'an dernier, j'avais esquissé devant vous les principales dominantes de la politique que j'entendais mener dans les territoires d'outre-mer. Maintenant, je puis vous dire qu'elle a été confirmée et précisée dans le rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan.

J'espère vous montrer que les crédits qui sont proposés au projet du budget de 1971, comme les moyens financiers qui, dans l'ensemble, sont mis à ma disposition, permettent effectivement de poursuivre les actions entreprises. Par là même, je répondrai aux questions soulevées par les différents orateurs.

Les réalisations dont je vais faire état portent sur des opérations lancées en 1969 et 1970.

Dans l'archipel des Comores, la Société de développement économique et le Bureau de développement de la production agricole ont poursuivi leur action d'encadrement des producteurs et de développement de la production, avec le concours des instituts spécialisés. L'objectif poursuivi tend à accroître les productions vivrières dans les hauts, et les cultures d'exportation dans les secteurs côtiers.

Un important programme d'amélioration des routes principales a été financé par le Fonds européen de développement et le F. I. D. E. S. à la Grande Comore, Anjouan et Mayotte. Une quinzaine de classes nouvelles et de logements d'instituteurs ont été construits et des adductions d'eau et construction de citerne aménagées.

En Nouvelle-Calédonie, il convient de noter l'activité des centres régionaux d'expérimentation agricole, la participation du centre technique forestier tropical aux recherches, aux essais et à la formation de personnel spécialisé, et l'action dynamique de la Sedercal en faveur de l'élevage.

Les travaux routiers concernent notamment les sorties de Nouméa et la liaison avec la zone industrielle de Ducos; les réseaux téléphoniques ont fait l'objet d'extensions.

La modernisation de l'aérogare de Tontouta va débiter et des aménagements ont été apportés à l'aérodrome de l'île des Pins.

Cependant les deux opérations principales, financées essentiellement par le Fonds européen de développement, sont la construction de cinq ponts sur la côte Est et d'un poste d'accostage en eau profonde à Nouméa. Ces deux chantiers ont été ouverts en 1970.

Enfin, la construction d'un pavillon de spécialités chirurgicales est en cours à l'hôpital Gaston-Bourret et celle d'un internat à Houaïlou. Un appel d'offres va être lancé à brève échéance pour un collège d'enseignement secondaire de 1.200 élèves à l'Anse Vata.

Dans l'archipel polynésien, des reproducteurs charolais ont été introduits. Malgré les difficultés tenant à la désaffection des populations et aux structures foncières, l'action de régénération de la cocoteraie a été maintenue aux Marquises et aux Touamotou. Une opération nouvelle d'élevage des crevettes d'eau douce, très demandées par la population et les hôtels, a été lancée.

Par ailleurs, le réseau téléphonique de Papeete a été complété et des aérodromes secondaires ont été réalisés à Manihi et Moorea, ou sont en cours à Tubuai.

L'année 1970 a vu la mise en service effective du nouvel hôpital général de Papeete qui compte 300 lits et se révèle d'un haut niveau technique, tandis qu'une action a été lancée en faveur du planning familial.

Dans le domaine de l'enseignement, le nouveau lycée technique de Pirae, d'une capacité de 1.200 places, est en construction. Un centre d'enseignement supérieur a été ouvert à proximité du lycée Gauguin. Deux importantes écoles primaires sont en cours à Faat Pamatai et à Tipaerui, et 91 classes primaires et une trentaine de logements d'instituteurs sont en voie d'achèvement dans tous les archipels.

Enfin, un vaste programme d'équipement sportif et culturel va se terminer; il doit permettre à Tahiti d'être le siège des jeux du Pacifique en 1971.

A Wallis et Futuna, l'aérodrome de Hihito est utilisé régulièrement par des avions du type Caravelle; de son côté, le territoire achève un aérodrome pour avions légers à Futuna. Les travaux de la route de Futuna ont débuté depuis quelques mois.

En matière de santé, l'action principale est la lutte contre la tuberculose et la filariose. Un centre de dépistage a été créé et des équipes visitent maintenant systématiquement tous les villages.

Dans le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, une station d'élevage a été créée à Santo dans le cadre du plan conjoint franco-britannique; et surtout, en 1970, le F. I. D. E. S. a ouvert une première tranche de crédits pour la création d'une cocoteraie pilote de 100 hectares dans la baie des Requins.

En matière d'infrastructure, il faut noter le revêtement et l'aménagement de l'aérodrome de Bauerfield à Port-Vila qui reçoit des avions du type Caravelle, et la construction du quai de Port-Vila. Par ailleurs, les télécommunications ont été per-

fectionnées. Enfin le nouvel hôpital de Port-Vila va être lancé.

Dans le territoire des terres australes et antarctiques françaises, le programme scientifique a été poursuivi et développé dans les quatre stations permanentes de Kerguelen, Terre-Adélie, Crozet et Amsterdam. Il serait trop long de s'étendre sur les actions des différentes disciplines concernées, mais il convient de souligner que beaucoup d'entre elles présentent un grand intérêt et sont menées dans un cadre international.

Dans le territoire français des Afars et des Issas, l'hydraulique rurale et pastorale a été développée; en 1969 et 1970, des forages ont été exécutés à Ali Sabieh, Tadjourah, Obock, Yoboki et Dorra.

Au début de l'année 1970, a eu lieu la réception du mole sud du port, offrant deux postes à quai supplémentaires. De même, des travaux ont été poursuivis sur les routes de Dikhil et de Tadjourah-Randa et sur l'aérodrome secondaire de Dikhil.

Des adductions d'eau ont été créées ou renforcées, tant à Djibouti que dans différents centres de l'intérieur.

Les formations sanitaires de l'intérieur et l'hôpital de Djibouti ont été complétées: blocs techniques à Tadjourah et Ali Sabieh, pavillons d'hospitalisation à Djibouti et Dikhil, logements d'infirmiers. De même, des classes primaires et des logements ont été construits tant à Djibouti que dans les cercles de l'intérieur.

L'aménagement du stade de Djibouti est entrepris. Un centre de la jeunesse abandonnée a été créé.

A Saint-Pierre et Miquelon, les années 1969 et 1970 ont vu l'achèvement d'une série d'opérations: station de quarantaine animale; nouveau frigorifique du port; réfection du quai de la douane et du pont du Goulet à Miquelon; relais de l'O. R. T. F. desservant Miquelon et Langlade; nouvelle piste de l'aérodrome de Saint-Pierre; station du réseau radio-électrique; laboratoires de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes.

D'autres travaux sont en cours pour la construction d'un nouveau quai de pêche de 150 mètres à Saint-Pierre. Et le réseau téléphonique a été considérablement renforcé. Le centre de la jeunesse et de la culture, équipé d'une piscine chauffée, est en voie d'achèvement.

L'extension et la refonte de l'hôpital de Saint-Pierre est achevée pour l'essentiel. Les nouveaux locaux sont en service. Il reste à réaliser quelques adaptations de la partie ancienne de l'hôpital.

Toutes ces réalisations s'inscrivent dans les programmes d'équipements collectifs du V<sup>e</sup> Plan qui, par ailleurs, a déterminé une croissance rapide des territoires et une mutation de l'économie de la plupart d'entre eux.

L'ambition première du VI<sup>e</sup> Plan devra être de consolider les niveaux de vie atteints, et de substituer des activités réelles de production à des activités en partie artificielles.

C'est l'opinion fondamentale. Et je me plais à reconnaître que les commissions locales du plan l'ont considéré effectivement comme telle. C'est ainsi, par exemple, qu'elles ont manifesté le désir d'alléger les importations d'une large part des produits agricoles et alimentaires que les territoires sont à même de produire.

Mais il convient que l'effort soit accompli dans les secteurs productifs susceptibles d'avoir le plus d'effet à court terme sur la croissance et l'équilibre socio-économique. Ces secteurs sont au nombre de trois.

Dans le domaine rural: sans négliger les cultures d'exportation traditionnelles et l'implantation d'industries de transformation de produits bruts, l'accent sera mis sur l'élevage et sur l'agriculture de subsistance, de manière à accroître l'autonomie vivrière dans la majeure partie des territoires.

L'exploitation des produits de mer, en particulier la pêche du type artisanal et industriel, constitue un choix essentiel. C'est pourquoi je m'attacherai à étudier et à faire prendre les mesures d'ordre économique susceptibles de permettre une exploitation rationnelle et rentable de ces richesses. La Polynésie et Saint-Pierre-et-Miquelon sont plus particulièrement concernés.

Par ses effets directs, le tourisme constitue un facteur de richesse. Aussi sa promotion doit-elle être un objectif prioritaire commun à l'ensemble des territoires: dans ceux du Pacifique, sans doute, où son développement sera encore plus marqué que dans le passé, mais aussi dans ceux de l'océan Indien dont la vocation est certaine. Destinataires probables d'un mouvement touristique direct, ils prendront place en outre dans les circuits que les pays voisins d'Afrique Orientale envisagent de créer. Par

ailleurs, le flux en provenance du continent américain déjà amorcé vers Saint-Pierre-et-Miquelon est également susceptible d'une extension appréciable.

Parallèlement à ces actions, il faut envisager un programme important d'infrastructures générales.

Cette obligation est particulièrement sensible en Nouvelle-Calédonie où l'expansion industrielle exige des équipements collectifs considérables. Et, si elle est à cet égard moindre dans les autres territoires, elle existe tout de même.

A ce sujet d'ailleurs, je voudrais insister sur un point : ces opérations d'infrastructures devront être sélectives et étroitement liées aux réalisations des secteurs productifs. Elles ne sauraient en effet anticiper sur les exigences de ces dernières car, traitées séparément — pour quelque motif que ce soit — elles ne sont que rarement créatrices de richesses nouvelles.

En tout état de cause, comme l'a déclaré M. le Premier ministre, « la croissance de la production et des équipements publics devra, dans chacun des territoires d'outre-mer, être plus rapide que celle réalisée en métropole au cours du VI<sup>e</sup> Plan ».

Les moyens financiers qui sont mis à ma disposition pour 1971 me permettront de suivre ces orientations.

L'origine et la nature de ces ressources sont de deux ordres : en premier lieu, les crédits inscrits au budget de mon département ; en second lieu, les différentes interventions qui coordonnent mes services et qui sont assumées par les ministères techniques, le fonds européen de développement et les organismes de crédit, caisse centrale de coopération économique et Caisse des dépôts et consignation.

Le projet de budget de mon département accuse une progression certaine. Il atteint 245 millions de francs contre 238 millions de francs en 1970. Mais cette première appréciation doit être corrigée par deux remarques.

La charge du fonctionnement du service des douanes dans les T. O. M. est désormais transférée au budget du ministère de l'économie et des finances, et les 6.473.675 F qu'elle représentait a été convertie en mesures nouvelles. Il en a été de même pour l'économie de 925.000 F réalisée par le déclassement des fonctionnaires dans les transports aériens.

La diminution de 5.575.000 francs des crédits de paiement n'aura pas de répercussions défavorables sur les investissements prévus pour 1971, par suite de reports de crédits de paiement de 1970 correspondant aux autorisations de programme annulées.

Les dépenses ordinaires passent de 168.311.047 francs à 180.964.529 francs, soit une majoration de 7,51 p. 100 due pour 5,44 p. 100 aux mesures acquises et pour 2,07 p. 100 aux mesures nouvelles.

En réalité, si on tient compte du transfert et de l'économie dont je viens de vous indiquer le montant, la majoration globale pour les dépenses ordinaires dépasse 11 p. 100 (à titre de comparaison, je vous signale qu'elle n'est que de 10,1 p. 100 pour le budget général). Quant à celle des mesures nouvelles qui atteint en réalité 10.884.713 francs, elle représente un accroissement de 6,4 p. 100.

Les dépenses en capital atteignent, pour les autorisations de programme, 84.725.000 francs contre 74.775.000 francs en 1970. Mais le chapitre relatif à l'extension du port de Djibouti qui était doté de 2.025.000 francs en 1970, est cette fois mentionné pour mémoire en raison de l'achèvement des travaux. C'est donc 11.975.000 francs qui sont disponibles pour des mesures nouvelles, soit une majoration de 13 p. 100, contre 8,5 p. 100 dans le budget général.

D'autre part, tandis que la contribution du troisième programme du Fonds européen de développement est supérieure à celui du second, l'effort budgétaire et financier des différents ministères techniques pour ce qui est des dépenses civiles s'accroît de 8 p. 100.

A ce propos, je voudrais vous indiquer que le principe de l'octroi d'une prime d'équipement hôtelier a été retenu ; elle sera dispensée par le canal du budget des charges communes. Vous apprécierez, je pense, l'importance d'une telle décision pour le développement du tourisme.

Enfin, le plafond des avances et des prêts de la caisse centrale de coopération passe de 65 millions de francs à 140 millions de francs, tandis que la Caisse des dépôts et consignations a désormais la faculté juridique d'intervenir dans les territoires d'outre-mer.

M. Henri Lafleur. Très bien !

M. Henry Rey, ministre délégué. Le montant de ces disponibilités n'est pas encore fixé ; mais j'espère qu'il sera suffisant.

Comment cette masse de crédits va-t-elle être répartie entre les territoires ?

L'aide au Territoire des Comores, et je m'adresse tout particulièrement à M. le sénateur Ahmed Abdallah, est marquée par des améliorations sensibles depuis un an.

Je rappellerai tout d'abord que 1.300.000 francs ont été prélevés en sa faveur sur le fonds d'action conjoncturelle de 1970.

Pour 1971, les mesures nouvelles sont les suivantes.

D'abord 4.946.000 francs sont affectés à l'aide technique, ce qui signifie, par rapport à 1969, une augmentation de 40 p. 100 de l'effectif des agents et de 60 p. 100 des crédits.

Il est bien entendu que l'une des tâches principales de ces agents est de favoriser la formation et la promotion des cadres locaux qui ont vocation naturelle pour occuper les postes auxquels leur qualification les destine.

Au titre de concours de l'Etat au budget du territoire, 7.600.000 francs sont inscrits soit, par rapport à 1969, une augmentation de 25 p. 100.

Si la dotation du F. I. D. E. S. reste fixée à 10 millions de francs, vous pouvez constater, en vous reportant au rapport de M. Monory, qu'elle est égale, à 500.000 francs près, à celle de la Nouvelle-Calédonie. En outre, une part des actions économiques et sociales financées par le F. I. D. E. S. seront faites aux Comores et leur montant sera fixé par le comité directeur de cet organisme.

Vous savez que les opérations susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette enveloppe font l'objet de conventions passées entre le haut commissaire et le président du conseil de gouvernement. Leur répartition géographique n'échappe donc pas aux représentants élus du territoire.

Quant au tourisme, il bénéficie de 200.000 francs pour son essor et j'ai indiqué tout à l'heure qu'il serait un des choix principaux du VI<sup>e</sup> Plan.

A cela s'ajoute la participation des ministères techniques : 3 millions de francs seront engagés par l'O. R. T. F. pour la mise en place d'une nouvelle station plus puissante à la Grande Comore et mon département contribuera d'ailleurs, sur ses crédits propres, à cette dépense, pour un montant de 750.000 francs ; le ministère des postes et télécommunications, pour sa part, prévoit la construction et la mise en service d'un nouveau centre de télécommunications qui permettra des liaisons téléphoniques directes avec Paris ; je citerai, enfin, le commencement des travaux d'allongement de la piste d'aviation de Moroni, grâce aux travaux de l'aviation civile, et M. le ministre des transports vous a d'ailleurs confirmé à cette tribune la décision de principe prise à ce sujet.

De son côté, le troisième fonds européen de développement, dont on sait qu'il est alimenté en partie par le budget métropolitain, accorde subventions et prêts aux territoires d'outre-mer, et j'ai décidé que la part allouée aux Comores ne serait constituée que par des subventions et qu'elle serait de l'ordre de 22.880.000 francs, soit environ 30 p. 100 de la dotation.

Il ressort de tout cela que, pour 1971, 70 p. 100 des dépenses publiques qui seront faites dans le territoire des Comores, le seront sur fonds d'Etat et que seule la conjoncture budgétaire actuelle a empêché le Gouvernement d'aller au-delà de cet effort, comme il l'aurait souhaité.

Il n'en demeure pas moins qu'il traduit une tendance de politique générale à l'égard du territoire, tendance qui sera accentuée, je l'espère, au cours du VI<sup>e</sup> Plan. Il traduit aussi le souci réel qu'avait de l'avenir des Comores le général de Gaulle, auquel vous venez de rendre un hommage qui me touche très particulièrement. Je puis vous assurer que ce souci, M. le Président de la République et moi-même nous le partageons.

Dans le territoire français des Afars et des Issas, une mesure nouvelle de 400.000 francs, non reconductible, a été prévue pour procéder dans un premier temps à l'identification de tous les habitants. De même, des ajustements de crédits sont consentis au groupement nomade autonome.

Les 5.600.000 francs attribués par le F. I. D. E. S. iront, d'une part, aux équipements sociaux : santé, enseignement, travaux urbains et ruraux, d'autre part, à l'hydraulique rurale et à l'aménagement de la zone portuaire.

A M. le sénateur Poroï, j'apporterai les précisions suivantes.

En prévision de la réduction des activités du centre d'expérimentation du Pacifique, le Gouvernement envisage de laisser

sur place des effectifs des trois armes nécessaires pour assurer le maintien de la souveraineté française dans cette partie du monde.

L'examen très sérieux des programmes d'action scientifique n'a pas en définitive permis au département responsable de retenir encore la possibilité d'implantations fixes du Cnexo dans les territoires d'outre-mer. Je n'ai pas manqué d'appeler son attention sur l'intérêt évident d'une telle implantation dans les délais les plus brefs.

Il ne s'agit pas pour autant de renoncer aux études en matière d'aquaculture, dont M. Poroï a justement souligné le caractère indispensable.

En ce qui concerne plus particulièrement le coprah, le territoire a pris des dispositions pour compenser les charges dues à l'éloignement et accroître le pouvoir d'achat des producteurs les plus défavorisés, puisque l'intervention de la caisse de soutien local représente 3,55 francs Pacifique par kilogramme au profit des producteurs des archipels autres que les îles de la Société.

Quant au barrage hydro-électrique sur la rivière Papenoo, d'initiative purement territoriale, on ne peut pas encore parler d'avant-projet, mais seulement d'esquisse. Il est donc prématuré, tant que les experts ne se seront pas rendus sur place, d'émettre une opinion valable et de prendre position.

Mon département, dans la mesure où son avis, puis son intervention seraient sollicités, examinera les documents qui lui seront fournis, avec objectivité et avec un souci d'efficacité dans l'utilisation des deniers de l'Etat et des collectivités publiques.

Par ailleurs, j'indiquerai que l'école hôtelière trouvera un nouveau souffle, tant pour la formation du personnel de direction que du personnel d'exécution, dans le cadre du nouveau lycée technique de Taaoné, qui vient d'ouvrir.

Les programmes seront adaptés aux besoins réels et des contacts ont déjà été pris pour ce faire avec les organisations professionnelles intéressées.

Dans un autre ordre d'idées, je puis vous donner l'assurance que je me préoccupe de la situation financière de la Polynésie française et que j'ai l'intention bien arrêtée de pallier les effets qu'auraient sur le budget territorial une récession économique et la réforme communale.

Les contraintes budgétaires n'ont pas permis de porter à 60 p. 100, comme je le souhaitais, la prise en charge de la fonction publique par l'Etat, mais j'en reprendrai le projet lors de l'élaboration du budget de 1972.

Enfin, je dirai à M. Poroï que la proposition de loi sur la création de communes nouvelles recouvrant l'ensemble du territoire, qu'il a déposée devant le Sénat, reçoit l'agrément du Gouvernement, car elle répond très exactement à ses préoccupations. A ce sujet, je dois d'ailleurs préciser qu'une proposition de loi semblable a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale et que des dispositions ont été prises pour que son examen en commission ait lieu le 10 décembre prochain et sa discussion en séance publique huit jours plus tard environ.

Enfin, j'indiquerai que la dotation du F. I. D. E. S. permettra la poursuite et l'amélioration des actions entreprises tant en faveur des équipements productifs que des équipements collectifs.

Le Territoire des terres australes et antarctiques françaises bénéficiera, d'une part, d'un crédit de 1.500.000 francs destiné à la réalisation des programmes de recherche scientifique, d'autre part, d'une dotation complémentaire de 1.350.000 francs pour faire face à l'augmentation des rémunérations de la fonction publique et à celle de l'affrètement.

La création, dans le condominium des Nouvelles-Hébrides, d'une équipe d'animation rurale permettra d'encourager la diversification de la production agricole et la participation des autochtones au progrès économique. L'encadrement des nouvelles exploitations pourra être réalisé par cette équipe ainsi que par le réseau de coopératives mis en place depuis 1963 et dont le fonctionnement a donné des résultats très encourageants.

Quant à la participation du F. I. D. E. S., elle sera essentiellement affectée à la réalisation de l'hôpital français de Port-Villa et à la poursuite du développement du coprah et de l'élevage.

M. le sénateur Lafleur a présenté les mesures budgétaires prévues pour la Nouvelle-Calédonie avec une telle précision, dont je lui sais gré, que je n'y reviendrai pas.

Vous avez aussi marqué, et j'y suis très sensible, la confiance particulière que vous accordiez à mon département. Cela m'amène à souligner, en réponse à une critique que vous avez formulée, que les délais habituels de réponse de l'administration centrale sont de l'ordre d'un mois, ce qui me paraît à peu près raisonnable. Mais, en l'occurrence, il s'agit d'une demande exceptionnelle, qui entraînerait pour des quantités importantes un dépassement des contingents annuels qui ont été déterminés et qui sont connus de tous les intéressés. Le problème se situe donc dans la perspective des prochaines exportations, ce qui explique l'attitude de l'administration.

Je confirme bien volontiers les indications que j'ai fournies à l'Assemblée nationale à propos des exportations de minerai vers le Japon et ma déclaration sur la compétence territoriale en matière de fiscalité.

En ce qui concerne l'extension des lois dans les territoires d'outre-mer, mon département s'attache à être associé à tous les projets dès le stade de leur préparation et, naturellement, j'envisagerai favorablement toute demande de l'assemblée territoriale d'étendre les lois métropolitaines au Territoire.

Quant au logement, l'Etat a déjà consenti un effort considérable puisque plus d'un millier de logements nouveaux ont pu être financés dès cette année. Par ailleurs, le montant de l'apport personnel ne paraît pas, dans la conjoncture inflationniste actuelle, une « discrimination déplaisante ».

Enfin, la mise au point d'un programme d'équipements collectifs portant sur cinq années est en voie d'achèvement. Je pense qu'il vous donnera satisfaction en matière de routes et de port, dans la mesure où certaines opérations que vous préconisez ne sont pas encore lancées.

Quant au surfret constaté du fait des longues attentes dans le port de Nouméa, la solution appartenait aux autorités locales et elles l'ont souligné en adoptant un parti différent de celui qui était préconisé par les experts et qui sert de base en ce moment aux efforts de chacun — Etat et instances territoriales — pour aboutir le plus vite possible à doter Nouméa d'une infrastructure portuaire valable.

J'indiquerai de même que, pour aider le territoire à dégager des solutions les plus judicieuses et les moins coûteuses au problème hospitalier de Nouméa, une mission d'experts du ministère de la santé publique et de la sécurité sociale se trouve actuellement à Nouméa.

Enfin, monsieur le sénateur, je ne crois pas oublier le caractère propre du territoire. Vous trouverez dans les termes mêmes de mon exposé des références constantes aux compétences du territoire et aux initiatives qu'il doit exercer. En terminant, je puis vous assurer de ma conviction que l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la République française est exclusive de toute autre contingence que ses sentiments profonds.

A M. le sénateur Pen, je dirai que le bon fonctionnement des institutions locales est mon premier souci. Quant au second, il vise le développement de l'archipel.

A ce sujet, il faut remarquer que le V<sup>e</sup> Plan a été exécuté à plus de 111 p. 100 en ce qui concerne la tranche locale, et qu'avec les concours de la section générale, on aboutit à un pourcentage de 200 p. 100 par rapport aux opérations programmées au titre du V<sup>e</sup> Plan.

Saint-Pierre et Miquelon, ces dernières années, a fait l'objet d'équipements considérables que j'ai mentionnés précédemment.

J'ai aussi souligné que les options du VI<sup>e</sup> Plan relatives à la pêche et au tourisme visaient en particulier ce territoire. Sans doute, les structures traditionnelles dans ces deux domaines devront être adoptées, compte tenu des particularités de Saint-Pierre et Miquelon.

Mais croyez bien que la déclaration du général de Gaulle que vous avez rappelée sera suivie d'effet.

Par ailleurs, la construction d'une école neuve de quatorze classes ne correspond pas à un besoin urgent, compte tenu des effectifs scolaires; de plus, aucun terrain n'a été trouvé pour son implantation. Il a donc été décidé par le gouverneur, en accord avec le ministre de l'éducation nationale, de réparer et de rénover l'école ancienne. Cette décision est raisonnable et correspond à la fois à la satisfaction des besoins réels et à une saine gestion des fonds publics.

Je remercie M. le sénateur Loste d'avoir rappelé l'accueil chaleureux qui m'a été réservé récemment par le territoire de Wallis et Futuna, et auquel j'ai été particulièrement sensible.

En ce qui concerne la filariose, j'ai préconisé des méthodes qui ont déjà porté leurs fruits. Mais il est certain que des moyens plus complets doivent être mis en œuvre. Un professeur



de la faculté de pharmacie de Paris va se rendre sur place, au début de 1971, pour vous apporter ses conseils techniques. Quant à l'emploi massif d'insecticides chimiques, la plus grande prudence doit être observée et l'innocuité complète des produits utilisés devra être certaine.

La pollution que vous signalez des citernes et puits, édifiés essentiellement grâce au F. I. D. E. S. vient, dans la plupart des cas, du manque d'entretien et de l'absence de nettoyage périodique. Par contre, je crois savoir que le service territorial des travaux publics a réalisé, à Mata Utu, des forages qui donnent satisfaction, dès le moment où leur exploitation est contrôlée.

Dans le domaine de la santé, je poursuis au niveau gouvernemental mon effort, tendant à obtenir la prise en charge par l'Etat de l'ensemble du service de santé du territoire, y compris la lutte contre les endémies, afin d'accroître les moyens techniques et financiers d'une action en profondeur.

**M. Henry Loste.** Merci, monsieur le ministre.

**M. Henri Rey, ministre délégué.** Mais on peut penser aussi qu'outre les infrastructures mises en place qui rendent désormais possibles la continuité et l'efficacité de l'action des pouvoirs publics, la participation active de la population à l'amélioration de ses propres conditions d'hygiène et d'habitat sera décisive.

Enfin, en ce qui concerne la formation professionnelle, je poursuis un double objectif. Dans un premier temps, je m'efforce d'obtenir la prise en charge par l'Etat de bourses de l'enseignement secondaire et technique, et dans un second temps, d'étudier les moyens d'un enseignement technique et secondaire du premier cycle.

Avant de conclure, j'ajouterai que 500.000 francs sont réservés à l'organisation des jeux du Pacifique Sud en Polynésie française, et que l'équipement administratif des services d'Etat — notamment les logements de fonctionnaires — voit, cette année ses crédits majorés substantiellement.

J'espère avoir répondu aux questions posées. Et de toute façon, j'ai pris note de toutes les interventions et examinerai toutes les suggestions avec le plus grand intérêt, et tout particulièrement celle de votre rapporteur.

Ainsi, se présente, monsieur le président, mesdames, messieurs, le projet de budget que je vous demande d'approuver.

Il me paraît, dans les circonstances présentes, l'outil le mieux adapté pour stimuler le développement économique et social des territoires d'outre-mer. Je souhaite vous en avoir convaincu.

Il y a là une tâche d'autant plus exaltante que ces populations, que j'ai visitées, manifestent constamment leur patriotisme et leur confiance envers la mère patrie. M. le Président de la République, le Gouvernement et moi-même voulons nous y consacrer. Je ne doute pas que vous nous y aiderez. *(Applaudissements.)*

**M. Ahmed Abdallah.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Ahmed Abdallah.

**M. Ahmed Abdallah.** Les explications de M. le ministre ont été très claires. Je ne mets pas sa parole en doute, mais j'ai obtenu déjà des précédents ministres les mêmes explications. Pendant dix ans, j'ai voté positivement. Mon vote signifiait espérance. Or, je peux dire que mon espoir a été déçu.

Si je votais contre votre budget, on penserait, monsieur le ministre, que je vous en veux, ce qui n'est pas le cas. Au nom des Comores dont les intérêts ne sont pas satisfaits, je ne puis vous être favorable. Mais je suis quelquefois sentimental et vous connaissez l'amitié qui nous lie. Je me trouve donc dans l'obligation de m'abstenir.

**M. Albert Pen.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est M. Pen.

**M. Albert Pen.** Je n'ai pas voulu vous interrompre au cours de votre exposé, monsieur le ministre. Je reviens donc maintenant à cette question d'école primaire. C'est une belle illustration de ce que je vous disais au début de mon intervention et de ce qu'a confirmé M. le rapporteur : les élus ne sont pas toujours

consultés par le Gouvernement. La nécessité de construire cette école primaire avait été mise en évidence au début du V<sup>e</sup> Plan. L'opération avait été inscrite et avait fait l'objet d'une délibération du conseil général. Mais la décision que vous avez annoncée ce soir n'a pas été portée à la connaissance de mon conseil général.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, section IV. — Territoires d'outre-mer, qui figurent aux Etats B et C du projet de loi.

## ETAT B

**M. le président.** « Titre III, moins 1.942.306 francs. »

Il n'y a pas d'observation ?...

Je mets aux voix le titre III.

*(Le titre III est adopté, M. Ahmed Abdallah s'étant abstenu.)*

**M. le président.** « Titre IV, plus 5.428.883 francs. » — *(Adopté.)*

## ETAT C

**M. le président.** « Titre VI. — Autorisations de programme 84.725.000 F. » — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement 47.045.000 F. » — *(Adopté.)*

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi relatives aux services du Premier ministre, section IV. — Territoires d'outre-mer.

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 30 novembre 1970, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1971, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 53 et 54 (1970-1971). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales :

**Affaires étrangères :**

I. — Affaires étrangères.

II. — Coopération :

MM. Georges Portmann et Robert Schmitt, rapporteurs spéciaux (rapport n<sup>o</sup> 54, tome III, annexes n<sup>os</sup> 2 et 3) ;

MM. le général Antoine Béthouart et Jean Périquier, rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (avis n<sup>o</sup> 57, tomes I et II) ;

M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n<sup>o</sup> 55, tomes IV et V).

**Affaires sociales :**

a) Santé publique et sécurité sociale.

MM. Paul Ribeyre et Michel Kistler, rapporteurs spéciaux (rapport n<sup>o</sup> 54, tome III, annexes n<sup>os</sup> 4 et 5) ;

M. Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n<sup>o</sup> 58, tome I).

Personne ne demande la parole ...

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes.)*

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.